

Merkur

de letzebuenger

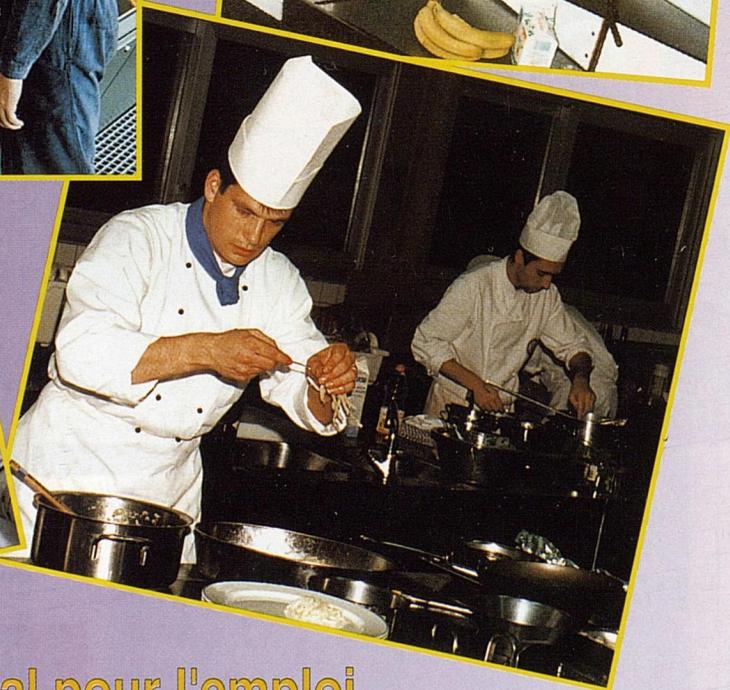
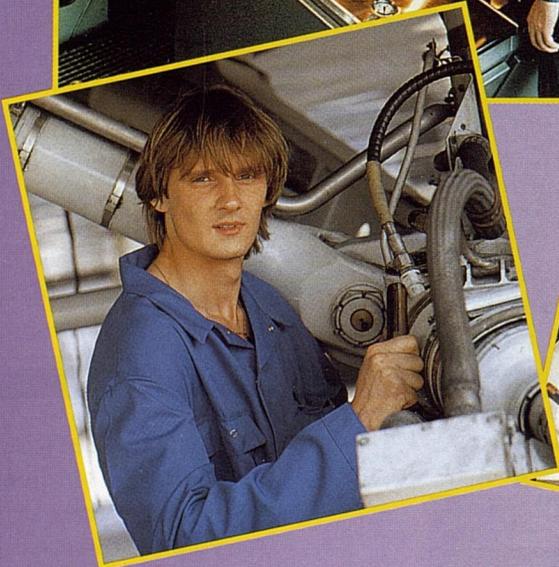
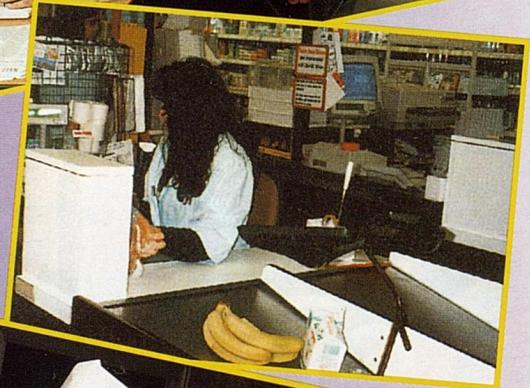
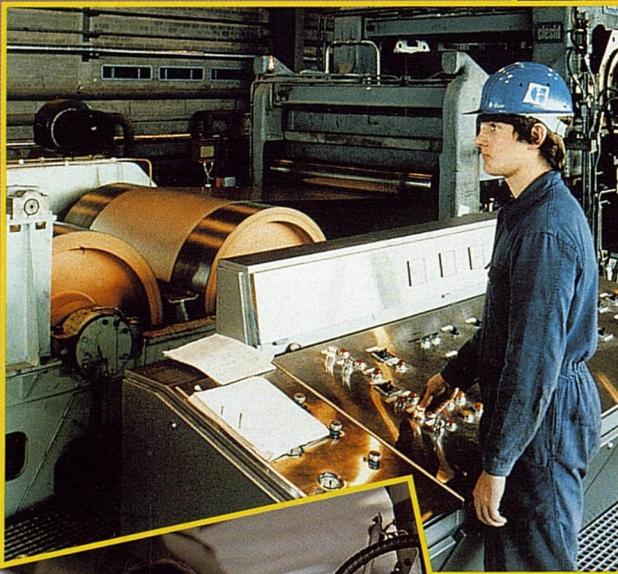
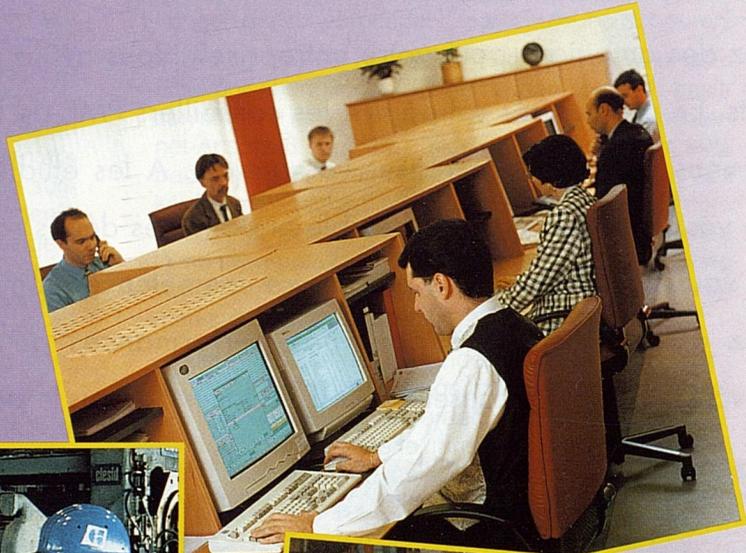
Merkur

CHAMBRE DE COMMERCE



DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

3 • 98



- Plan d'action national pour l'emploi
- Orientations pratiques sur l'introduction de l'euro

Ensemble, nous serons l'énergie dont votre entreprise a besoin.

Vous avez des ambitions pour votre entreprise? Nous avons les moyens pour faire fructifier vos talents. En partenaires solidaires, les conseillers PME de la Banque et Caisse d'Épargne de l'État vous aident à concrétiser vos projets. A les étudier, les évaluer, les soutenir au mieux de vos intérêts. De façon flexible et dans des délais raisonnables. En client fidèle de la BCEE, vous nous connaissez pour notre compétence en matière d'épargne et de crédits. Apprenez à nous connaître pour nos performances au service de votre expansion. Adressez-vous à un de nos conseillers PME. Et faites de nous le **partenaire de vos ambitions.**



BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT
LUXEMBOURG

Handel und Mensch in der Konsumgesellschaft

Wenn die Wirtschaft und der technologische Fortschritt in den kommenden Jahrzehnten eine ähnlich schnelle Entwicklung wie in den vergangenen Jahren mitmachen, so werden kurzfristig nur noch etwa 40% der Bevölkerung einer Erwerbstätigkeit nachgehen können. Zu dieser Schlußfolgerung gelangt jedenfalls Prof. Dr W. Horst Opaschowski in einem Buch zum Thema Arbeit, Freizeit und Konsum. Diese nachdenklich stimmende Zukunftsvision nutzte der Präsident der Luxemburger Handelskonföderation, Norbert Friob, bei der kürzlich stattgefundenen Generalversammlung als Ausgangspunkt für ein Referat über die Realitäten des Einzelhandels in der heutigen Konsumgesellschaft.

So stellt man heute fest, daß die Produktivität viel schneller anwächst als die Nachfrage. Die Formel für die Arbeit von morgen hieße demnach „0,5 x 2 x 3“: Mit der Hälfte des heute beschäftigten Personals wird man das Doppelte erzeugen, bei einer Produktivität, die dreimal größer ist als in der Vergangenheit. Werden die Menschen es nicht schaffen diese Entwicklung zu meistern, so könnten die Jahre des Wohlstandes bald vorbei sein.

Der Einzelhandel könnte dabei das erste Opfer einer Gesellschaft sein, in der die Kluft zwischen jenen die einen festen Arbeitsplatz haben und jenen die nicht in den Arbeitsmarkt integriert sind immer breiter auseinanderklafft.

Besonders hart aber könnte das Erwachen für jene Menschen werden, die lange Zeit im Glauben gelebt haben, daß Glück allein durch materiellen Wohlstand zu erreichen sei. Besonders die jungen, für alle möglichen Formen der Werbung anfällige Generationen leiden heute oft unter einem regelrechten Verbraucherstress. Die eigentlichen, wichtigen Bedürfnisse des Menschen werden dagegen immer mehr in den

Hintergrund gedrängt und der auftretenden Langeweile wird mit Geldbeutel und teuren Hobbys an den Leib gerückt. Ob man das Geld hat oder nicht.

In einer Gesellschaft, wo Maß und Zurückhaltung verpönt sind, ist die Gefahr der Überschuldung besonders groß. Manche Branchen des Einzelhandels, so der Präsident, bekommen bereits jetzt die Auswirkungen der zunehmenden Überschuldung zu spüren.

Wenig Einfluß auf diese Entwicklung wird dem elektronischen Handel beigemessen. Zur Zeit besitzen nämlich lediglich 2% der Bevölkerung einen Internet-Anschluß. Auf 1% Teleshopping kommen 99% traditionelle Einkäufe. Nicht jeder möchte seine Einkäufe am Bildschirm erledigen, schließlich haftet dem Shopping eine nicht zu unterschätzende soziale Dimension an, die weit über die einfache Beziehung Verkäufer/Kunde hinausgeht. Beim Einkaufen möchte man sehen und vor allem gesehen werden.

Dem traditionellen Handel steht demnach noch die Zukunft offen, allerdings muß das Einkaufen wieder zu einem Erlebnis werden. Neben den Einkaufszentren in der Peripherie, müssen die Attraktivität und das Geschäftsleben der Stadtzentren erhalten und gefördert werden.

Der Reichtum der angebotenen Aktivitäten und die Vielfalt der Produkte allgemein haben allerdings auch ihre Schattenseiten. Der moderne Mensch behält kaum noch die Übersicht und bringt es nicht mehr fertig, die Vielfalt der verfügbaren Möglichkeiten zu seinem eigenen Wohl sinnvoll zu nutzen. Er lebt, wie Faith Popcorn es bereits 1992 ausdrückte, „mehrere Leben gleichzeitig“ und steht unter Dauerstress.

Ein möglicher Ausweg aus dieser Situation wäre allzu materialistische Ansätze grundsätzlich in Frage zu stellen und allgemein die Qualität der Quantität vorzuziehen. Ehrenamtliche Aktivitäten sollten unterstützt und genau wie die bezahlte Arbeit als Mittel zur Selbsterfüllung gefördert werden. Natürlich können solche Ansätze nur dann auf fruchtbaren Boden stoßen, wenn die Politik die notwendigen Rahmenbedingungen dafür schafft. Die Frage „Wie werden wir morgen leben?“ muß der Frage „Wie wollen wir morgen leben?“ weichen.

Editeur: Chambre de Commerce
du Grand-Duché de Luxembourg
7, rue Alcide de Gasperi
Adresse postale: L-2981 Luxembourg

Tél.: 42 39 39-1
Fax: 43 83 26
Télex: 60174 chcom lu
E-mail: doc@cc.lu
homepage: <http://www.cc.lu>

Paraît 10 fois par an

Tirage: 19.400 exemplaires

Reproduction autorisée avec mention
de la source. Copie à l'éditeur.

Impression: Imprimerie Saint-Paul S.A.

SOMMAIRE

2	Dossier: Plan d'action national pour l'emploi
11	CCI
12	Euro
15	Environnement
16	Commerce extérieur
20	Formation
28	Ventes spéciales
33	Législation
34	Innovation
37	PME
38	Chiffres économiques
42	Euro Info
52	Info entreprises

Plan d'action national pour l'emploi

Contribution du Comité de Liaison Patronal

Dans le cadre du suivi national du Conseil Européen Extraordinaire sur l'Emploi qui s'est déroulé à Luxembourg les 20 et 21 novembre 1997, différentes organisations professionnelles regroupées au sein du Comité de Liaison Patronal avaient été invitées par M. Jean-Claude Juncker, Premier Ministre, Ministre du Travail et de l'Emploi, à présenter leurs suggestions ou propositions destinées à s'intégrer dans le cadre d'un Plan d'Action National en faveur de l'emploi.

Au Luxembourg ce Plan d'Action National a fait l'objet de négociations au sein du comité de coordination tripartite. Dans notre prochaine édition nous reviendrons en détail sur les conclusions retenues dans le cadre de la tripartite et commenterons les différentes dispositions retenues.

Le présent article a pour objet de présenter dans une contribution unique les différentes suggestions, réflexions et propositions faites par les différentes organisations professionnelles patronales regroupées au sein du Comité de Liaison Patronal (CLP). Nous rappelons que le CLP est composé par la Chambre de Commerce, l'Association des Banques et Banquiers (ABBL), l'Association des Compagnies d'Assurances (ACA), la Chambre des Métiers, la Confédération du Commerce Luxembourgeois (CCL), la Fédération des Artisans, la Fédération des Industriels Luxembourgeois (FEDIL), le Groupement des Industries Sidérurgiques Luxembourgeois (GISL) et l'Ho-resca.

Introduction

Dans un premier temps, l'accent sera mis sur une brève analyse de la situation actuelle sur le marché du travail luxembourgeois, qui est indissociable de l'environnement économique général dans lequel évoluent les entreprises luxembourgeoises.

Les auteurs de la présente contribution s'efforceront dès lors de tracer le cadre d'un environnement économique qui puisse favoriser un marché de l'emploi dynamique.

Une deuxième partie aura pour objet d'analyser les mesures spécifiques de lutte contre le chômage à la lumière des lignes directrices pour 1998, telles qu'elles figurent dans les conclusions de la présidence suite au Conseil Européen Extraordinaire des 20 et 21 novembre 1997.

Finalement, le troisième volet de cet article contiendra certaines réflexions supplémentaires, concernant notamment le fonctionnement de l'Administration de l'Emploi ainsi que le problème important de la motivation au travail des demandeurs d'emploi.

I. Le marché du travail et l'environnement économique au Luxembourg

Ainsi qu'il a déjà été indiqué, il faut se rendre à l'évidence qu'on ne peut pas dissocier l'évolution sur le marché de l'emploi de l'environnement économique général qui conditionne l'activité des entreprises et, par là, la création d'emplois.

En outre, il est notoire que le marché de l'emploi luxembourgeois présente des caractéristiques très spécifiques, qu'on ne peut que difficilement comparer à la situation prévalant dans les autres Etats membres de l'Union européenne.

A. Situation actuelle sur le marché du travail luxembourgeois

Le taux de chômage au Luxembourg se situe actuellement à environ 3,7%, ce qui correspond approximativement au nombre de 6.500 demandeurs d'emploi. La situation sur le marché du travail luxembourgeois se compare ainsi favorablement à celle des autres Etats membres de l'Union européenne.

Par ailleurs, l'économie luxembourgeoise continue toujours à rester créatrice d'emplois.

Entre 1990 et 1997, 5.000 nouveaux emplois ont été créés chaque année par les entreprises luxembourgeoises.

L'emploi total est passé durant cette période de 187.200 à 219.000, chiffre qui dépasse largement l'accroissement de la population active résidant au Luxembourg pour la même période.

Les chiffres couvrant les trois premiers trimestres de 1997 font état d'une hausse de l'emploi salarié intérieur de 3,3% par rapport à la même période de l'année 1996 où cet accroissement n'avait atteint que 2,7% (Statnews 4/98).

Malgré cet accroissement régulier de l'emploi salarié intérieur au cours des dernières années, le taux de chômage a montré une évolution vers la hausse, ce qui indique que l'augmentation du nombre des demandeurs d'emploi au Luxembourg a des raisons spécifiques pour notre pays.

Une stratégie visant uniquement à accroître l'emploi au Luxembourg ne peut dès lors pas avoir d'effet significatif sur le taux de chômage dans notre pays (voir à cet égard le dernier rapport de l'OCDE sur le Luxembourg).



Une des raisons qui sont normalement avancées pour expliquer cette situation est l'inadéquation entre l'offre et la demande d'emploi.

Il convient de relever à cet égard l'importance numérique des frontaliers qui occupent un emploi dans notre pays.

Fin septembre 1997, 31,2% des salariés occupés sur le territoire du Grand-Duché sont des frontaliers. L'emploi des frontaliers (+8,2%) continue à se développer de façon beaucoup plus dynamique que celui des résidents (+1,2%) (Statnews 4/98).

Une des raisons en est que le marché du travail luxembourgeois s'intègre dans le cadre d'un marché de l'emploi régional, où quelque 110.000 demandeurs d'emploi viennent concurrencer les demandeurs d'emploi résidents.

La situation spécifique du Grand-Duché au regard du chômage appelle donc à des solutions spécifiques pour notre pays.

Il n'existe pas de remède-miracle pour diminuer le taux de chômage au Luxembourg; la situation sur notre marché de l'emploi résulte plutôt d'un certain nombre de problèmes particuliers qui méritent tous d'être combattus.

Le champ d'action des mesures contre le chômage est double.

Il s'agit, d'un côté, des actions d'insertion et de réinsertion qui ont pour objet de réduire le chômage existant.

Mais il s'agit surtout des mesures préventives, qui doivent avoir pour objectif de créer le cadre économique favorable permettant aux acteurs économiques, et essentiellement aux entreprises, qui seules sont à même de créer des emplois nouveaux, d'évoluer dans un environnement qui ne laisse pas de place au chômage.

B. Un environnement économique favorable comme prémisses pour un marché de l'emploi dynamique

Un environnement économique favorable pour un marché de l'emploi dynamique ne se conçoit que sur la base d'un tissu entrepreneurial compétitif. La compétitivité des entreprises doit dès lors se situer au cœur même du débat concernant la lutte contre le chômage.

Il appartient au Gouvernement de garantir un cadre économique qui stimule les investissements de la part des entreprises et qui permet dès lors de stabiliser, voire d'augmenter le niveau de l'emploi.

L'emploi ne se décrète pas; en effet, les entreprises ne procèdent à des embauches significatives de personnel que dans la mesure où l'environnement économique les y incite.

L'environnement économique est à considérer dans un sens global.

Le CLP voudrait renvoyer à cet égard aux conclusions de la présidence qui vont dans le même sens, les points 9 et 10 mettant un accent particulier sur »l'environnement économique favorable« et sur »une politique de croissance axée sur la stabilité, l'assainissement des finances publiques, la modération salariale et les réformes structurelles«.

Le CLP voudrait dans la suite tracer le cadre d'un tel environnement économique favorable.

1. L'évolution des coûts salariaux

La réalisation du marché unique et la globalisation de l'économie exposent les entreprises luxembourgeoises à une concurrence de plus en plus poussée.

La compétitivité des entreprises repose sur une maîtrise des coûts de production; le prix du facteur travail est un élément essentiel à cet égard.

Or, le niveau des salaires au Luxembourg est élevé, comparé aux pays voisins.

L'échelle mobile des salaires renchérit encore le coût salarial au Luxembourg et représente dès lors un facteur négatif en termes de compétitivité. Il y a lieu de relever que le niveau moyen des salaires a connu en 1997 un accroissement de 2,29%, dû à l'échelle mobile des salaires.

Le niveau élevé du salaire social minimum constitue un handicap surtout en ce qui concerne la main d'oeuvre peu qualifiée, de sorte qu'il s'agit d'un élément contreproductif en termes de lutte contre le chômage.

En même temps, le niveau du salaire social minimum constitue un attrait pour les demandeurs d'emploi étrangers, qui connaissent généralement un niveau de salaire plus bas.

Le niveau des cotisations sociales est également un élément important pour mesurer le degré de com-

pétitivité des entreprises. Or, les cotisations en matière d'assurance maladie ont augmenté au Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 1998; cette évolution constitue assurément un pas dans la mauvaise direction.

D'une façon générale, la rigidité du système de formation des salaires a comme conséquence que le facteur travail se trouve défavorisé par rapport au facteur capital dans de nombreux secteurs d'activité.

Il importe dès lors que l'évolution des salaires n'échappe pas au contrôle des opérateurs économiques et que l'augmentation des salaires reste en ligne avec l'accroissement de la productivité des entreprises.

Le CLP regrette également que le niveau initial et l'adaptation des traitements dans la fonction publique ne semble pas se baser sur les mêmes critères; cet état de fait nuit au bon fonctionnement du marché du travail dans notre pays et constitue un désavantage certain pour le secteur privé.

2. La fiscalité des entreprises

Le CLP salue les mesures récentes qui ont été adoptées par notre législateur en vue de réduire la charge fiscale pesant sur les entreprises.

En effet, le niveau et la configuration des prélèvements fiscaux sont non seulement essentiels pour les entreprises luxembourgeoises elles-mêmes, mais constituent également un facteur déterminant dans le choix d'investisseurs étrangers de développer leurs activités dans tel ou tel pays.

Le CLP demande au Gouvernement de poursuivre sa politique visant à maintenir et à améliorer la compétitivité de la fiscalité des entreprises.

3. Le cadre légal en matière de droit du travail

Le cadre légal qui régit les relations entre les employeurs et les salariés doit reposer sur des règles flexibles, permettant d'un côté aux entreprises d'assurer leur bon fonctionnement eu égard aux variations saisonnières ou autres fluctuations dans leur activité et assurément, d'un autre côté, le respect des dispositions protectrices des salariés en matière de droit du travail.

Les conditions de travail découlant d'une nouvelle organisation du travail doivent, dans le respect du principe de subsidiarité, être déterminées à travers des négociations entre les partenaires sociaux.

Des modifications légales s'imposent cependant en ce qui concerne les modalités et les possibilités d'avoir recours à certains types de contrats de travail, comme par exemple le contrat à durée déterminée ou le travail à temps partiel.

4. La simplification de l'environnement administratif des entreprises

La simplification des charges administratives pesant sur les entreprises est une revendication de

longue date de la part des organisations professionnelles patronales.

Ce sont surtout les PME qui souffrent d'une lourdeur des procédures administratives.

Il est ainsi primordial de réduire au strict nécessaire les formalités administratives et réglementaires qui font obstacle à l'activité d'entrepreneur en général et qui freinent l'investissement productif, créateur d'emplois.

L'exemple classique à cet égard constitue sans nul doute la procédure commodo-incommodo. Il n'est pas contesté que cette législation poursuit des objectifs justifiés, mais son application pratique continue de freiner l'investissement.

La lourdeur et les coûts de cette procédure, les conditions d'exploitation parfois trop sévères et fixées arbitrairement ainsi que les délais d'autorisation excessivement longs risquent de conduire à la non-réalisation de certains projets d'investissement importants, ce qui équivaut à une perte pure et simple d'emplois potentiels.

Le CLP insiste sur la nécessité d'améliorer le projet de réforme en instance qui doit être évacué dans les meilleurs délais.

Le CLP constate que les autorités luxembourgeoises sont conscientes de la problématique des charges administratives; il est fait référence à cet égard aux différents groupes de travail qui fonctionnent sous la tutelle du Ministère des Classes Moyennes et du Tourisme, comme les groupes de travail institués par le Comité National permanent pour l'amélioration et la simplification de l'environnement des entreprises et le groupe de travail «Entraves administratives».

Par ailleurs, le CLP voudrait renvoyer au Plan d'action en faveur du secteur des classes moyennes adopté par le Gouvernement en 1996.

Le CLP demande la concrétisation des résolutions adoptées par ces différents groupes de travail et par le Plan d'action précité dans les meilleurs délais.

5. Les dépenses publiques en recherche et de développement

Le CLP est d'avis que les investissements en matière de recherche et de développement constituent un élément important pour garantir la compétitivité à long terme des entreprises.

Il faut cependant relever que les dépenses publiques et privées dans ce domaine sont nettement inférieures au Luxembourg que dans les pays voisins et qu'une tendance à la baisse doit même être constatée au cours des dernières années.

Il revient au Gouvernement de créer et de renforcer les infrastructures et les programmes d'aide qui peuvent stimuler les efforts privés en matière de recherche et de développement.

6. Dumping et concurrence déloyale

Le CLP est d'avis qu'en matière de dumping social, les mesures de contrôle existantes doivent être intensifiées afin de protéger les entreprises luxembourgeoises contre des pratiques déloyales de la part d'entreprises étrangères opérant temporairement au Luxembourg.

Le CLP salue à cet égard l'institution d'un groupe de travail spécial «Dumping social» sous l'autorité du Ministère des Classes Moyennes.

Dans un autre ordre d'idées, le CLP dénonce la pratique frauduleuse de ce qui est communément appelé «faillite organisée» et demande des mesures efficaces pour combattre ce phénomène, qui peut également avoir des conséquences négatives sur l'emploi.

II. Les mesures spécifiques de lutte contre le chômage à la lumière des lignes directrices pour 1998

Le CLP voudrait commenter dans la suite certaines mesures reprises dans les lignes directrices qui pourraient ou devraient avoir une incidence sur la situation spécifique du marché de l'emploi luxembourgeois.

L'analyse ci-après reprend l'ordre proposé dans les conclusions de la présidence.

A. L'amélioration de la capacité d'insertion professionnelle

Le CLP voudrait dans ce cadre aborder brièvement le problème du chômage des jeunes et des chômeurs de longue durée ainsi que celui de la formation professionnelle.

1. Le chômage des jeunes et les chômeurs de longue durée

Le point 49 des conclusions de la présidence préconise un développement de stratégies préventives «se fondant sur l'identification précoce des besoins individuels».

Le CLP peut entièrement partager cet objectif; en effet, il est d'avis que ces deux catégories de chômeurs, qui doivent constituer la cible prioritaire de toute mesure de lutte contre le chômage, devraient être encadrées, soutenues et suivies de plus près.

Le CLP reviendra sur ce point sous le chapitre consacré au fonctionnement de l'Administration de l'Emploi et à la motivation au travail.

Le point 50 des conclusions de la présidence exige des Etats membres de prendre les mesures nécessaires pour pouvoir offrir un nouveau départ à tout jeune avant qu'il n'atteigne six mois de chômage, respectivement à tout chômeur adulte avant qu'il n'atteigne douze mois de chômage.

A cet égard, le CLP constate qu'au Luxembourg, environ 67% des demandeurs d'emploi retrouvent un emploi avant les six mois, alors que le chômage de longue durée, dépassant douze mois, représente environ 15% des demandeurs d'emploi.

Il est rappelé que notre pays connaît toute une panoplie de mesures existantes pour réintégrer des demandeurs d'emploi sur le marché du travail: contrat de stage-initiation, contrat de préparation en entreprise, DAT, aide au réemploi, bonification d'impôt en cas d'embauche de demandeurs d'emploi, aide à l'embauche de chômeurs âgés, préretraite progressive, préretraite solidarité, aide à la mobilité géographique, aide à la création d'entreprise.

Certaines des mesures précitées n'ayant pas donné les résultats escomptés, le CLP est d'avis qu'il est impératif de procéder à une évaluation globale de l'arsenal législatif existant pour essayer d'y apporter les améliorations nécessaires.

Ce travail d'analyse devrait se faire dans le cadre des travaux du Comité Permanent de l'Emploi.

On peut d'ores et déjà constater que certaines des mesures auxquelles participent activement les entreprises, comme par exemple le stage de préparation en entreprise, ont révélé un manque de candidats potentiels sur le marché du travail luxembourgeois.

Souvent, des jeunes qui se trouvent dans une autre mesure de placement, notamment la DAT, ne sont pas disposés à quitter leur poste de stage auprès d'une administration ou d'un établissement public pour suivre un stage dans une entreprise privée, malgré le fait qu'un contrat de stage en entreprise débouche souvent sur un emploi stable.

En effet, les chiffres des trois dernières années prouvent qu'environ 60% des jeunes placés dans le cadre d'un stage de préparation en entreprise ont été engagés par l'entreprise d'accueil ou par une autre entreprise.

D'une façon générale, le CLP relève cependant que bon nombre des mesures précitées se limitent essentiellement à gérer au mieux le chômage.

Or, il faut avant tout s'attaquer au problème fondamental du chômage des jeunes, qui est celui de la formation professionnelle.

2. La formation professionnelle

Le CLP voudrait d'emblée renvoyer à cet égard aux conclusions prises récemment par le Comité consultatif à la formation professionnelle à caractère tripartite, auxquelles il se rallie. Il y a cependant lieu d'insister plus particulièrement sur un certain nombre de réflexions.

Ainsi qu'il a déjà été rappelé, les entreprises luxembourgeoises continuent chaque année à créer des milliers d'emplois nouveaux. Or, la plupart de ces emplois sont dans la suite occupés par des travailleurs frontaliers, phénomène qui est dû, d'une

part, à l'existence d'un marché de travail régional et, d'autre part, à l'affluence d'un nombre croissant d'étrangers munis d'une qualification solide et faisant preuve d'une grande motivation au travail.

Les demandeurs d'emploi résidents doivent donc affronter cette concurrence sur notre marché du travail; le meilleur bagage qu'on puisse leur donner est une formation de haut niveau.

Or, force est de constater qu'au Luxembourg beaucoup trop de jeunes quittent l'école prématurément, sans aucune qualification reconnue.

Il en résulte souvent une inadéquation du candidat au poste de travail; l'amélioration de la capacité d'insertion professionnelle devient dès lors incontournable.

Le CLP s'oppose à toute politique mal engagée d'orientation et de formation des jeunes, opérée non pas en fonction de leurs capacités intellectuelles ou manuelles, mais uniquement en fonction des aspirations de leurs parents ou des attitudes de leurs enseignants; la conséquence en est souvent l'échec, la démotivation, la résignation et, finalement, le chômage et l'exclusion sociale.

Il faut indubitablement faciliter le passage de l'école au travail, en comblant les fossés qui existent entre l'école et les exigences du monde du travail afin de combattre efficacement le chômage des jeunes.

L'école doit ainsi s'ouvrir davantage aux entreprises; cet objectif implique nécessairement la coopération aussi bien des élèves et des enseignants que des milieux professionnels eux-mêmes.

Le passage de l'école vers la vie active pourrait également s'accompagner d'une période de formation d'insertion permettant à de jeunes stagiaires de mieux s'intégrer dans une entreprise d'accueil et de s'adapter aux exigences de la profession choisie.

Cette sorte de formation devrait être dotée d'un statut spécial, étant donné que cette période s'apparente plutôt à un apprentissage qu'à une relation de travail proprement dite.

Le CLP propose également une collaboration entre les entreprises offrant une formation, que ce soit dans le domaine de l'apprentissage ou des services, et l'Administration de l'Emploi en vue d'une qualification et d'une insertion professionnelles de jeunes demandeurs d'emploi dans le monde du travail.

Un autre domaine important de la formation est celui de la formation continue des salariés.

Il est en effet important de s'adapter tout au long d'une carrière professionnelle aux nouvelles technologies et à l'évolution des exigences du monde du travail.

Cette mission de formation revient dans une mesure toujours plus déterminante aux milieux profes-

sionnels, ceux-ci étant les mieux placés pour réagir rapidement aux besoins spécifiques du monde professionnel en évolution permanente.

De tels efforts de formation de la part du secteur privé devraient s'accompagner d'une participation appropriée de l'Etat au financement.

Le cadre légal devrait également permettre une répartition équitable de l'effort de formation entre les entreprises et leurs salariés. Il appartient dès lors au législateur, voire aux partenaires sociaux de définir les conditions et modalités de cette répartition des charges, qui ne devrait pas assimiler d'office le temps de formation au temps de travail.

Le projet de loi relatif à la formation professionnelle continue, qui est appuyé par le CLP, est perfectible sur un certain nombre de points; il est renvoyé à cet égard aux propositions concrètes d'adaptations faites par la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers dans leurs avis respectifs.

Finalement, il revient aux partenaires sociaux de s'accorder sur des mesures de formation visant à une réorientation des salariés dont l'emploi risque d'être fragilisé, notamment par suite de l'évolution des nouvelles technologies.

B. Le développement de l'esprit d'entreprise

1. Faciliter le démarrage et la gestion des entreprises

Le CLP estime qu'une politique de promotion du statut d'indépendant est particulièrement importante.

Une telle politique de motivation à la création d'entreprise implique que l'idée de «l'entrepreneurship» soit préconisée à tous les niveaux de notre système scolaire.

En effet, il ne s'agit pas uniquement de vouloir former à tout prix des futurs fonctionnaires ou cadres académiciens; les responsables politiques doivent participer au message clair que l'entrepreneur est créateur d'emplois productifs et a ainsi un rôle important à jouer en matière économique et sociale.

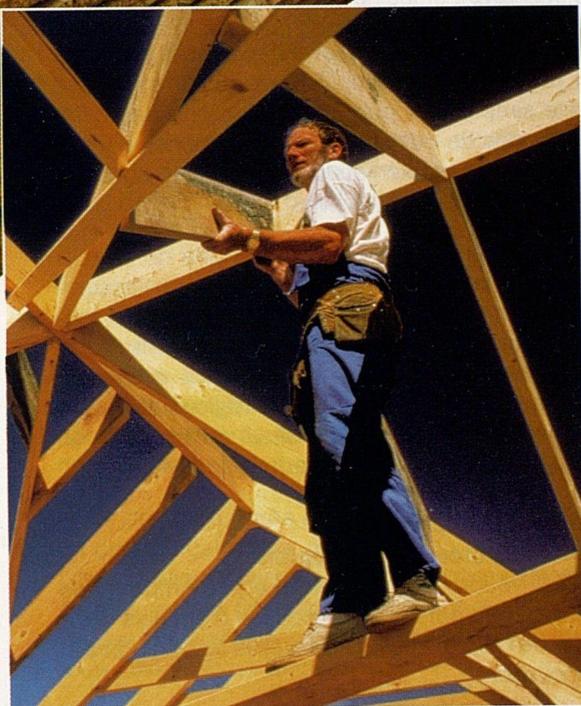
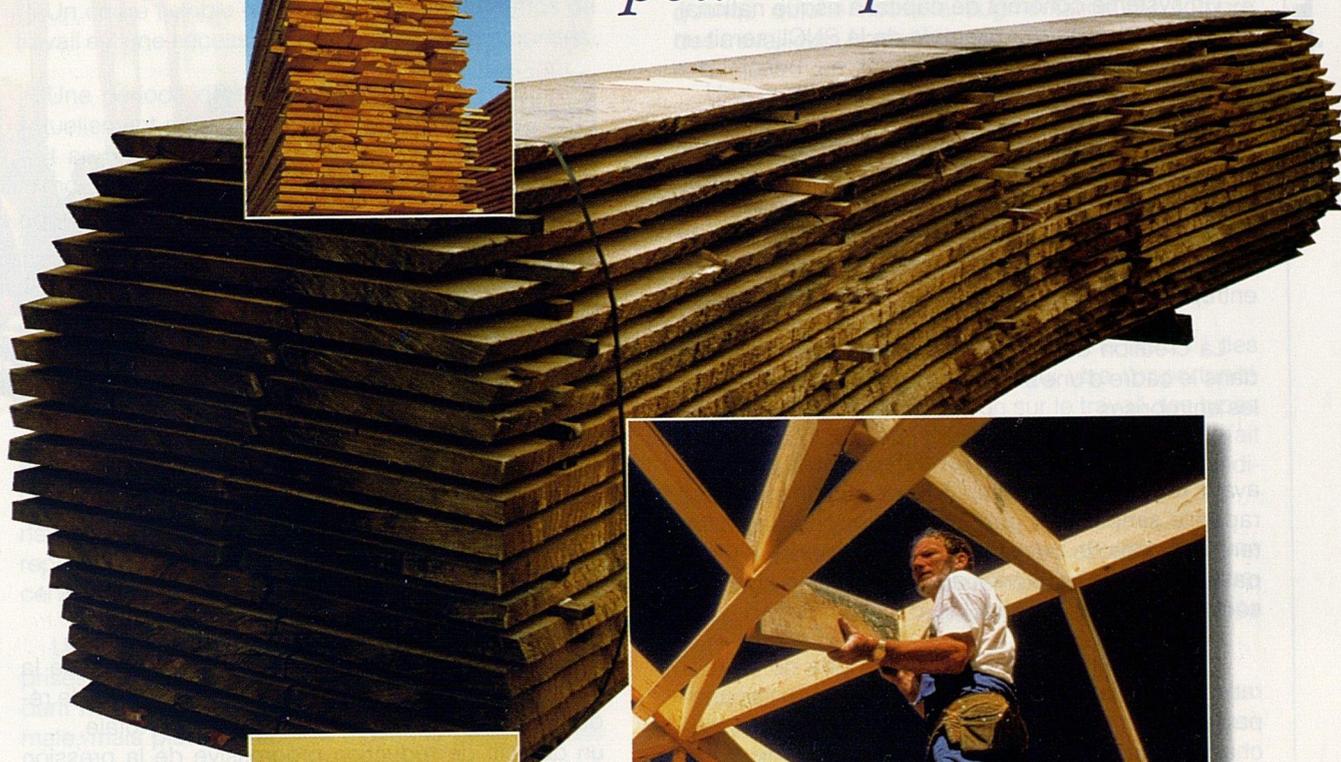
Il s'agit également d'éliminer les discriminations existantes entre l'indépendant et le salarié; l'on peut citer à cet égard les cotisations pour les allocations familiales, le droit aux indemnités de chômage, les aides pour la réinsertion sur le marché du travail.

Est également préconisée dans cet ordre d'idées la possibilité de constituer des réserves immunisées d'impôt pour les indemnités pécuniaires de maladie des indépendants.

L'accès au capital à risque constitue actuellement un frein au démarrage de nouvelles entreprises et au développement d'entreprises existantes.

Le CLP salue à cet égard les propositions faites dans les conclusions de la présidence visant à facili-

*Tout ce qu'il faut
pour les pros...*



découvrez
le vaste choix de notre
DEPOT-BOIS

Le professionnalisme
est un art qui se construit...

Des outils performants,
à la pointe du progrès, le choix
de matériaux de qualité adaptés
à chaque utilisation, un savoir-faire
et une rigueur exemplaires,
une dose d'écoute et
de disponibilité...

La recette est incontournable!

Si vous pensez comme nous
qu'offrir ces services à vos clients
est un devoir, ensemble nous
allons faire des miracles!



ter la création de nouvelles entreprises en mettant notamment à leur disposition, par l'intermédiaire de la BEI, des capitaux à risque.

Un système cohérent de capital à risque national, par l'intermédiaire par exemple de la SNCI, serait un moyen complémentaire répondant au besoin des PME.

Le CLP préconise également la création d'un Centre de Formalités, qui prendrait la forme d'un guichet unique auquel toute personne voulant s'établir pourrait s'adresser en vue de l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires à la création d'une entreprise.

La création d'un tel Centre s'inscrirait également dans le cadre d'une simplification administrative pour les entreprises.

Le CLP ne voudrait pas revenir à ce qui a été dit ci-avant au sujet de la simplification administrative; il rappelle simplement que les conclusions des différents groupes de travail qui se sont penchés dans le passé sur cette problématique devront être concrétisées dans les meilleurs délais.

A titre d'exemple, l'on peut citer l'idée de l'élaboration systématique d'une «fiche d'impact» accompagnant tous les projets de loi et de règlement touchant directement les milieux professionnels; cette fiche d'impact s'efforcerait de porter une évaluation sur l'impact d'un texte législatif ou réglementaire sur l'environnement des entreprises, notamment en termes de coût et de charges administratives.

2. Exploiter les opportunités de nouvelles créations d'emplois

Le CLP voudrait rappeler à cet égard l'importance qu'il attache au potentiel de création d'emplois dans le cadre de l'exploitation de nouvelles technologies et de l'innovation.

Afin de faciliter le transfert des technologies et d'encourager la veille technologique, il est proposé de renforcer les sources d'information et l'extension des organismes oeuvrant dans ce domaine et des cellules existantes.

Le point 65 des conclusions de la présidence a trait à la création d'emploi à l'échelon local, dans l'économie sociale et dans les nouvelles activités liées aux besoins non encore satisfaits par le marché.

Si le CLP peut être d'accord avec cet objectif, qui connaît d'ailleurs au Luxembourg quelques applications pratiques à l'heure actuelle, il estime néanmoins que la finalité de pareilles mesures devrait être non pas de créer un marché du travail parallèle et artificiel, mais la réintégration des personnes visées sur le marché du travail existant.

En tout état de cause, cette nouvelle forme de travail ne devrait pas être soumise aux mêmes conditions, notamment en matière de rémunération, que le travail «classique».



Finalement, il échet de relever que l'opportunité de nouvelles créations d'emplois présuppose un contrôle efficace et des sanctions adéquates à l'encontre du travail clandestin.

3. Rendre le système fiscal plus favorable à l'emploi

Le CLP est d'accord avec les conclusions de la présidence (point 67) qui se fixent un «objectif de réduction progressive de la charge fiscale totale, . . . , un objectif de réduction progressive de la pression fiscale sur le travail et des coûts non salariaux du travail - notamment sur le travail peu qualifié et faiblement rémunéré - sans mettre en cause l'assainissement des finances publiques et l'équilibre financier des systèmes de sécurité sociale».

Ce point 67 invite également les Etats membres à analyser, le cas échéant, l'opportunité d'introduire une taxe sur l'énergie ou sur les émissions polluantes.

Le CLP est d'avis qu'une telle mesure fiscale, sans lien direct avec le marché de l'emploi, ne saurait constituer une solution adéquate pour résoudre les problèmes existant sur le marché du travail.

Enfin, le point 68 des conclusions de la présidence a trait à une éventuelle diminution du taux de la TVA sur les services à forte intensité de main d'oeuvre.

Le CLP est d'avis à cet égard que le système actuel de remboursement de la TVA en matière de construction de logements est à maintenir.

C. La capacité d'adaptation des entreprises et de leurs travailleurs

1. Moderniser l'organisation du travail

Le point 70 des conclusions de la présidence invite les partenaires sociaux à «négocier, aux niveaux appropriés, notamment au niveau sectoriel et au niveau des entreprises, des accords visant à moderniser l'organisation du travail . . . ».

Le CLP peut entièrement partager cette vue des choses; les négociations concernant l'organisation

du travail devront effectivement avoir lieu primordialement entre partenaires sociaux, au niveau sectoriel là où cela est possible, sinon au niveau de l'entreprise.

Un cadre flexible pour l'organisation du temps de travail est une nécessité absolue pour les entreprises.

Une période de référence plus longue que celle actuellement prévue dans les textes légaux permettrait aux entreprises de réagir aux aléas de la demande, aux délais de livraisons de plus en plus courts et aux variations saisonnières.

La production pourrait ainsi être mieux ajustée à la demande, ce qui entraînerait un accroissement de la productivité et de la compétitivité.

Une période de référence pouvant s'étendre jusqu'à une année, à déterminer au niveau sectoriel ou de l'entreprise en fonction des besoins respectifs, donnerait le moyen aux entreprises de mieux s'adapter aux fluctuations du marché sans pour autant pénaliser les salariés, qui pourraient compenser par du repos le surplus de travail éventuellement accompli à certaines périodes de pointe.

Un tel système permettrait également aux entreprises de relever leur effectif à un niveau correspondant non plus comme actuellement à l'activité minimale, mais plutôt à l'activité moyenne de la période de référence.

La réduction du nombre des heures supplémentaires grâce à la flexibilisation et la diminution du coût en découlant ne manquerait pas de revaloriser le facteur travail.

L'annualisation du temps de travail constituerait dès lors une mesure de flexibilité positive de même qu'une mesure active dans le cadre de la lutte contre le chômage.

Elle est synonyme de sécurité de l'emploi, de création d'emploi, de diminution des heures supplémentaires et de diminution du travail intérimaire.

La réduction de la durée du travail ne permet pas de combattre le chômage et ne peut dès lors être considérée comme un outil dans la lutte contre le chômage. Elle entame la compétitivité des entreprises et sera dès lors, au contraire, créatrice de chômage.

Ceci est d'autant plus vrai pour un marché du travail qui, comme c'est le cas au Luxembourg, est en situation de sur-emploi. En effet les 5.000 nouveaux emplois créés chaque année par les entreprises luxembourgeoises sont occupés pour la majeure partie par des travailleurs frontaliers.

Le but poursuivi, en termes de chômage, par une réduction du temps de travail consiste à répartir le travail existant entre les personnes ayant un emploi et celles qui sont à la recherche d'un emploi.

Mis à part le fait que le CLP est persuadé qu'une telle répartition du travail ne se fera pas, au vu de la

situation spécifique telle que prédécrite du marché de l'emploi luxembourgeois, il faut se rendre à l'évidence que toute création supplémentaire de nouveaux emplois ne pourra avoir comme seule conséquence qu'une nouvelle augmentation du nombre des travailleurs frontaliers au Luxembourg.

Une nouvelle organisation du travail basée sur la flexibilité englobe également d'autres domaines que la seule organisation du temps de travail.

Il faut en effet permettre le recours à des formes de travail différentes du modèle classique du contrat à horaire fixe et à durée indéterminée et éliminer les rigidités dans le droit du travail.

Cette préoccupation du CLP rejoint le point 71 des conclusions de la présidence qui vise l'opportunité d'introduire dans la législation sur le travail des types de contrat plus adaptables pour tenir compte du fait que l'emploi revêt des formes de plus en plus diverses.

Ainsi, le travail à temps partiel devrait être une forme de travail souple pouvant satisfaire tant aux besoins de l'employeur qu'à l'aspiration à plus de temps libre du salarié.

Or, cette forme de travail est très peu répandue au Luxembourg, comparé aux pays voisins; une des raisons en est le cadre rigide tracé par la législation en la matière, qui prévoit par exemple que toute heure travaillée au-delà de l'horaire conventionnel est à considérer comme heure supplémentaire et à rémunérer comme telle.

Le contrat à durée déterminée connaît également un cadre légal rigide, aussi bien du point de vue de l'énumération limitative des hypothèses permettant de recourir à ce type de contrat de travail que du point de vue des sanctions en cas de non-observation de toute une série de formalités.

La loi du 24 mai 1989 sur le contrat de travail consacre le principe de la protection du salarié qui, amplifiée par des applications jurisprudentielles, rend le facteur travail peu attractif.

A titre d'exemple, on peut citer les exigences excessives quant à la précision des motifs à indiquer dans une lettre de licenciement et, plus récemment, l'obligation pour l'employeur de rembourser au Fonds pour l'Emploi les indemnités de chômage perçues par un salarié licencié, même en cas de licenciement avec préavis.

Cette dernière jurisprudence aura comme conséquence de donner à un employeur une nouvelle incitation de procéder à l'embauche de travailleurs frontaliers plutôt que d'avoir recours à la main d'oeuvre résidente.

La réglementation des jours fériés légaux connaît le principe du report automatique d'un jour férié coïncidant avec un dimanche; ce système devrait être remplacé par celui d'un jour de congé compensatoire

à prendre endéans un certain délai, tel que prévu dans la proposition de loi de la Chambre de Commerce introduite en 1997.

2. Soutenir la capacité d'adaptation des entreprises

En ce qui concerne les obstacles qui peuvent s'opposer à l'investissement dans les ressources humaines, le CLP voudrait se contenter de renvoyer à des problèmes qui ont déjà été traités à d'autres endroits, à savoir le maintien du niveau des charges sociales, la structure rigide de la formation des salaires, ainsi que le niveau élevé du salaire social minimum.

D. Le renforcement des politiques d'égalité des chances

D'une façon générale, le CLP appuie toute politique tendant à faire disparaître d'éventuelles discriminations entre hommes et femmes, mais voudrait cependant mettre en garde contre toute velléité de surprotection qui risque à long terme d'être contreproductive.

En ce qui concerne la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale, le CLP se doit d'insister sur le fait que la revendication patronale d'une plus grande flexibilité dans l'organisation du travail ne s'oppose nullement à cet objectif, bien au contraire.

Les questions relatives aux politiques en matière d'interruption de carrière, et notamment concernant le congé parental, ont fait l'objet au Luxembourg de discussions entre les partenaires sociaux.

Le CLP rappelle qu'à l'heure actuelle, ces discussions n'ont pu trouver de suite du fait que des problèmes juridiques de procédure en relation avec la transposition des textes communautaires afférents sont apparus et n'ont jusqu'ici pu trouver de réponse.

III. Observations complémentaires

A. Le fonctionnement de l'Administration de l'Emploi (ADEM)

Le CLP se doit de constater que, même si l'activité de placement de l'ADEM s'améliore suite aux mesures récentes, le fonctionnement de cette administration ne peut toujours pas être qualifié d'optimal.

L'une des mesures récentes précitées constitue la signature d'une convention-cadre entre l'ADEM et l'Union luxembourgeoise des entreprises de travail intérimaire (ULEDI), qui vise à institutionnaliser la collaboration entre l'ADEM et l'ULEDI en matière de placement des demandeurs d'emploi.

Le CLP salue cette initiative, mais continue à préconiser, conformément à la position que ses représentants ont exprimée au sein du Comité Permanent de l'Emploi, une abolition du monopole de l'ADEM en matière de placement des demandeurs d'emploi.

Il faut cependant reconnaître que la mission de l'ADEM est particulièrement difficile; même une ADEM fonctionnant de façon optimale ne pourra pas résoudre à elle seule les problèmes qui sont à la base du chômage au Luxembourg, et qui ont été analysés ci-avant dans le présent papier de synthèse.

Une prémisses fondamentale pour un bon fonctionnement de l'activité de placement de l'ADEM constitue certainement la motivation au travail des demandeurs d'emploi résidents.

B. La motivation au travail

Trouver un emploi pour un demandeur d'emploi à travers une mesure de placement ne suffit pas si l'on n'arrive pas en même temps à motiver ou à inciter une personne à accepter un nouvel emploi.

Il convient de se référer au point 53 des conclusions de la présidence qui préconise un passage des mesures passives à des mesures actives dans le cadre de la lutte contre le chômage; il s'agit plus spécialement »d'inciter réellement les chômeurs à chercher et à accepter un emploi ou une formation«.

Or, le CLP est persuadé qu'il existe à cet égard un profond malaise au Luxembourg, dû notamment au système d'indemnisation trop généreux qui n'incite précisément pas les chômeurs de chercher activement un emploi. Il faudra dès lors réfléchir sur une réforme de ce système.

Il est important que le fait de travailler doit être financièrement plus intéressant que le fait de rester inactif.

Le CLP est d'avis que le niveau élevé des indemnités de chômage au Luxembourg de même que la durée de l'indemnisation sont des facteurs qui entraînent les demandeurs d'emploi dans une situation passive.

Si l'on y ajoute les prestations versées à titre du RMG, régime qui s'applique si le chômeur n'a plus droit aux indemnités de chômage, on arrive souvent à une situation de dépendance à long terme à l'égard des prestations sociales.

D'autres avantages comme l'aide au logement, l'électricité à prix faible etc. peuvent conduire une personne à se retirer de plus en plus du marché du travail officiel, avec comme conséquence l'inévitable exclusion sociale.

Le CLP ne préconise certainement pas l'abolition de ces mesures d'aide aux chômeurs, mais plaide pour une réforme du système de protection sociale en vue de le rendre plus favorable à l'emploi.

Une telle réforme doit aller dans le sens d'une réallocation d'une partie importante du budget consacrée au chômage de mesures passives visant à soutenir financièrement les travailleurs sans emploi et leurs familles vers des mesures actives de réinsertion professionnelle.

Les entreprises luxembourgeoises continuent à créer des emplois; chaque mois, un nombre important d'offres d'emploi ne sont pas satisfaites sur le marché local.

Afin d'augmenter les chances des chômeurs de longue durée de se réintégrer dans le monde du travail, les autorités devraient mettre davantage l'accent sur des programmes de formation orientés vers des métiers offrant de véritables perspectives d'emploi.

Pour les personnes aptes à travailler, il importe de renforcer le principe qui vise à subordonner le paiement des allocations de chômage au suivi de telles mesures de formation et de réorientation.

Les chances qu'un tel programme, qui donne au chômeur une qualification recherchée par les entreprises privées, aboutisse à un nouvel emploi sont certainement supérieures à celles d'un bénéficiaire du

RMG qui a participé à des programmes de services d'utilité publique.

L'on peut donc conclure sur ce point en répétant qu'une incitation à reprendre un emploi ne peut se faire qu'en réduisant la générosité des prestations de chômage au profit de mesures actives de réinsertion.

Le CLP est d'avis que la faible motivation des demandeurs d'emploi résidents, problème micro-économique qui se situe au niveau des acteurs, est une cause fondamentale du chômage au Luxembourg.

Il ne peut dès lors qu'approuver l'idée que le Luxembourg devrait mettre à profit le fait que, comparé à d'autres pays, le nombre de chômeurs, et surtout des jeunes chômeurs et des chômeurs de longue durée, est relativement faible, de sorte qu'un accompagnement est souhaitable et devrait être possible dans la pratique.

Contrats modèles de la Chambre de Commerce Internationale

La Chambre de Commerce Internationale (CCI) publie certains contrats modèles qui permettent aux parties de s'assurer de la sécurité juridique de leur relations avec leurs partenaires commerciaux internationaux. Dans l'édition 2/98 du Merkur, nous avons présenté les trois contrats modèles CCI actuellement disponibles. Il s'agit du Contrat Modèle d'Agence Commerciale Internationale N° 512, du Contrat Modèle de Concession Commerciale N° 518 ainsi que du Contrat Modèle de Vente Internationale N° 556.

Les contrats modèles ont été spécialement conçus pour répondre aux besoins précis tel qu'indiqué de par leur titre. Cependant, il faut noter que ces contrats peuvent très bien servir de base à la rédaction de contrats similaires si certains amendements sont effectués. Par exemple, le contrat modèle de vente internationale a été conçu pour organiser la vente internationale de marchandises en gros. Pour adapter ce contrat à la fourniture de services, il faudrait enlever les références à la Convention de Vienne du 11 Avril 1980 - Nation-Unies (sur la vente internationale de marchandises) et choisir le droit applicable au contrat en accord avec l'autre partie contractante. Ensuite il faudrait enlever les références aux clauses précisant les modalités de transport des marchandises (Incoterms). Les autres clauses telles les clauses établissant les moyens de paiement et de garantie peuvent, dans la majorité des cas, être intégrées dans un contrat de fourniture de services.

Ainsi ces contrats peuvent servir de base à l'élaboration d'autres contrats internationaux. Les parties

ont aussi la possibilité de se limiter à copier l'une ou l'autre clause du contrat modèle pour les intégrer dans des contrats de type différent. La clause d'arbitrage faisant référence au centre d'arbitrage de la CCI peut être intégré dans tout contrat à caractère commercial international. La même remarque s'applique aux clauses précisant les moyens de paiement internationaux.

Pour les entreprises qui n'ont que peu ou pas d'expérience dans le domaine du commerce international, il serait intéressant de consulter la publication Import-Export Basics N° 543 pour comprendre les rouages d'une opération commerciale internationale réussie (NB: le livre est orienté vers les transactions internationales de marchandises).

Pour l'instant le Contrat Modèle de Vente Internationale N° 556 est disponible seulement en langue anglaise. Une traduction française sera disponible vers la fin du mois de mai 1998. La publication Import-Export Basics N° 543 ne sera pas disponible en langue française.

Les contrats modèles peuvent être commandés par écrit au Comité National Luxembourgeois de la CCI, 7, rue Alcide de Gasperi, L-2981 Luxembourg, fax: 43 83 26.



Merkur 3-1998

Introduction de l'euro

Documents communautaires récents traitant de certains aspects spécifiques

Rapport du groupe de travail «Petites entreprises et Euro» (21 pages)

Tout en rappelant les avantages de l'euro pour l'ensemble des entreprises européennes, ce groupe a identifié deux grands types de contraintes particulièrement importantes pour les petites entreprises.

La plus importante concerne les conséquences comptables du passage à l'euro, que ce soit au niveau interne ou dans leurs relations avec des fournisseurs importants.

La seconde contrainte identifiée par le groupe de travail tient aux manques de ressources, à la fois humaines et financières, dont disposent les petites entreprises. Il attire également l'attention sur la nécessité d'encourager les petites entreprises à réfléchir dès maintenant à leurs besoins en personnel pour le passage à l'euro et à prévoir le plus tôt possible un budget pour y faire face.

Les secteurs les plus confrontés sont notamment le commerce de détail, les agences de voyage et les stations-service.

Il a finalement mis l'accent sur la nécessité d'actions de sensibilisation et d'information ciblées tenant compte des spécificités des petites entreprises et de l'importance pour celles-ci de développer une stratégie commerciale à adopter lors de l'introduction de l'euro.

Rapport du groupe d'experts sur les frais bancaires de conversion vers l'euro (33 pages)

Ce groupe a d'abord reconnu l'importance de la subsidiarité dans cette matière. Il est néanmoins d'avis que la Commission européenne devrait recommander aux banques des principes non contraignants de «bonne pratique» établissant la gratuité de la conversion afin de combler un certain déficit de confiance des consommateurs. Ces principes devraient prévoir:

- la conversion en euros des comptes libellés en unité monétaire nationale sans frais pendant et à la fin de la période transitoire (1999-2002)

- la conversion en euros des paiements en unité monétaire nationale et vice-versa sans frais pendant et à la fin de la période transitoire
- l'échange, sans frais pour les clients (autrement dit les titulaires d'un compte) de pièces et de billets en monnaie nationale contre pièces et billets en euros pour des conversions de type «ménage» pendant la période finale (2002)
- la définition claire et transparente par les banques des montants et fréquences de type ménage

Comme vient de le rappeler Yves-Thibault de SILGUY, commissaire européen responsable des affaires économiques, financières et monétaires, l'approche de la Commission dans cette matière centrale doit obéir à trois principes simples:

1. tout ce qui est obligatoire doit être gratuit
2. il faut assurer l'égalité de traitement entre les services en euro et en monnaie nationale
3. le consommateur ne doit plus supporter les coûts de change

Rapport du groupe de travail d'experts sur les aspects techniques et le coût du double affichage (42 pages)

Les conclusions du présent groupe peuvent être résumées ainsi:

- le double affichage jouera un rôle crucial lors du passage à l'euro mais ne constitue cependant



qu'un des nombreux instruments de communication possibles

- compte tenu de la diversité des systèmes d'indication des prix actuels et des besoins spécifiques de certains opérateurs (petits détaillants, agences de voyages, sociétés de vente par correspondance et vente à distance, stations-service), il est impératif d'adopter une attitude souple à l'égard du double affichage.
- il convient d'éviter toute obligation qui exigerait des modifications importantes des équipements existants ou l'acquisition d'équipements nouveaux
- la question du double affichage (et le passage à l'an 2000) doit être prise en compte par les détaillants lors de tout projet d'investissement actuel et futur
- il est essentiel que les cadres réglementaires communautaires et nationaux soient fixés le plus tôt possible afin de permettre aux entreprises d'arrêter leurs plans de transition définitifs et d'effectuer les investissements nécessaires

Rapport du groupe de travail «Acceptation des nouveaux prix et échelles de valeur en euro» (20 pages)

Ce document essaye de répondre à la question: Comment faciliter la compréhension et l'acceptation des nouveaux prix et échelles de valeur en euro pour les consommateurs?

Il note d'abord la place importante du secteur du commerce qui se trouve en première ligne lors de l'introduction de l'euro. Le présent rapport analyse ensuite les conditions devant être réunies pour accompagner le développement de l'usage de l'euro entre consommateurs et commerçants pour conclure par les différentes actions destinées à faciliter l'apprentissage de l'euro. Il envisage finalement la création d'observatoires locaux de l'euro et la possibilité d'utiliser un label européen pour les professionnels ayant adhéré volontairement à un accord négocié avec les représentants des consommateurs.



Ces différents rapports servent de base à l'élaboration de recommandations que la Commission européenne souhaite publier au cours des prochaines semaines.

En cas d'intérêt, ces documents (en français) peuvent être obtenus auprès de la Chambre de Commerce, M. Gilles Reckert, tél. 42 39 39 336, fax 43 83 26.

Orientations pratiques sur la préparation à l'euro des systèmes d'information financière

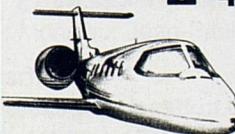
La Commission européenne vient de publier des orientations pratiques pour faciliter les préparatifs visant à assurer une transition ordonnée et sans heurts vers l'utilisation de l'euro dans les systèmes d'information financière. Ces orientations, élaborées par les services de la Commission, doivent aider les entreprises et organismes à définir des programmes de transition pour leurs systèmes d'information financière (c'est-à-dire pour l'ensemble des logiciels et matériels permettant d'enregistrer, de traiter et d'archiver les informations financières telles que les informations sur les comptes, factures, paiements, salaires, stocks et commandes, et sur la solvabilité).

Ce document contient des considérations stratégiques détaillées sur le passage à la monnaie unique, et se livre à une analyse complète des aspects tant fonctionnels que techniques de la préparation à



ABELAG AVIATION
AIR TAXI SERVICES

Executive & Emergency Flights 24 Hours Day



☎ 47 98 99 10

**Direct Flights to more
than 2000 Airports
from
Luxembourg**

• Benelux leader in business aviation

• More than 30 years experience

Luxembourg Airport • L-1110 Luxembourg • Fax : 47 98 99 15

l'euro, sur la base des meilleurs avis techniques actuellement disponibles. Ces orientations suggèrent qu'il pourrait être intéressant pour les entreprises et les organismes, d'un point de vue pratique, d'aborder de manière coordonnée la transition à l'euro et le problème du passage des systèmes informatiques à l'an 2000, même s'il s'agit de problèmes fondamentalement différents (le second étant essentiellement d'ordre technique).

Ces orientations sur la préparation des systèmes d'information financière à l'utilisation de l'euro apporteront une aide concrète aux entreprises, a déclaré, en substance, M. Monti, membre de la Commission responsable du marché unique. Selon lui, les entreprises doivent se préparer de façon systématique au passage à l'euro si elles veulent tirer pleinement parti de l'introduction de la monnaie unique. Le passage à l'euro aura en particulier un certain nombre de conséquences pratiques sur l'activité quotidienne des entreprises.

Le document en question a pour but d'aider les entreprises et les organismes à évaluer les conséquences de l'introduction de l'euro sur leurs systèmes d'information financière; à cet effet:

- il résume et interprète les parties du cadre juridique de l'utilisation de l'euro qui ont de l'importance pour les systèmes informatiques;
- il dresse un tableau général des considérations stratégiques et des principaux facteurs de réussite influant sur le processus de transition;
- il procède à une analyse des problèmes fonctionnels et techniques et indique des solutions possibles.

Ce document traite en détail des aspects suivants:

- l'ampleur des problèmes posés aux systèmes informatiques par le basculement vers l'euro;
- le problème lié au passage à l'an 2000 et ses conséquences sur le basculement vers l'euro;
- les principaux facteurs de réussite, comme la constitution d'une cellule euro, la détermination de l'ampleur et de la nature des changements, l'adoption d'une stratégie de basculement, le recours à des logiciels extérieurs et la formation des salariés;

- les problèmes de fonctionnement que posera le passage à l'euro du point de vue de l'entrée et de la sortie des données, des interfaces et de la conversion des données historiques;
- les problèmes d'arrondi et de conversion dans le domaine des logiciels;
- la conversion, de l'unité monétaire nationale vers l'euro, des données historiques;
- le traitement des décimales et le double affichage des montants dans les systèmes informatiques;
- enfin, la modification des modèles financiers, par exemple des tableurs.

Les conclusions suivantes du document revêtent une importance pratique particulière pour les entreprises et les organismes des États membres participant à l'euro:

1. ces entreprises et organismes doivent se préparer de manière systématique afin de tirer pleinement partie de l'introduction de la monnaie unique;
2. les systèmes informatiques devront être modifiés pour pouvoir faire face au passage à l'euro;
3. il conviendra de prêter une attention particulière au problème des différences d'arrondi, si l'on veut éviter des inconvénients notables.
4. Le document note que l'introduction de l'euro a une incidence limitée sur les entreprises et les organismes des États membres non participants. Cependant, ces entreprises et organismes doivent être prêts à traiter des transactions libellées en euros et ils pourraient ressentir indirectement les effets du changement à travers leurs filiales implantées dans les États membres participants.

Le document «Préparer les systèmes d'information financière à l'euro» a été mis au point par les services de la Commission. Il est le résultat d'une série de consultations entre les services de la Commission et tient compte des commentaires suscités par un avant-projet préalablement publié.

Le document complet particulièrement détaillé (60 pages) peut être obtenu auprès de la Chambre de Commerce, M. Gilles Reckert, tél. 42 39 39 336, fax 43 83 26.

**En cas de
changement d'adresse,**



**veuillez bien
nous en informer!**

CHAMBRE DE COMMERCE

L-2981 Luxembourg

M. Francis Schütz

Tél.: 42 39 39-252

Fax: 43 83 26

E-mail: affiliation@cc.lu

Mardi, 28 avril 1998

Gestion des déchets et stockage de substances dangereuses

La Chambre de Commerce organise le mardi, 28 avril 1998 une journée de formation relative à la gestion des déchets et le stockage de produits dangereux. La formation est subdivisée en deux modules.

Partie I:

Plan de prévention et de gestion des déchets: de 8h30 à 12h00

Le plan de prévention et de gestion des déchets est prévu par la loi du 17 juin 1994 relative à la prévention et la gestion des déchets. Dans le cadre des autorisations d'exploitation «commodo-incommodo», les entreprises doivent présenter un tel plan, qui comprend entre autres les quantités de déchets triés, leur mode de stockage, le type d'élimination ou de recyclage, et les actions de prévention éventuelles. La gestion des déchets est un élément important d'un système de management environnemental.

Si le plan de prévention et de gestion des déchets est une obligation légale et peut apparaître comme une charge, il représente cependant pour l'entreprise une opportunité pour prendre conscience des coûts réels des déchets. Le plan de gestion conduira à un tableau d'ensemble qui indiquera clairement les points faibles et conduira à des actions correctives.

L'objet de ce premier module est de présenter les obligations légales, ainsi que l'application pratique d'un plan de prévention et de gestion des déchets dans l'entreprise.

- Introduction
Définitions et classifications des déchets
Monsieur Tom Theves, Chambre de Commerce
- Les obligations légales en matière de plan de prévention et de gestion des déchets
Madame Juliette Mathieu, Administration de l'environnement
- La mise en oeuvre d'un plan de prévention et de gestion des déchets
Monsieur Pierre Lutgen
- Exemple de plan de prévention et de gestion des déchets
Monsieur Aldo Camporese, ProfilArbed SA
- Exemples de prévention des déchets
Monsieur Jean-Paul Oberweis, Elth SA

Partie II:

Stockage et gestion de substances dangereuses: de 14h00 à 17h30

Le deuxième module est consacré à la gestion et au stockage de substances et produits dangereux, y compris les déchets dangereux.

Les entreprises, quelle que soit leur branche d'activité, sont souvent amenées à stocker des substances et produits dangereux. Le choix des récipients de stockage doit se faire suivant les règles de l'art afin d'éviter des impacts sur l'environnement. Un plan de stockage des produits dangereux est parfois exigé par les autorités avant l'octroi d'une autorisation d'exploitation.

Il n'y a pas que le stockage de produits dangereux à considérer. Les actions préventives contre un incendie, de même que la gestion des substances dangereuses sont également présentées.

- Introduction
Définitions et législation relative aux substances dangereuses
Madame Corinne Removille, Luxcontrol SA
- Le stockage de produits dangereux: Conteneurs et bacs de rétention
Monsieur Tom Theves, Chambre de Commerce
- Le plan de stockage et la gestion de produits dangereux
Monsieur Stefan Fleck, Klaus Hüttermann, Pro-Solut SA
- Le plan d'organisation interne d'évacuation
Monsieur Duzellier, Ets. Stoll SA
- Exemple de gestion des substances dangereuses
Monsieur Roger Gils, Electrolux SA

Organisation:

La formation aura lieu en langue française et allemande dans les locaux de la Chambre de Commerce.

Droit d'inscription :

2.500.-: Partie I et II

1.500.-: Partie I / 1.500.-: Partie II

(Repas à midi inclus)

Les droits d'inscription sont à verser avant le début du séminaire au CCP 55983-14 de la Chambre de Commerce. Les entreprises intéressées pourront s'inscrire auprès de Monsieur Tom Theves (tél.: 42.39.39-353, fax: 43.83.26, e-mail: pme@cc.lu)

Qualitymanagement

QS 9000
VDA 6.1
Total-Quality-
Management

ISO 9000

ff

jünker
INGENIEURBÜRO

Kürenzer Str. 13 · D-54292 Trier
Tel. 00 49-6 51 / 2 42 47
Fax 00 49-6 51 / 2 42 84
Email info@juenker.de
Internet http://www.juenker.de

A partir du 1^{er} mars 1998

Entrée en vigueur de la Convention douanière internationale sur le Carnet ATA pour l'admission temporaire de marchandises en Chine

La Fédération nationale des Chambres de Commerce et d'Industrie de Belgique informe les entreprises et toutes les personnes intéressées qu'à la suite de l'accession de la Chine à la Convention ATA, celle-ci entre effectivement en vigueur dans ce pays à partir du **1^{er} mars 1998**.

La Convention douanière internationale sur le Carnet ATA permet aux personnes physiques et morales, lors de leurs déplacements dans des pays étrangers, d'importer à titre temporaire des échantillons de valeur ou du matériel professionnel ou des marchandises destinées à être présentées ou utilisées aux foires et expositions, et ce en franchise des droits et taxes, sous le couvert d'un document douanier unifié sur le plan international. Ce document se dénomme «le Carnet ATA». Il est accepté par les autorités douanières de 52 pays.

L'utilisation du Carnet ATA présente les avantages suivants:

1. le Carnet ATA simplifie grandement les formalités douanières aux postes frontaliers et rend inutile la constitution d'une caution réelle ou personnelle dans le pays d'importation temporaire;
2. le Carnet ATA est valable pour un trajet couvrant plus d'un pays et pour de multiples trajets durant la période de validité du carnet qui est d'une année maximum.

En UEBL, les carnets ATA sont délivrés par les Chambres de Commerce et d'Industrie sous la garantie de la Fédération nationale des Chambres de Commerce et d'Industrie de Belgique, agréée comme organisation garante émettrice par les Autorités Douanières de l'UEBL et affiliée à la chaîne internationale de garantie créée spécialement à cet effet par le Bureau International des Chambres de Commerce (BICC) qui fonctionne auprès de la Chambre de Commerce Internationale.

Les personnes intéressées peuvent obtenir de plus amples renseignements en s'adressant à M. Léon Donven, tél.: 42 39 39-323.

Séminaire sur le «Gateway to Japan»

Dans le cadre de la campagne de promotion des exportations vers le Japon de la Commission de l'Union européenne, intitulée «Gateway to Japan II», la Chambre de Commerce organisera en collaboration avec la CCI du Luxembourg belge et la CCI de Bruxelles un séminaire d'information sur ce programme. Les exposés seront également accompagnés de témoignages d'entreprises actives sur le marché japonais. Le séminaire aura lieu à Arlon le **24 avril 1998**.

Les entreprises intéressées à participer à cette manifestation sont priées de s'adresser à Mme Edith Stein (tél.: 42 39 39-316, fax 43 83 26). La Chambre de Commerce du Grand-Duché du Luxembourg se fera un plaisir de donner des renseignements complémentaires sur le support financier du programme ainsi que sur les modalités de participation.



IBEX Léon '98

La rencontre de la distribution alimentaire

Ibex Léon 1998 (en Espagne) organise avec le soutien de la Commission européenne du 28 au 31 mai 1998 une rencontre avec des multinationales de la distribution alimentaire du monde entier. Les entreprises actives dans l'agroalimentaire intéressées à vendre et à distribuer des produits autochtones en Espagne, en Europe, et dans le monde entier peuvent s'inscrire à ce salon dont les responsables organisent des contacts entre acheteurs et producteurs sur demande. A noter que la Chambre de Commerce envisage de constituer une délégation luxembourgeoise et que chaque entreprise participante aura un soutien financier de 300 Ecu de la part de la Commission européenne.

Les entreprises intéressées à participer à ce salon sont priées de contacter Mme Edith Stein, tél.: 42 39 39-316, fax: 43 83 26.

Wenn es um die Wohnung geht,
finanzieren Sie mit BHW DISPO 2000 so flexibel,
wie ihre Wünsche.



BHW
DISPO 2000.
Die große
Freiheit
beim Sparen
und Bauen.



BHW • 5, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg
Telefon 44 88 44 - 1 / Fax 44 88 44 - 34

Die *SPUERKEESS*, die *CGFP* und die Berufsagenten
der *LA LUXEMBOURGEOISE* sind die
BHW Bausparpartner im Großherzogtum Luxemburg

Messen und Ausstellungen Mai 1998

INTERNATIONALE ANTI-QUITÄTENAUSSTELLUNG

1.5.-10.5.1998 Mailand (I)
Tel.: 0039/2/349841

INTERNET WORLD SPRING

5.5.-7.5.1998 Frankfurt/Main (D)
Internationale Fachmesse
für Internet-Professionals
Tel.: 0049/8151/8051

AGROBALT

5.5.-8.5.1998 Vilnius (Litauen)
Internationale Fachausstellung
für die Agrar-, Ernährungs- und
Verpackungsindustrie in den
Baltischen Staaten
Tel.: 0049/6221/167043

IFABO BUDAPEST

5.5.-9.5.1998 Budapest (H)
Internationale Fachmesse für EDV,
Telekommunikation, Büromöbel
und Bürotechnik
Tel.: 0043/1/5237011

Internationale Fachmesse für Metallbearbeitung

5.5.-9.5.1998 Nürnberg (D)
Tel.: 0049/7025/92060

CLEANROOM TECHNOLOGY EXPO

6.5.-7.5.1998 Frankfurt/Main (D)
Europäische Ausstellung
für Reinraumtechnologie
Tel.: 0044/171/4177400

ALARM

6.5.-9.5.1998 Kortrijk (B)
Internationale Fachmesse
für Brandschutz und
Katastrophenhilfe
Tel.: 0032/56/204000

GEOBIT

6.5.-9.5.1998 Leipzig (D)
Internationale Fachmesse
für raumbezogene Informations-
technologie und Geoinformatik
Tel.: 0049/341/6780

PREVENT & PROJECT

6.5.-9.5.1998 Kortrijk (B)
Internationale Fachausstellung
für Objekt- und Personenschutz
Tel.: 0032/56/217930

VERKEHR + LOGISTIK

6.5.-9.5.1998 Leipzig (D)
Internationale Fachmesse
für Personenverkehr
und Gütertransport
Tel.: 0049/341/6780

VERPACKUNG + MATERIALFLUSS

6.5.-9.5.1998 Leipzig (D)
Fachmesse Verpackung
und Materialfluss
Tel.: 0049/341/6780

CONVERFLEX

6.5.-10.5.1998 Mailand (I)
Internationale Ausstellung für die
Papier- und Verpackungsindustrie
Tel.: 0039/2/3319811

OSTPRO

8.5.-10.5.1998 Berlin (D)
Messe für Ostprodukte
Tel.: 0049/30/42187151

ORA - OLDIERAMA

9.5.-10.5.1998 Lörzach (D)
Internationale Oldtimer-Messe
für Sammlerfahrzeuge, Ersatzteile,
Zubehör und Dienstleistungen
Tel.: 0049/32/3581810

INFOBASE

12.5.-14.5.1998 Frankfurt/Main (D)
Internationale Messe für
Information und Kommunikation
Tel.: 0049/69/75750

IRC

12.5.-14.5.1998 Paris (F)
Internationale Ausstellung
für Kautschuk und Polymere
Tel.: 0033/1/46651834

SIGN UK

12.5.-14.5.1998 Birmingham (GB)
Internationale Fachmesse für
die Beschilderungsbranche
und Werbetechnik
Tel.: 0044/181/7422828

SIRCOM ESPANA

12.5.-14.5.1998 Barcelona (E)
Internationale Ausstellung für
Mobilen Funkverkehr und
Telekommunikation
Tel.: 0033/1/49685185

EQUIPORT

12.5.-15.5.1998 Paris (F)
Internationale Ausstellung
für Schifffahrt, Transport
und Hafentechnologien
Tel.: 0033/1/42231356

INTERHOSPITAL MIT INTERFAB + HOSPITAL CONGRESS

12.5.-15.5.1998 Hannover (D)
Internationale Leitmesse für
Krankenhaus und ambulante
Versorgung
Tel.: 0049/511/890

CONTROL

12.5.-15.5.1998 Sinsheim (D)
Internationale Fachmesse
für Qualitätssicherung
Tel.: 0049/7025/92060

ENTSORGA

12.5.-16.5.1998 Köln (D)
Internationale Fachmesse
für Recycling und Entsorgung
Tel.: 0049/221/8210

EUROTECH

12.5.-16.5.1998 Brüssel (B)
Fachmesse für die Technische
Ausrüstung von Unternehmen
Tel.: 0032/2/4748477

GRAPHITEC

12.5.-16.5.1998 Paris (F)
Ausstellung für die Druckindustrie,
Informationsverarbeitung
und -übertragung, Design,
Druck und Distribution
Tel.: 0033/1/49685100

INTERTOOL AUSTRIA

13.5.-16.5.1998 Wien (A)
Internationale Fachmesse
für Metallbearbeitung
und Fertigungstechniken
Tel.: 0043/1/727200

SCHWEISSEN

13.5.-16.5.1998 Wien (A)
Internationale Fachmesse
für Schweißen, Schneiden,
Fügen und Prüfen
Tel.: 0043/1/79826260

INTERVITIS INTERFRUCTA**13.5.-17.5.1998 Stuttgart (D)**Internationale Ausstellung für Weinbau und Kellerwirtschaft, Obstbau und Verarbeitung, Abfüll- und Verpackungstechnik
Tel.: 0049/711/25890**LUXEMBURGER INTERNATIONALE MESSE****16.5.-24.5.1998 Luxemburg (L)**Internationale Frühjahrsmesse
Tel.: 43 99 1**ILA****18.5.-24.5.1998 Berlin (D)**Internationale Luft- und Raumfahrt-Ausstellung Berlin-Brandenburg
Tel.: 0049/30/30380**REIFEN****19.5.-22.5.1998 Essen (D)**Internationale Fachmesse für Reifenerneuerung, Neu-Reifen, Reifen-Handel, Reifen- und Fahrwerks-Technik, Vulkanisation
Tel.: 0049/201/72440**PLASTPOL****20.5.-22.5.1998 Kielce (PL)**Internationale Ausstellung für die Kunststoffindustrie
Tel.: 0048/41/660605**DACH + WAND****20.5.-23.5.1998 Leipzig (D)**Internationale Fachausstellung für Dach-, Wand- und Abdichtungstechnik
Tel.: 0049/341/6780**SASMIL****20.5.-24.5.1998 Mailand (I)**Internationale Zubehör- und Werkstoffmesse für die Möbel-, Polstermöbel- und Holzverarbeitende Industrie
Tel.: 0039/2/485921**FUTURSHOP / EXPO MARKET****22.5.-26.5.1998 Mailand (I)**Internationale Ausstellung von Ausrüstung, Technik und Dienstleistungen für Geschäfte, Messen und Ausstellungen
Tel.: 0039/2/348941**EXPO 98****22.5.-30.9.1998 Lissabon (P)**Weltausstellung
Tel.: 00351/1/8319898**SITM****24.5.-27.5.1998 Paris (F)**Nationale Fachmesse von Informatiklösungen, Telekommunikationstechnik und Multimedia für das Gesundheitswesen
Tel.: 0033/1/53171140**POWER QUALITY****26.5.-28.5.1998 Nürnberg (D)**Internationale Konferenz und Fachmesse für die Energiewirtschaft
Tel.: 0049/911/981740**EXPORECYCLING****26.5.-29.5.1998 Barcelona (E)**Internationale Technologieausstellung für Industrieabfallrecycling
Tel.: 0034/3/4261290**ENERGIE****27.5.-29.5.1998 Metz (F)**Ausstellung für Energieversorgung
Tel.: 0033/1/46651834**RESEAUX EXPO****27.5.-29.5.1998 Metz (F)**Ausstellung für öffentliche Bauarbeiten
Tel.: 0033/1/46651834**BASIC****27.5.-29.5.1998 Paris (F)**Internationale Möbelausstellung für Großhändler
Tel.: 0033/1/47565000**PROTECH****27.5.-29.5.1998 Prag (CZ)**Internationale Ausstellung für Oberflächentechnik und Vergütung
Tel.: 00420/2/20511110**FOR ECO****27.5.-31.5.1998 Prag (CZ)**Internationale Ausstellung für Umwelttechnik und Ökologie
Tel.: 00420/2/20511110**FOR GLASS FOR CERAMICS****27.5.-31.5.1998 Prag (CZ)**Internationale Ausstellung für Glas, Porzellan und Keramik
Tel.: 00420/2/20511110**FOR HABITAT****27.5.-31.5.1998 Prag (CZ)**Internationale Ausstellung für Haus und Wohnung
Tel.: 00420/2/20511110**INTERNATIONALE MESSE****29.5.-8.6.1998 Nancy (F)**Internationale Messe
Tel.: 0044/1737768611

Für weitere Auskünfte steht die Handelskammer Ihnen gerne zur Verfügung (Frau Viviane Hoor, Tel.: 42 39 39-315). Um kurzfristigen Änderungen der Ausstellungstermine Rechnung zu tragen, sollten Sie sich diese vom Organisator vor Ihrer Abfahrt bestätigen lassen.

La Chambre de Commerce est à votre service:

- Consultations juridiques gratuites
- Formation professionnelle
- Documentation économique
- Informations sur le commerce extérieur
- Renseignements commerciaux
- Assistance technique aux petites et moyennes entreprises

Quels que soient vos problèmes, adressez-vous à la Chambre de Commerce, qui tient ses services spécialisés à la disposition de ses ressortissants.

Stages en entreprises européennes

EUROCHAMBRES a passé un accord important avec le programme PHARE de la Commission des Communautés européennes en vue d'organiser, à l'intention de cadres en provenance des **Pays de l'Est** (pays PECO), une série de stages dans des entreprises européennes.

Le programme prévoit le placement en entreprises européennes de 250 cadres originaires des pays PECO pendant une durée de **3 semaines**. EUROCHAMBRES prendra en charge les frais de séjour (**forfait de 150 ECU par jour**). Les entreprises intéressées peuvent se faire envoyer un dossier des candidats disponibles, personne de contact: Mme Edith Stein, tél.: 42 39 39-316, fax: 43 83 26.

Séminaire d'information sur la République fédérale de Yougoslavie

Le 5 mars 1998 a eu lieu un séminaire d'information sur la République fédérale de Yougoslavie. Après avoir présenté la République fédérale de Yougoslavie

et le programme des réformes du Gouvernement, Monsieur Miroslav Hadzic, ministre adjoint au gouvernement de la République de Serbie, chargé de la transformation de l'économie et de la propriété, a exprimé le souhait de voir intensifier les relations économiques et commerciales bilatérales.

L'attention a été attirée sur les nombreux efforts que les autorités ont entrepris durant les derniers mois dans l'adaptation du cadre juridique et économique du pays à l'environnement économique international. Les initiatives prises les derniers mois portent déjà leurs premiers fruits. Elles visent une restructuration de l'économie avec le développement du processus de privatisation des entreprises étatiques. La rencontre a été suivie par des témoignages et des contacts individuels entre les autorités yougoslaves et les représentants des entreprises luxembourgeoises.



Porte ouverte au Lycée technique privé Emile Metz

Que faire après la 6^e année primaire?

A proximité de la Gare CFL à Luxembourg-Dommeldange, dans un environnement agréable, avec possibilités d'activités sportives et culturelles, également pendant les heures du midi, garçons et jeunes filles se préparent pendant 3 années (7^e, 8^e, 9^e) au choix de la profession qu'ils veulent exercer plus tard.

L'enseignement secondaire technique avec son double objectif, la préparation à une profession future et à une éventuelle poursuite des études, est devenu une vraie alternative à l'enseignement secondaire classique.

Le Lycée technique privé Emile Metz, 50 rue de Beggen, L-1220 Luxembourg-Dommeldange, tél.: 43 90 61-1 invite tous les intéressés à une **porte ouverte le samedi 23 mai de 9h30 à 17h00**.

Le Lycée technique privé Emile Metz, spécialisé depuis toujours dans la formation des professions industrielles, jouissant d'une excellente réputation auprès des entreprises, reste avec son infrastructure moderne le lieu de formation idéal pour tout jeune qui désire choisir une profession d'avenir.

1. Formation de technicien (Diplôme de technicien)

- division électromécanique
- division mécanique

Le régime de la formation de technicien vise à former une main-d'oeuvre hautement qualifiée et permet de poursuivre des études dans les écoles techniques supérieures.

2 Formation CATP (Certificat d'aptitude technique et professionnelle)

- mécanicien industriel et de maintenance (Industrie- und Wartungsmechaniker)
- mécanicien d'usinage (Zerspanungsmechaniker)
- serrurier de construction (Konstruktionsschlosser)
- électronicien en énergie (Energieelektroniker)
- menuisier-ébéniste (Bau- und Möbelschreiner)
- mécanicien d'avion (Flugzeugmechaniker)

La formation théorique et pratique est assurée à l'école jusqu'à l'examen du CATP. Après le CATP la possibilité de poursuivre ses études existe également (maîtrise . . .)

Les inscriptions pour les classes de 7^e ST, 8^e ST, 9^e ST ainsi que pour les classes du cycle moyen seront reçues le jour de la porte ouverte, ainsi que du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, le samedi de 8h00 à 11h00. Pendant les vacances scolaires le secrétariat est ouvert de 9h00 à 11h00 ou sur rendez-vous.

Séminaires

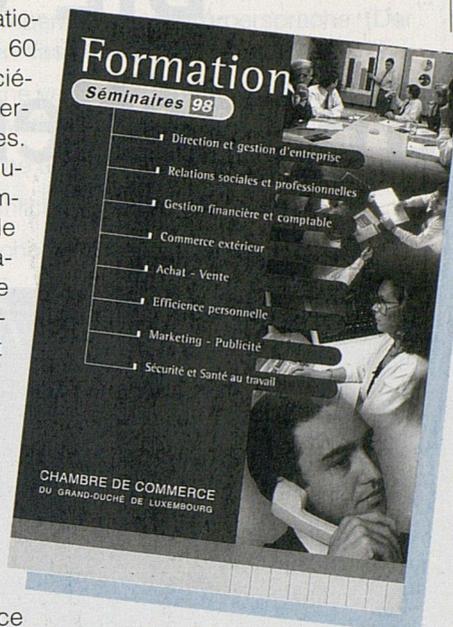
SEANCE SUPPLEMENTAIRE: L'Internet, la porte d'entrée vers de nouveaux marchés

L'avènement de la société d'information apporte une multitude de nouvelles opportunités pour les entreprises d'aujourd'hui. Une nouvelle notion de marché sans frontières est née et un nouveau moyen d'information au client est disponible. L'Internet est aujourd'hui considéré comme la porte d'entrée vers un

marché international de plus de 60 millions de sociétés et de personnes privées. Au Grand-Duché de Luxembourg, plus de 30.000 utilisateurs et plus de 500 entreprises ont déjà accès à Internet. Ces chiffres sont en train de croître rapidement. Il s'agit dès lors de bien approcher ce nouveau média afin que les dirigeants et les chefs d'entreprises puissent correctement évaluer les opportunités et les risques que ce nouveau canal de distribution et d'information leur offre.

Programme:

- Introduction
- Historique sommaire



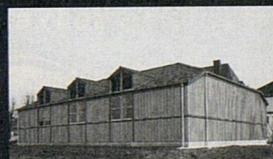
Holz und Arbeit

Unsere Industriebauten schaffen ein gesundes Klima für Arbeit und Umwelt.

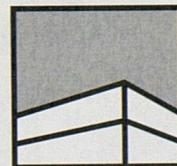


Ökologisch nachhaltige Konzepte und architektonisch interessante Lösungen für schlüsselfertige Industriebauten.
Hallen, schlüsselfertig in Holzbauweise oder in Kombination mit Stahl/Stahlbeton.

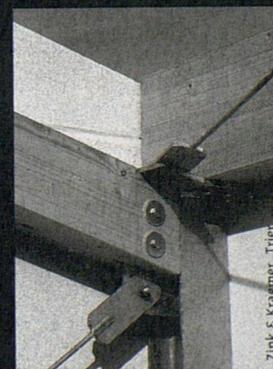
Weil wir davon überzeugt sind.



steffen



HALLEN- UND
GEWERBEBAU



Zink & Kraemer, Trier

Steffen Hallen- und Gewerbebau

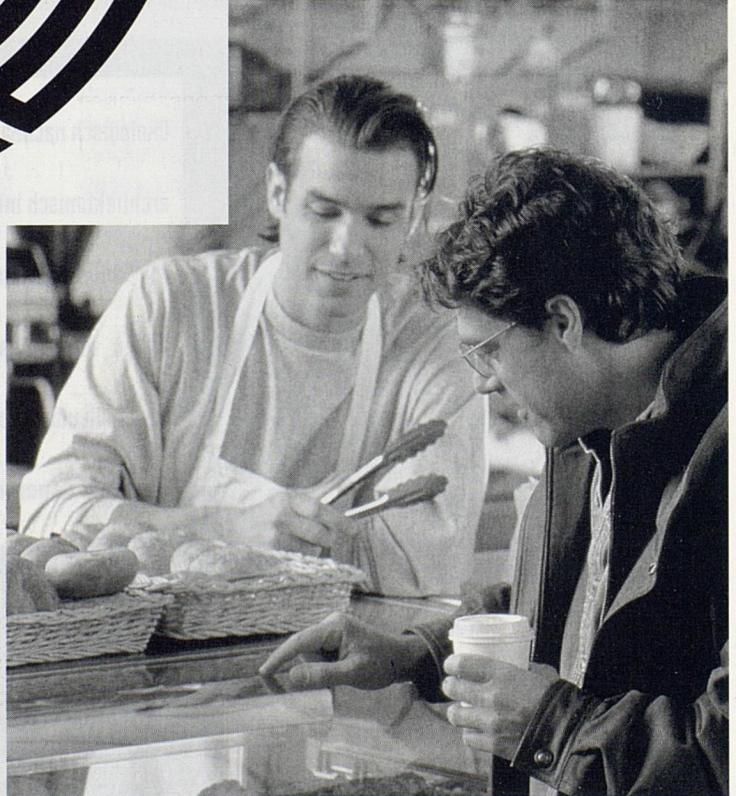
Potaschberg · rue Flaxweiler · L-6776 Grevenmacher

Tel. 0 03 52/71 97 24 · Fax 0 03 52/71 97 98



Merkur 3 · 1998

BIL-entreprises: Votre métier, notre expérience!



Petites et moyennes entreprises: tél.: 4590-2285, fax: 4590-2086
Grandes entreprises nationales: tél.: 4590-2543, fax: 4590-3444

- Présentation d'Internet et de ses services
- Comment accéder à Internet
- L'entreprise d'aujourd'hui et Internet
- Développer une présence sur Internet
- Cours de HTML - notions de base

Conférencier: Samuel Dickes, consultant en technologies d'information, rédacteur de la rubrique »Technology« du magazine anglophone »Luxembourg Business«.

Public: Dirigeants de P.M.E., responsables marketing et communication, responsables informatiques et cadres.

Droit d'inscription: 2.500.- LUF* (documentation et rafraîchissements inclus), à verser avant le début du séminaire au CCP 55983-14 de la Chambre de Commerce, Service Formation Continue. L'inscription se fait par téléphone au numéro 42 39 39 225

* subventionné par le FONDS SOCIAL EUROPEEN - Objectif 4

Dates: mardi 5, jeudi 7, mardi 12 et jeudi 14 mai 1998 de 18h30 à 21h00 et mardi 17, jeudi 19, mardi 24 et jeudi 26 novembre 1998 de 18h30 à 21h00.

Körpersprache verstehen und umsetzen - Wie Sie bessere Gesprächsergebnisse erzielen

Die Signale des Körpers, als Ausdrucksmittel seiner Persönlichkeit, spielen im zwischenmenschlichen Bereich eine wichtige Rolle. Wir können und wollen uns nicht mit der Tatsache abfinden, daß der Körper nicht lügt. Jeder Mensch vermittelt eine Vielzahl von Signalen durch Kleidung, Haltung, Gestik und Mimik. Signale, die wir aber nicht wahrnehmen wollen.

Es gibt genügend Gründe, sich intensiver mit der Körpersprache, den non-verbalen Signalen des Senders, zu befassen. Speziell in Verhandlungen, wo etwas erreicht werden soll, spielt die Körpersprache eine entscheidende Rolle. Viele - mögliche - Ergebnisse werden deshalb nicht erreicht, weil zu einem Zeitpunkt, wo noch Änderungen möglich wären, keine anderen Gesprächsstrategien eingesetzt werden.

Im Rahmen dieses Seminars werden nicht nur bestimmte Verhaltensmuster analysiert, sondern auch Wege aufgezeigt, wie sich bestimmte Situationen bei Beachtung der non-verbalen Signale besser meistern lassen.

Programm:

- Grundlagen der Körpersprache und ihre Beziehung zum Unterbewußtsein

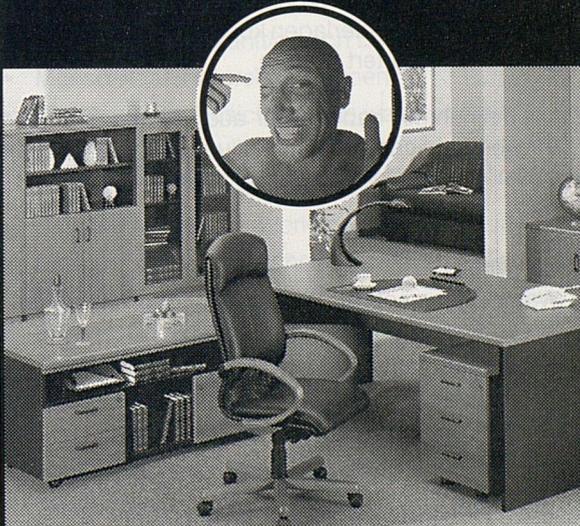
- Die Ausdrucksbereiche der Körpersprache (Der Körper drückt das aus, was man wirklich meint)
- Körpersprache verstehen lernen (Unser Verhalten und die non-verbalen Signale)
- Körpersprache und Statussymbole
- Körpersprachliche Sympathiehinweise
- Psychologische Grundlagen der Kommunikation
- Bessere Gesprächsergebnisse erzielen durch Beachtung der non-verbalen Signale (Wer sie „lesen“ kann, erleichtert sich die Kommunikation)
- Praktische Übungen und themenbezogene Demonstrationen

Referent: Gerd REHBOCK, Kommunikations- und Verkaufstrainer, Hamburg

Teilnehmerkreis: Inhaber, Führungskräfte, Ein- und Verkäufer und interessierte Mitarbeiter aller Bereiche, gleich ob Industrie, Handel oder Dienstleistung, die ihr Wissen über Körpersprache steigern wollen, um zukünftig effektiver arbeiten zu können.

Teilnahmegebühr: 9.500.- LUF (inklusive Arbeitsunterlagen, Pausengetränke und 2 Mittagessen), vor Seminarbeginn auf das Postscheckkonto 55983-14 der Handelskammer, Weiterbildungsabteilung zu überweisen. Teilnahme unbedingt über Telefon 42 39 39 225 bestätigen.

Le petit futé achète chez Goldbach!



GOLDBACH-SYSTÈMES DE BUREAU

G **SYSTEME**

GOLDBACH LUXEMBOURG S.à.r.l.
295, RUE DE LUXEMBOURG L-8077 BERTRANGE
TELEPHONE 44 14 54 FAX 44 94 80

Acanti

Datum: Montag, den 6. und Dienstag, den 7. April 1998, von 9.00 bis 12.30 Uhr und von 14.30 bis 18.00 Uhr

Werbung auf dem Prüfstand

Was muß ich beachten, damit meine Werbung effektiver wird . . . und nicht nur teuer? Jeder Unternehmer träumt davon, mit den richtigen Werbeimpulsen unendlich viel Erfolg zu erzielen. Die aufgewendeten Kosten stehen in keinem Verhältnis zum Ertrag. Wie im Märchen, so auch im Leben, dieser Traum geht nie in Erfüllung.

In der Praxis sieht es ganz anders aus. Hohe Aufwendungen am Anfang und viele Fragen, ob die vorgesehenen Werbeimpulse auch die richtigen sind. Auch wenn es die richtige Werbung wohl nicht gibt, so lassen sich Enttäuschungen ersparen, wenn man den einen oder anderen Punkt beachtet.

Hier will dieses Seminar helfen. Primär in der Weise, daß Ihre Fragen zu Ihren Werbemöglichkeiten beantwortet werden. Ergänzend werden Werbemöglichkeiten und ihre Umsetzung aufgezeichnet. Wir wollen helfen, daß Sie für Ihre eingesetzten finanziellen Mittel (Werbeetat) eine entsprechende Gegenleistung erhalten. Getreu der Maxime: Werbung soll nicht nur teuer sein, sondern auch etwas bringen!

Spezieller Hinweis:

1. Die Teilnehmer werden gebeten, Ihre speziellen Werbeunterlagen, Werbeaktivitäten mitzubringen. Anhand dieser Unterlagen können dann die einzelnen Punkte erörtert werden.
2. Die Teilnehmer haben aber auch die Möglichkeit, Ihre betriebliche Problemstellung darzulegen damit mögliche Werbewege aufgezeigt werden können.

Programm:

- Warum es so schwer ist, den richtigen Werbepartner zu finden?
- Gute Werbung, was heißt das eigentlich?
- Kriterien der Zusammenarbeit
- Warum sind Werbeleistungen eigentlich so teuer?
- Exkurs über die wichtigsten Werbemittel
- Stehen die vorgesehenen Werbeimpulse im richtigen Verhältnis zur Unternehmensgröße und zur Marktpräsenz?
- Gibt es Alternativen?
- „Macht der Gewohnheit“ - darf nicht die Handlungsmaxime sein
- Ruhig einmal neue Wege gehen

Referent: Gerd REHBOCK, Vertriebs- und Werbeberater, Hamburg

Teilnehmerkreis: Inhaber und Führungskräfte von Klein- und Mittelbetrieben, Werbeverantwortliche und Werbeleiter, die Ihre Werbeimpulse kritisch sehen, wissen, daß es eigentlich noch etwas Besseres geben könnte.

Teilnahmegebühr: 4.500.- LUF (inklusive Arbeitsunterlagen und Pausengetränke), vor Seminarbeginn auf das Postscheckkonto 55983-14 der Handelskammer, Weiterbildungsabteilung zu überweisen. Teilnahme unbedingt über Telefon 42 39 39 225 bestätigen.

Datum: Mittwoch, den 8. April 1998, von 9.00 bis 12.30 Uhr und von 14.30 bis 18.00 Uhr

Verkaufs-Seminar für Berufseinsteiger – „Wissen worauf es ankommt“

Billig produzieren ist nicht das Problem der Zukunft - wohl aber das Verkaufen! Das Überangebot wird noch größer werden und der Niedrigpreis wird bald nicht mehr zu unterbieten sein – was dann? Spätestens dann wird man kompetente Verkaufsmitarbeiter(innen) brauchen, die Kundenprobleme lösen und das Vertrauen ihrer Kunden gewinnen können. Insbesondere im Fachhandel werden tüchtige Verkaufsmitarbeiter(innen) gebraucht, die Freude daran haben, die Wünsche der Kunden zu erfüllen. Das ist nicht immer einfach: Der Umgang mit Kunden hat sich in den letzten Jahren wesentlich verändert. Wir zeigen Ihnen im Seminar, worauf Sie sich einstellen sollten und wie Sie mit immer kritischeren Kunden leichter klar kommen.

Das Seminar richtet sich speziell an „Berufseinsteiger“ – Jungverkäufer(innen) und Personen, die früher einen anderen Beruf hatten und nun wieder einsteigen. Nach diesem Seminar werden Sie wissen, worauf es im Verkauf wirklich ankommt, an welchen Themen Sie weiter arbeiten können und welche persönlichen Stärken Ihnen nutzen.

Programm:

- Die verkäuferischen Anforderungen bei unterschiedlichen Anbietungsformen erkennen
- Das beratende Verkaufsgespräch: Aufbau und Methoden als Chance begreifen
- Durch Kundenorientierung besser überzeugen wollen
- Mit Kundenfreundlichkeit gewinnen wollen
- Wie spricht man Interessenten zeitgemäß an?
- Erkennen, was der Kunde wirklich will
- Kunden besser überzeugen
- Mit Kundeneinsprüchen richtig umgehen
- Tips für Ihre persönliche und berufliche Entwicklung

Referent: Elmar HEINSBERG, Dipl. Betriebswirt, Wirtschaftspädagoge und Unternehmensberater, Hürth bei Köln

Teilnehmerkreis: Berufseinsteiger, Auszubildende, Jungverkäufer im Einzelhandel

Teilnahmegebühr: 5.500.- LUF (inklusive Arbeitsunterlagen und Pausengetränke), vor Seminarbeginn auf das Postscheckkonto 55983-14 der Handelskammer, Weiterbildungsabteilung zu überweisen. Teilnahme unbedingt über Telefon 42 39 39 225 bestätigen.

Datum: Montag, den 4. und Dienstag, den 5. Mai 1998 von 9.00 bis 12.30 Uhr und von 14.30 bis 18.00 Uhr

La gestion de la qualité et ses outils

Vous avez déjà entendu parler de la qualité et des différentes certifications ISO sans savoir exactement à quoi cela correspond. Alors, ce séminaire est destiné à vous. Il vous permettra de vous familiariser avec le langage de la qualité, de comprendre l'esprit des normes de la famille ISO 9000 ainsi que le processus de certification d'entreprise.

Objectifs:

- Acquérir et s'approprier le langage de la qualité et de ses principaux outils
- Comprendre l'esprit des normes de la famille ISO 9000 et faire le choix de la norme ISO 9001, ISO 9002, ISO 9003 applicable aux activités de l'entreprise
- Comprendre le processus de certification d'entreprise

Programme:

- Les concepts de la qualité: qualité, système qualité, gestion de la qualité
- L'assurance de la qualité: définition, apports et exigences
- L'amélioration continue de la qualité
- Les outils de la qualité: actions correctives et préventives, l'audit interne, l'AMDEC (Analyse de modes de défaillances, de leurs effets et de leur criticité), le SPC (Statistical Process Control)
- Les normes de la famille ISO 9000
- Exemples d'applications des normes ISO 9001, ISO 9002 et ISO 9003 aux entreprises industrielles ou de services
- La certification d'entreprise

Conférencier: M. Denis Thiebaut, Ingénieur qualité, membre de l'AFNOR (F)

Public: toute personne confrontée à la gestion de la qualité dans le cadre de la famille des normes ISO 9000

Droit d'inscription: 2.500.- LUF* (documentation et rafraîchissements inclus), à verser avant le début du séminaire au CCP 55983-14 de la Chambre de Commerce, Service Formation Continue. L'inscription se fait par téléphone au numéro 42 39 39 225

* Le soutien de ces actions de formation par les instances communautaires et nationales explique la forte réduction du droit d'inscription.

Dates: jeudi 7 et vendredi 8 mai 1998, de 8.30 à 12.30 et de 14.30 à 17.30 heures.

Menschen besser kennenlernen - Gespräche und Verhandlungen besser führen

In Gesprächen und Verhandlungen sich selbst und andere besser kennenlernen, das ist es, was uns so vielfältig bewegt. Wir nehmen andere Menschen wahr, beobachten sie ein wenig genauer und sind enttäuscht, daß sich unsere Einschätzung nur wenig bewahrheitet hat. „Man sieht Menschen eben nur vor den Kopf“, so lautet dann die Aussage. Dabei wäre es so reizvoll und wichtig, wenn wir etwas mehr über unsere Mitmenschen wüßten. Wir stellen uns dann vor, daß wir offener mit ihnen umgehen und so wesentlich mehr Gemeinsamkeiten mit ihnen erleben könnten.

Programm:

- Das können Sie künftig noch besser:
- Menschliche Naturelle erkennen
- Die einzelnen Gesichtsareale wahrnehmen
- Den Gesprächspartner genauer beobachten
- Gewisser mit sich selbst werden
- So gliedere ich den Workshop:
- Einstieg in die Menschenkenntnis: Die Temperamentenlehre
- Anlage, Erziehung, Lebensbewältigung
- Die menschlichen Naturelle nach Carl Huter und Prof. Sheldon
- Mischformen und Individualität
- Gesichtsareale und ihre Bedeutung
- Praxis der Menschenkenntnis in Verhandlungen
- Menschenkenntnis aneinander trainieren
- In dieser Weise werden wir zusammenarbeiten:
- Offener Stuhlkreis
- Persönliche Unterlagen
- Arbeit mit Dias
- Gruppenübungen
- Zur Einschätzung des einzelnen

Referent: Norbert A. HARLANDER, forum fHelix - Institut für Management und Unternehmensentwicklung, Offenbach

Teilnehmerkreis: Geschäftsführer, Personalchefs und leitende Mitarbeiter von Industrie-, Handels- und Dienstleistungsbetrieben

Teilnahmegebühr: 9.500.- LUF (inklusive Arbeitsunterlagen, Pausengetränke und 2 Mittagessen), vor Seminarbeginn auf das Postscheckkonto 55983-14 der Handelskammer, Weiterbildungsabteilung zu überweisen. Teilnahme unbedingt über Telefon 42 39 39 225 bestätigen.

Datum: Montag, den 11. und Dienstag, den 12. Mai 1998, von 9.00 bis 12.30 Uhr und von 14.30 bis 18.00 Uhr

Ihr persönlicher Stil entscheidet – Persönlichkeitsentwicklung, der Baustein Ihres Erfolges

In diesem Seminar liegt der Schwerpunkt in der Förderung der persönlichen Ausstrahlung und der individuellen Sicherheit (der persönlichen Präsenz) jedes Teilnehmers. Vorhandene, persönliche Präsenz erzeugt bei den Gesprächspartnern mehr Aufmerksamkeit und Interesse, schafft die Basis für mehr Beachtung. Sich richtig verhalten zu können, ist in vielen Situationen von Vorteil. Das Wissen um die eigene Wirkung auf andere und die Übereinstimmung von Körpersprache und Gesagtem sind entscheidende Persönlichkeitsmerkmale.

Bei anderen gut ankommen, von anderen nicht nur akzeptiert, sondern auch angenommen zu werden, ist primär eine Frage unserer Stärken und Schwächen. Sehr oft hadern wir auch mit unseren eigenen Vorstellungen, glauben, nur wir kennen den Weg. Selbsterkenntnis trägt in einem erheblichen Maße zur Persönlichkeitsentwicklung bei.

Bei Menschen, die gut ankommen, stimmt das Verhältnis von Aussehen, Engagement, Körperhaltung und Temperament. Um erfolgreicher zu sein, gleich, ob berufsbezogen oder privat, muß man sich selber besser kennen. Mittels eines Tests lernen Sie bestimmte Persönlichkeitsmerkmale Ihres Ichs kennen und erfahren, was Sie für sich machen können, damit Sie mehr Sicherheit und Erfolge erzielen können.

Programm:

- Welchen ersten Eindruck vermittele ich?
- Wie sehen mich Menschen, denen ich zum ersten Mal begegne?
- Wodurch kann ich meine Wirkung auf andere verbessern
- Selbstsicherheit und Überheblichkeit, Komponenten, die sich ausschließen
- Wie kann ich meine persönliche Ausdruckskraft verstärken und wie steigere ich meine Überzeugungskraft?

- Wie löse ich beim Gesprächspartner positive Gefühle aus?
- Welche Menschen fördern, welche Menschen behindern meine Persönlichkeitsentwicklung?
- Grundlagen der Menschenkenntnis und des Verhaltens
- Rollenspiele, Übungen zur Selbstdarstellung und Analysetests

Spezieller Hinweis: Die Seminarteilnehmer haben die Möglichkeit, „schwierige“ berufliche und private Situationen vorzutragen, um Hinweise oder Vorgehensweisen zur Lösung zu erfahren.

Referent: Gerd REHBOCK, Kommunikations- und Verkaufstrainer, Hamburg

Teilnehmerkreis: Mitarbeiter aller Branchen, aller Ebenen, die ihre berufliche oder persönliche Situation verbessern wollen

Teilnahmegebühr: 2.500.- LUF* (inklusive Arbeitsunterlagen und Pausengetränke), vor Seminarbeginn auf das Postscheckkonto 55983-14 der Handelskammer, Weiterbildungsabteilung zu überweisen. Teilnahme unbedingt über Telefon 42 39 39 225 bestätigen.

* Die Unterstützung dieser Lehrgänge durch die europäischen und nationalen Instanzen erklärt die niedrige Teilnahmegebühr.

Datum: Montag, den 11. und Dienstag, den 12. Mai 1998, von 8.30 bis 12.30 Uhr und von 14.30 bis 17.30 Uhr

Ergonomie et principes de base pour l'aménagement des lieux de travail

L'ergonomie est un effort constant pour adapter les conditions de travail à l'être humain.

L'aménagement du travail en fonction des exigences de l'être humain ne consiste pas seulement à réaliser des produits répondant à des normes ergonomiques. L'ergonomie s'applique également à l'adaptation de ces produits aux lieux de travail.

L'objectif du programme est de donner une orientation pour l'aménagement des lieux de travail à l'échelle humaine et d'éveiller un intérêt suffisant permettant de prendre conscience de l'importance de l'ergonomie dans un monde de travail humanisé et des possibilités qu'elle offre.

Programme:

- Les positions de travail
- L'enregistrement, le traitement et l'émission de l'information

- La vue, le toucher, l'ouïe
- L'activité intellectuelle
- Les exigences de l'être humain à son poste de travail
- Le poste et le lieu de travail
- Temps de pause et temps d'activité

Conférencier: Thierry HUYNEN, diplômé en psychologie industrielle et sciences du travail

Public: cadres et agents de maîtrise associés à l'étude du travail et parties liées à la sécurité/santé dans l'environnement professionnel (Hiérarchie - Sécurité - Ressources humaines)

Droit d'inscription: 5.500.- LUF (documentation, rafraîchissements et déjeuner inclus), à verser avant le début du séminaire au CCP 55983-14 de la Chambre de Commerce, Service Formation Continue. L'inscription se fait par téléphone au numéro 42 39 39 - 225

Date: mercredi 13 mai 1998, de 9.00 à 12.30 et de 14.00 à 18.30 heures

Der richtige Umgang mit Beschwerden und Reklamationen – Kundenverluste minimieren

Verkaufen ist das eine, möglichen Beschwerden entgegenzutreten ein anderer Aspekt. Warum fällt es vielen Verkaufsmitarbeitern so schwer, Reklamationen richtig zu begegnen?

Es liegt im Trend der Zeit, einfach mehr und schneller zu reklamieren. Die Veränderungen von der Marktseite her sind bekannt. Den Betrieben fällt es schwer, sich auf diese veränderten Marktmechanismen einzustellen. Die Kunst effektiverer Reklamationsbearbeitung sollte jeder können.

Die Schwierigkeit richtiger Reklamationsbearbeitung wird mittels praktischer Beispiele dargestellt, so daß der interessierte Mitarbeiter bei auftretenden Reklamationsfällen, seien sie mündlich, schriftlich oder telefonisch, mit mehr Sicherheit sich dieser Aufgabenstellung annehmen kann.

Ein Seminar für den aufgeschlossenen, aktiven Mitarbeiter, der auch an die Interessen des Unternehmens denkt und der erkannt hat, daß man aufgrund von Reklamationen keine Kunden mehr zu verlieren braucht. Richtige Reklamationserledigung ist ein unbezahlbarer Service, deren Nutzen man erst erkennt, wenn die Zahl der zufriedenen Kunden steigt.

Spezieller Hinweis: Jeder Seminarteilnehmer hat die Möglichkeit, auch seine individuellen betrieblichen Fälle vorzutragen und zu diskutieren. Auf Wunsch werden ihm exemplarische Handlungswege aufgezeigt.

Programm:

- Was Kunden am meisten stört
- Kurzfristige Verkaufserfolge, die Quelle allen Übels?
- Richtiges Mitarbeiterverhalten, die Basis neuer Erfolge
- Service-Leistungen, die Quelle neuer Verkaufserfolge
- Aus Erfahrungen anderer lernen
- Wie auf Beschwerden und Reklamationen richtig reagieren
- Wie lassen sich „Beziehungsbrücken“ zum Kunden aufbauen
- Gibt es eine Kundengruppe, die besonders gern reklamiert?
- Kleine Kundentypologie – wie man sich bei bestimmten Menschentypen richtig verhält
- Die zehn Todsünden „typischer Reklamationserledigung“
- Praktische Übungen und Rollenspiele

Referent: Gerd REHBOCK, Kommunikations- und Verkaufstrainer, Hamburg

Teilnehmerkreis: Inhaber und Mitarbeiter von Industrie-, Handels-, und Dienstleistungsbetrieben, z.B. Verkäufer im Innen- und Außendienst, Verkaufssachbearbeiter, Personen die Kundenkontakt haben sowie alle Mitarbeiter, die mit Reklamationen befaßt sein können

Teilnahmegebühr: 2.500.- LUF* (inklusive Arbeitsunterlagen und Pausengetränke), vor Seminarbeginn auf das Postscheckkonto 55983-14 der Handelskammer, Weiterbildungsabteilung zu überweisen. Teilnahme unbedingt über Telefon 42 39 39 225 bestätigen.

* Die Unterstützung dieser Lehrgänge durch die europäischen und nationalen Instanzen erklärt die niedrige Teilnahmegebühr.

Datum: Donnerstag, den 14. und Freitag, den 15. Mai 1998, von 8.30 bis 12.30 Uhr und von 14.30 bis 17.30 Uhr

Protêts

Abonnement annuel

LIVRE alphabétique (6 mois) des protêts de traites acceptées (2 livres)

+ index alphabétique et par date des ordonnances de référé-provision

+ listes de jugements + faillites

+ a) listes de protêts mensuelles

b) listes des ordonnances de référé-provision mensuelles

Abonnements: Agence AVUS

Fax 46 65 50 = 24 heures

Tél. 22 68 22 = matin si possible

Ventes sous forme de liquidations

La présente liste contient une énumération des ventes sous forme de liquidations telles qu'elles ont été autorisées par le Ministère des Classes moyennes sur la base de l'article 8 de la loi du 27 novembre 1986 réglementant certaines pratiques commerciales et sanctionnant la concurrence déloyale.

Ces données ne sont communiquées qu'à titre d'information, l'autorisation officielle délivrée par le Ministère des Classes moyennes prévalant en cas de divergence.

Situation au 15/03/98.

ARENT Georgette

16A, avenue Charlotte
L-4530 Differdange
c8080/97
18/11/97 - 17/11/98
cessation complète de l'activité commerciale
articles de mercerie-bonneterie, de laines, articles de lingerie

ASPORT WILTZ S.à.r.l.

30, rue des Tondeurs
L-9570 Wiltz
c9012/98
11/03/98 - 10/06/98
transformation immobilière
articles et vêtements de sports

BAUSTERT Françoise

16, rue de Differdange
L-4437 Soleuvre
c8096/98
05/03/98 - 04/03/99
cessation complète de l'activité commerciale
articles d'épicerie et accessoires, articles de boulangerie-pâtisserie, produits de viande de longue conservation

BETZ Victor

7, rue d'Arlon
L-8706 Useldange
c8068/97
03/11/97 - 02/11/98

cessation complète de l'activité commerciale
appareils et articles électriques et accessoires

BINTZ Joseph

13, route de Kayl
L-3385 Noertzange
c9018/98
25/02/98 - 24/05/98
déménagement: zone d'activité
Zare, L-4384 Ehlerange
articles électriques et électroniques, et articles électroménagers, cuisines incorporées

BISDORFF Jeannine

46, avenue de la Libération
L-3850 Schifflange
c9008/98
28/02/98 - 27/02/99
cessation complète de l'activité commerciale
articles de quincaillerie, ustensiles de ménage, articles de papeterie, articles de maroquinerie, cadeaux, jouets,

BOUTIQUE MARIE FRANCE S.à.r.l.

79, avenue G. D. Charlotte
L-3441 Dudelange
c9000/98
21/01/98 - 20/01/99
cessation complète de l'activité commerciale
articles de confection et accessoires de mode y assortis

BRANCHINI Lilia

4, rue Jean Pierre Bausch
L-3713 Rumelange
c8069/97
10/11/97 - 09/11/98
cessation complète de l'activité commerciale
articles de confection, articles de mercerie-bonneterie et articles de chemiserie

CANDEIAS TOMAS Elisabeth

6, Grand-Rue
L-9240 Diekirch
c8073/97
19/11/97 - 18/11/98
cessation complète de l'activité commerciale

articles textiles, articles de chapellerie, articles de fausse-bijouterie, articles de bimbeloterie

CHAUSSURES TOCKERT S.e.n.c.

20, route de Luxembourg
L-4760 Pétange
c8099/97
19/01/98 - 18/01/99
cessation complète de l'activité commerciale
chaussures et accessoires y relatifs

DELTOUR Viviane

3, rue de la Libération
L-3510 Dudelange
c8050/97
01/10/97 - 30/09/98
cessation complète de l'activité commerciale
vente d'articles textiles, de tissus, d'articles de mercerie-bonneterie et d'articles d'habillement

EISCHEN Denise

7A, rue des Légionnaires
L-3780 Tétange
c8039/97
01/09/97 - 31/08/98
cessation complète de l'activité commerciale
articles de mercerie-bonneterie

ELECTRO BAUER WEYNANDT S.à.r.l.

35, rue des Moulins
L-7784 Bissen
c8008/97
15/07/97 - 14/07/98
cessation complète de l'activité commerciale
articles électriques

ELECTRO DISTRIBUTION LUX. S.A.

70, rue de l'Industrie
L-8069 Bertrange
c9011/98
02/03/98 - 01/06/98
déménagement:
zone commerciale Bertrange
articles électriques, articles électro-ménagers et articles électro-mécaniques

Leasing

MARCHE DES
BONNES AFFAIRES

Le financement qui allie performance et flexibilité



Financez vos investissements à 100% tout en gardant intacts vos moyens propres et diverses sources de financement pour d'autres utilisations.

Profitez d'un taux fixe performant, d'une flexibilité totale et des nombreux avantages fiscaux spécifiques à cette formule de financement.

Si vous êtes chef d'entreprise, artisan, commerçant ou si vous exercez une profession libérale, contactez-nous!



CREDITLEASE

Société Anonyme

Société de leasing et de location

Filiale du Crédit Européen S.A.

50, route d'Esch L-1470 Luxembourg, Téléphone 45 88 48 / 49 / 50, Téléfax 45 81 03

ELEMENTS BY MDC S.à.r.l.

6, rue Jean Origer
L-2269 Luxembourg
c8024/97
01/09/97 - 31/08/98
cessation complète de l'activité commerciale
articles textiles, articles en cuir et fourrures

FRERES Henri

11, place des Tilleuls
L-9575 Wiltz
c9005/98
01/03/98 - 28/02/99
cessation complète de l'activité commerciale
jouets, cadeaux-souvenirs, couteaux à cran d'arrêt, pellicule

FUX Marguerite

6, rue de Wilwerdange
L-9911 Troisvierges
c9004/98
13/02/98 - 12/02/99
cessation complète de l'activité commerciale
articles pour peintres, articles scolaires, articles de fausse-bijouterie et cadeaux souvenirs

GANJI Hamid

38, rue de Belvaux
L-4025 Esch/Alzette
c8031/97
31/07/97 - 30/07/98
cessation complète de l'activité commerciale
tapis

HILGERS Marie Christine

77, Grand-Rue
L-9905 Troisvierges
c8029/97
01/09/97 - 31/08/98
cessation complète de l'activité commerciale
articles de mercerie-bonneterie, articles textiles et de confection

**HOFFMANN ENGEL S.à.r.l.
ET CIE SECS**

9, rue de Bitbourg
L-1273 Luxembourg
c8027/97
16/08/97 - 15/08/98

cessation complète de l'activité commerciale
produits industriels, produits alimentaires et matériaux de construction

HOMTEX S.à.r.l.

41, avenue de la Gare
L-1611 Luxembourg
c8037/97
19/08/97 - 18/08/98
cessation complète de l'activité commerciale
articles de confection et de bonneterie sur une surface de vente de 90 m² au centre commercial Mercure

JENNY'S BOUTIQUE S.à.r.l.

23, avenue des Bains
L-5610 Mondorf-les-Bains
c8098/97
02/02/98 - 01/05/98
déménagement: 4, avenue des Bains, L-5610 Mondorf
articles d'habillement, articles de fausse-bijouterie, articles de parfumerie et produits cosmétiques

JOTEX S.à.r.l.

80, rue Emile Mark
L-4620 Differdange
c8093/97
22/01/98 - 21/01/99
cessation complète de l'activité commerciale
articles de lingerie, articles de mercerie-bonneterie, articles textiles et articles de bimmeloterie

KOHLEN-WOLTER Monique

12, place de l'Hôtel de Ville
L-4138 Esch-sur-Alzette
c9014/98
02/03/98 - 01/03/99
cessation complète de l'activité commerciale
articles de confection, articles textiles, articles de mercerie-bonneterie et articles de fausse-bijouterie

KREITZ Chantal

32, avenue de la Liberté
L-4601 Differdange
c8049/97
01/10/97 - 30/09/98

cessation complète de l'activité commerciale
articles textiles et articles de lingerie

KUNTSCH Jean Marc

14, Grand-Rue
L-6730 Grevenmacher
c8053/97
03/11/97 - 02/11/98
cessation complète de l'activité commerciale
articles d'horlogerie-bijouterie et orfèvrerie

LE BON LIVRE S.à.r.l.

6, avenue de la Liberté
L-1930 Luxembourg
c9007/98
16/02/98 - 15/05/98
déménagement: 2, place de Metz, L-1930 Luxembourg
articles de librairie-papeterie, cassettes magnétiques, articles scolaires, articles de bureau et de bimmeloterie

LEY Albert

2, rue Glesener
L-1630 Luxembourg
c9001/98
01/02/98 - 31/01/99
cessation complète de l'activité commerciale
articles photographiques et électroniques, jumelles, loupes encadrements, cartes postales, littérature technique

LUX Françoise

16, rue de l'Eglise
L-8826 Perle
c8030/97
04/10/97 - 03/10/98
cessation complète de l'activité commerciale
articles d'épicerie et accessoires, articles de mercerie, articles scolaires et art. de papeterie, journaux

MACK Gilberte

19-21, rue Jean Jaurès
L-3490 Dudelange
c8061/97
03/11/97 - 02/11/98
cessation complète de l'activité commerciale
articles textiles et articles de confection

MARCHE AUX BONNES AFFAIRES S.à.r.l.

10, route de l'Europe
L-5531 Remich
c8051/97
01/10/97 - 30/09/98
cessation complète de l'activité
commerciale
articles de quincaillerie
et de camping, articles de fausse-
bijouterie, articles de parfumerie
et de toilette

MEHRABKHANI Soheila

147, rue de Hollerich
L-1741 Luxembourg
c8043/97
03/10/97 - 30/09/98
cessation complète de l'activité
commerciale
tapis

MUSIC CONNECTION S.A.

56, rue d'Anvers
L-1130 Luxembourg
c8007/97
28/06/97 - 27/06/98

cessation complète de l'activité
commerciale
instruments de musique
et accessoires

MUSICAL REFERENCE S.à.r.l.

59, rue de Holzem
L-8232 Mamer
c8091/97
22/01/98 - 30/04/98
cessation complète de l'activité
commerciale
articles audiovisuels

NARDINI Pia Dora

45, Grand-Rue
L-6630 Wasserbillig
c8090/97
03/01/98 - 02/01/99
cessation complète de l'activité
commerciale
articles d'horlogerie-bijouterie

NEY-SCHILTZ Catherine

74, route d'Eich
L-1460 Luxembourg

c9016/98
03/03/98 - 02/03/99
cessation complète de l'activité
commerciale
confection, articles de mercerie,
laines, articles de parfumerie
et livres de poche

NOUVELLE ANDIAM S.à.r.l.

route de Colmar-Berg
L-7525 Mersch
c8076/97
15/11/97 - 14/11/98
cessation complète de l'activité
commerciale
articles d'horlogerie-
bijouterie

PISECKY Armand

9, place d'Armes
L-1136 Luxembourg
c8079/97
15/11/97 - 14/11/98
cessation complète de l'activité
commerciale
articles d'un salon de coiffure,
articles de parfumerie



C'est dans le **besoin**
qu'on reconnaît ses amis.

Nous vous garantissons: • le versement d'une
indemnité journalière dès le **1er** jour en cas
d'accident et dès le **8e** ou le **15e** jour en cas
de maladie • la durée illimitée du paiement
de l'indemnité • la déductibilité des primes
• **une hotline 24h/24: 290.090.**



**VOUS BÉNÉFICIEZ DE L'ASSURANCE
"PERTE DE REVENU"
EN CAS D'INCAPACITÉ DE TRAVAIL.**



interlux
ASSURANCES MALADIE
1A, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg

Satisfait **et** remboursé.

RODRIGUE-BRAUN & CIE S.à.r.l.

7, avenue de la Gare
L-1611 Luxembourg
c8018/97
16/07/97 - 15/10/98
transformation immobilière
articles de ménage, articles en faïence et en porcelaine, lampadaires, art. de lustrerie et cadeaux

SAN Aii

centre commercial TOPAZE
L-7525 Mersch
c8022/97
12/07/97 - 11/07/98
cessation complète de l'activité commerciale articles textiles et articles en cuir

SCHLEICH Marie

31, Grand-Rue
L-9530 Wiltz
c8042/97
04/10/97 - 03/10/98
cessation complète de l'activité commerciale
articles de bijouterie articles d'horlogerie et cadeaux

SCHOLTES Marie-Louise

59, rue de la Libération
L-4210 Esch-sur-Alzette
c8058/97
18/10/97 - 17/10/98
cessation complète de l'activité commerciale
jouets, articles de bricolage, couleurs pour peintres, livres relatifs au bricolage

SCHWACHTGEN Sandra

6-8, avenue de la Liberté
L-4601 Differdange
c9003/98
18/02/98 - 17/05/98
transformation immobilière
articles de confection, articles de lingerie et articles de mercerie

SOMALIT S.A.

13, rue des Ardennes
L-1133 Luxembourg
c8092/97
03/01/98 - 02/01/99
cessation complète de l'activité commerciale
articles textiles, articles de literie, rideaux

STROCK Robert

10, place de la Paix
L-4275 Esch-sur-Alzette
c8062/97
02/11/97 - 01/11/98
cessation complète de l'activité commerciale
articles de bijouterie et d'orfèvrerie, articles d'horlogerie

THIMMESCH Paul

12, rue de l'Alzette
L-4010 Esch-sur-Alzette
c9006/98
01/03/98 - 28/02/99
cessation complète de l'activité commerciale
articles de bijouterie-horlogerie-orfèvrerie, briquets et autres accessoires pour fumeurs

VELO-SPORT-SHOP-KIRCH S.à.r.l.

15, avenue J.F. Kennedy
L-9053 Ettelbruck
c8028/97
26/07/97 - 25/07/98
cessation complète de l'activité commerciale
articles de sport

VERT LUISANT S.à.r.l.

16, rue de Belvaux
L-4025 Esch-sur-Alzette
c8040/97
13/09/97 - 12/09/98

cessation complète de l'activité commerciale
ustensiles et matières premières pour artistes-peintres

WELFRING Charlotte

21, Grand-Rue
L-8510 Redange-sur-Attert
c7077/97
17/04/97 - 16/04/98
cessation «articles de bricolage, jouets et art. de bimblot.»
articles de bricolage, jouets et articles de bimbeloterie

WIRTH Jean

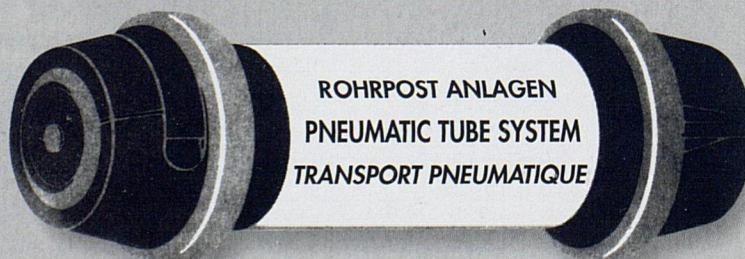
2, rue de Strasbourg
L-2560 Luxembourg
c7074/97
18/04/97 - 17/04/98
cessation complète de l'activité commerciale
articles de confiserie, boissons, articles pour fumeurs et souvenirs

YADIGAR S.à.r.l.

13, rue de la Grève Nationale
L-4633 Differdange
c8084/97
26/11/97 - 25/11/98
cessation complète de l'activité commerciale
vêtements de confection et accessoires de mode

THEISEN
S.A. LUXEMBOURG

17, rue Glesener – L-1631 Luxembourg
Téléphone 48 26 74 – Téléfax 48 99 96



Projets de loi soumis pour avis à la Chambre de Commerce

Nous reproduisons à cet endroit les projets de loi et projets de règlement grand-ducaux dont la Chambre de Commerce a été saisie pour avis. Une copie intégrale des avis peut être obtenue au tél.: 42 39 39 - 352 (Mlle Liette Molitor).

Ministère de la Santé

Projet de règlement grand-ducal concernant l'étiquetage et l'emballage des produits consistant en organismes génétiquement modifiés ou en contenant.

Projet de règlement grand-ducal déterminant les informations que doivent contenir les demandes d'autorisation de projets de dissémination volontaire d'OGM et de projets de mise sur le marché d'OGM. (2056)

Projet de règlement ministériel modifiant le règlement ministériel modifié du 2 mars 1992 portant exécution du règlement grand-ducal modifié du 10 juillet 1985 concernant le contrôle des viandes et de certaines denrées alimentaires. (2057)

Ministère des Communications

Projet de règlement grand-ducal fixant les critères et les procédures d'octroi de licences de télécommunications sur demande du requérant (2058)

Ministère des Classes Moyennes et du Tourisme

Projet de loi portant organisation de la profession d'expert-comptable. Amendements gouvernementaux. (1909 bis)

Projet de loi ayant pour objet d'autoriser le Gouvernement à subventionner l'exécution d'un sixième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique. (2061)

Ministère de la Famille

Projet de loi

- a) portant sur la prévention du surendettement et la lutte contre le surendettement et
- b) portant modification de l'article 1^{er} du titre préliminaire du code de procédure civile (2059)

Ministère du Travail et de l'Emploi

Projet de loi portant modification de la loi modifiée du 4 avril 1924 portant création de chambres professionnelles à base élective (2060)

Projet de règlement grand-ducal autorisant le Gouvernement à mettre en oeuvre des travaux extraordinaires d'intérêt général au cours de l'année 1998. (2062)

Projet de règlement grand-ducal portant 7^e modification de l'annexe 1 de la loi modifiée du 11 mars 1981 portant réglementation de la mise sur le marché et de l'emploi de certaines substances et préparations dangereuses. (2068)

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 10 juillet 1995 relatif à la fixation de valeurs limites concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à une exposition à des agents chimiques pendant le travail. (2070)

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 4 novembre 1994 concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes au travail. (2071)

Projet de règlement grand-ducal: adaptation au progrès technique du règlement grand-ducal du 4 novembre 1994 concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents biologiques au travail. (2072)

Ministère de la Sécurité Sociale

Projet de règlement grand-ducal portant homologation des modifications apportées au règlement d'ordre intérieur de l'établissement d'assurance contre la vieillesse et l'invalidité. (2063)

Ministère de la Justice

Projet de loi sur les armes et munitions. (2064)

Ministère des Transports

Projet de règlement grand-ducal relatif à l'accès au marché de l'assistance en escale à l'aéroport de Luxembourg. (2065)

Projet de règlement grand-ducal concernant les principes fondamentaux régissant les enquêtes sur les accidents et les incidents dans l'aviation civile. (2066)

Projet de règlement grand-ducal concernant les conditions techniques d'exploitation des avions en transport aérien public. (2067)

Ministère de l'Environnement

Projet de règlement grand-ducal modifiant et complétant les annexes de la loi du 15 juin 1994

- relative à la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses
- modifiant la loi du 11 mars 1981 portant réglementation de la mise sur le marché et de l'emploi de certaines substances et préparations dangereuses. (2069)

Ministère des Finances

Avant-projet de règlement grand-ducal portant modification du règlement grand-ducal du 9 juin 1964 pris en exécution de la loi modifiée du 16 décembre 1963 portant création d'un Fonds commun de garantie automobile. (2073)

Des outils stratégiques pour mieux innover

L'innovation est aujourd'hui unanimement considérée comme facteur de réussite qui permet d'accroître la compétitivité et ainsi assurer une forte présence sur les marchés nationaux et surtout internationaux.

Pour devancer la concurrence, toute entreprise doit constamment optimiser ses procédés de fabrication et renouveler ou diversifier sa gamme de produits et services en les adaptant aux besoins d'une clientèle de plus en plus exigeante. En d'autres termes, elle doit avec détermination s'engager dans la démarche de l'innovation et investir dans la recherche et le développement technologique.

L'innovation devient stratégique pour l'entrepreneur. Il devra sans cesse mettre en question et repenser tous les modes de fonctionnement à l'intérieur et à l'extérieur de son entreprise. Cela concerne notamment les processus de production, la conception et le design des produits, l'assurance qualité, la politique commerciale et l'image de marque, les relations avec les clients et fournisseurs, la gestion du capital humain et des flux d'information, le management de l'innovation et de l'environnement.

Pour aider les chefs d'entreprises issus des secteurs de l'industrie, de l'artisanat ou des services dans leurs choix actuels et futurs, l'Agence de l'innovation au Luxembourg, Luxinnovation, a réuni un partenariat qui leur offre une gamme de services et d'outils performants en matière de gestion de l'innovation.

Dans le cadre d'un projet-pilote ayant pour objet la PROMotion des TEchniques de Gestion de l'Innovation au Luxembourg (PROTEGIL), l'agence Luxinnovation en coopération avec les Chambres professionnelles, la FEDIL, le CRP Henri Tudor et Luxcontrol, et avec le soutien de la Commission européenne, DG XIII (programme Innovation), et du Ministère de l'Economie, lance une campagne de sensibilisation des entreprises luxembourgeoises à différents instruments de gestion de l'innovation.

Le projet PROTEGIL soutient en plus l'intervention personnalisée d'un expert dans les PME, qui sont intéressées à bénéficier de ces instruments.

Les différents outils s'adressent à toute entreprise, quelque soit sa taille. Des informations y relatives peuvent être obtenues auprès de Luxinnovation et de ses partenaires. Ils sont à votre disposition pour définir avec vous un cahier des charges adapté à vos besoins et décrivant les différentes étapes de mise en œuvre des outils choisis. A votre demande, des experts qualifiés peuvent réaliser un diagnostic préliminaire et/ou un audit approfondi.

Sous certaines conditions, les PME luxembourgeoises peuvent bénéficier d'un taux préférentiel

pour la réalisation d'un pré-diagnostic dans l'un ou l'autre des domaines précités.

Un tel pré-diagnostic d'une durée maximale de 10 jours, qui est réalisé par un expert qualifié au profit d'une PME, peut être subventionné à raison de 75%.

Le partenariat PROTEGIL vous propose les outils suivants:

- l'assurance qualité
- la veille technologique
- le management de l'environnement
- et le design industriel/artisanal

Les outils «veille technologique» et «Design industriel et artisanal» sont décrits en détail dans cette édition. L'assurance-qualité et le management de l'environnement suivront dans une édition ultérieure.

Veille technologique et propriété industrielle - méthode TWIPS

Dans le contexte actuel de multiplication des échanges, le concept de veille est devenu primordial pour obtenir à temps les informations industrielles nécessaires à l'entreprise.

Tout d'abord appliquée à la technologie, cette pratique englobe désormais tous les environnements de l'entreprise (concurrentiel, commercial).

La mise en place d'un système de veille consiste tout d'abord à rechercher les besoins en informations industrielles de l'entreprise, puis à acquérir ces informations ainsi qu'à les gérer de façon optimale et dynamique.

Il est certes vrai que toutes les entreprises s'informent, mais le font-elles de manière efficace? Là est toute la question, car il est (entre autres) toujours indispensable de recouper les informations obtenues, de les diffuser dans l'entreprise et de les faire parvenir à ses principaux destinataires (les chefs d'entreprises) au moment où ils en ont besoin.

Dans cette optique, la mise en place d'une structure de veille constitue une innovation pour l'entreprise, tout comme l'organisation d'un système qualité, dont le principe est désormais acquis par un nombre important d'entreprises.

Une des finalités de la veille est donc d'augmenter la compétitivité des entreprises par la gestion de l'information qui aide à la décision.

Ceci complète donc parfaitement les actions menées dans les autres volets du projet PROTEGIL.

La méthode TWIPS (Technology Watch Innovation Protection System) est destinée à illustrer l'intérêt de

la veille industrielle et de la propriété intellectuelle des PME.

Les actions de ce projet se dérouleront selon quatre étapes distinctes :

1. Diagnostic basé sur la méthode du management des ressources technologiques, afin d'identifier les besoins de l'entreprise.
2. Conseil en matière de veille industrielle et protection du patrimoine immatériel.
3. Formation, dont l'objectif consiste à aider l'entreprise à choisir elle-même un système d'information adapté à sa structure.
4. Mise en œuvre et suivi d'un système de veille sur un sujet d'actualité de l'entreprise.

Le Design industriel et artisanal

Le mot design vient de l'anglais projet, concept, on pourra le définir comme étant du dessin à dessein.

Si le design naquit lors de la révolution industrielle anglaise, c'est en Allemagne avec la célèbre école du Bauhaus qu'il acquit ses lettres de noblesse.

Aujourd'hui le mot «design» est souvent utilisé à tort comme un phénomène de mode. Il s'agit en fait d'une activité créative et innovatrice qui consiste à définir les qualités formelles d'objets produits par des processus industriels et artisanaux.

Le design dans sa démarche applique la méthode qui consiste à synthétiser l'ensemble des composants inhérents, à son projet. Ainsi la finalité de l'objet étudié sera d'être utilisé par un être humain. Il lui apportera un mieux-être, un confort accru, une facilité d'utilisation, il sera adapté à sa morphologie tout en considérant les facteurs psychologiques et sociolo-

giques dont dépendra en grande partie le succès commercial.

L'étude portera d'autre part sur l'aspect technique du projet en recherchant les solutions les mieux adaptées à la fonction de l'objet mais également en rationalisant et en simplifiant la production. La réduction des coûts de fabrication est l'un des objectifs prioritaires de toute étude de design.

Pourquoi un audit «design»?

Si le design est un des composants principaux du succès commercial du «produit», la politique du design à tous les niveaux augmentera les performances, et améliorera le positionnement de l'entreprise, ceci se traduisant par une augmentation de la compétitivité.

L'audit «design» examinera l'état de l'entreprise sous trois de ses aspects :

1. Le design produit qui définit la forme, le packaging et la présentation de l'objet.
2. Le design environnemental qui concerne l'apparence du lieu de production aussi bien vue de l'extérieur que de l'intérieur.
3. Le corporate identity est l'expression de composants graphiques aussi bien sur les lieux de travail que de tous les documents imprimés et de toutes les actions promotionnelles.

L'objectif de l'audit est de faire le point sur la politique design de l'entreprise telle que définie ci-avant et d'en faire la synthèse. Les conclusions confirmeront la justesse des choix de l'entreprise, lui donneront de nouvelles orientations et l'ébauche d'autres solutions.

Si le design a pour but l'amélioration du produit et du cadre de sa production, il est également un excellent stimulant des ventes en apportant une plus-value par rapport aux produits concurrents.

LUXINNOVATION

Centre Relais Innovation

SERVICE DE PROMOTION ET D'ASSISTANCE A L'INNOVATION

7, rue Alcide de Gasperi
L-1615 LUXEMBOURG

Tél. 43 62 63-1
Fax: 43 83 26 / 43 23 28

FEMMES & HOMMES ACTIONS

Dans le cadre de la campagne « Actions Positives dans les entreprises » lancée par le Ministère de la Promotion Féminine, vous pouvez désormais bénéficier de subventions. Celles-ci récompenseront les entreprises qui choisiront d'accorder une place plus importante aux femmes dans leur organisation.

Si vous souhaitez obtenir des renseignements sur les modalités d'octroi des subventions ainsi que sur leur hauteur, n'hésitez pas à contacter le Ministère de la Promotion Féminine qui tient à votre disposition les deux ouvrages suivants : la brochure « Femmes et hommes : potentiel humain de l'entreprise », ainsi que le « Guide de subventions pour actions positives » auquel est annexé le formulaire de demande.

Pour participer à cette opération, il vous suffit donc de développer des actions positives en faveur de l'insertion et de la réussite professionnelle des femmes. Et d'introduire votre demande de subvention au plus tard pour le 1er juin en 1998, ou pour le 1er janvier et le 1er juillet en 1999.

POSITIVES

Pour de plus amples informations veuillez vous adresser à:

Karin WEYER

Tél.: 478 58 17 / Fax: 24 18 86

e-mail: Karin.Weyer@mpf.smtp.etat.lu



Meilleure organisation des flux de l'entreprise

Qualité, flexibilité et proactivité sont aujourd'hui les prérequis d'un monde industriel et commercial en pleine mutation où la mondialisation des échanges, le progrès technologique et les contraintes spécifiques telles que l'euro et l'an 2000 se bousculent.

Dans ce contexte d'accélération du changement et parce que les facteurs clés de succès sont aujourd'hui la rapidité et la flexibilité et non plus la taille, il faut rechercher l'augmentation de la compétitivité par la mise en place d'une nouvelle organisation dont les maîtres-mots sont processus logistique et flux.

Consciente de ces problèmes, la Chambre de Commerce a souhaité mettre en place un projet d'accompagnement des entreprises des cantons d'Esch-Alzette et de Capellen, ayant pour objectif une meilleure organisation des flux de l'entreprise.

Si vous vous sentez concernés par les problèmes de réduction des délais, de coûts, par l'élimination des ralentisseurs dans vos flux ainsi que par la mise en place d'une démarche d'amélioration continue sur un processus de votre entreprise, alors inscrivez vous au plus tôt auprès de Mme Edith Stein, tél.: 42 39 39-316 pour la séance d'information qui se déroulera le **16 avril dès 18h30** dans les locaux de la Chambre de Commerce avec la collaboration scientifique du Centre de Recherche Public Henri Tudor.

Conférence au CRP Henri Tudor

L'homme moteur de l'innovation

Liée aux problèmes de mise en place de l'euro, d'échéance de l'an 2000 et de mondialisation des échanges, une multitude d'entreprises se retrouve aujourd'hui confrontée à la nécessité d'une réorganisation fondamentale de leur existant.

Dans ce contexte, nombreuses sont les sociétés qui imposent de nouvelles méthodes d'optimisation, estimant ainsi résoudre leurs problèmes. Les entreprises «zéro délai, zéro défaut et zéro stock» seraient-elles donc devenues la règle? Cela est peu probable.

En effet, bon nombre d'entre elles omettent de prendre en compte l'élément fondamental de tout processus d'innovation: l'homme, manager tout d'abord, prenant les décisions stratégiques de l'entreprise et obtenant l'implication de l'ensemble de ses collaborateurs, mais également utilisateur et opérateur de l'entreprise au quotidien, devant être écouté, motivé, formé et à qui il faut procurer un environnement de travail adapté.

Parce que la richesse de ses hommes est aujourd'hui le facteur-clé de succès de toute organisation, le Centre de Recherche Public Henri Tudor propose d'aborder, lors de sa conférence annuelle «vers l'excellence industrielle», le thème de l'homme moteur de l'innovation.

Parmi les interventions prévues:

- L'homme dans la chaîne d'innovation, M. Wehenkel, Administrateur délégué du Centre de Recherche Public Henri Tudor, Luxembourg
- Le rôle du manager dans l'entreprise, M. Stéphanne, manager de l'année 1997, SKB Bio, Belgique
- L'homme facteur clé de succès de tout projet de GPAO, M. Gallois, CIPE, France
- Les méthodes de motivation du personnel, M. Keiser, IEE, Luxembourg
- La formation du personnel: quels gains?, M. Maurin, consultant et formateur sciences humaines et sociales
- La créativité: origine et condition permanente de la survie de l'entreprise, M. De Brabandere, Paradigme, Belgique
- L'homme face au nouveau contexte de mondialisation des échanges, M. Gallois, CIPE, France

Pour obtenir le descriptif complet de la conférence, vous pouvez contacter Valérie Muller au 42 44 01, SI-Tec c/o CRP Henri Tudor, 6 rue Coudenhove-Kalergi, L-1359 Luxembourg

SAVE on international Phone & Fax Calls

to more than 100 countries.

Rates from Luxembourg to:

USA	\$ 0.36 / Minute
Japan	\$ 0.56
Brazil	\$ 0.88
South Africa	\$ 0.85
UK	\$ 0.32
Hong Kong	\$ 0.62
Philippines	\$ 0.90
Bermuda	\$ 0.69
B. Virgin Isl.	\$ 0.76
Cayman Isl.	\$ 0.82



Ask about
- FREE Calls!
- Special Offer

- No sign up fee.
- No minimum usage requirement
- No charge for incomplete calls
- Billing every 6 seconds
- Itemized call detail report
- Automatic dialer (optional, FREE)
- Choice of payment

For more information please contact

Tele Communication Services
tcs@faxinfo.com

Phone/Fax: +(352) 42 49 80 www.faxinfo.com

24 hour automatic fax delivery service

Call +(352) 42 92 95 from the handset of your fax machine and ask for document number 827

Mouvement de la Population

423.800 résidents luxembourgeois au 1^{er} janvier 1998

De 418.300 au 1^{er} janvier 1997, la population de résidence passe à 423.800 au 1^{er} janvier 1998, soit un taux d'accroissement de 13.2‰, pratiquement identique à celui observé l'année précédente (+13.3‰). Il convient, toutefois, de noter que cette quasi-stabilité cache une régression du solde naturel qui passe de 1.794 à 1.566 et une très légère augmentation du solde migratoire (+3.672 en 1996, +3.832 en 1997).

Le nombre de naissances recule de 5.689 en 1996 à 5.503 en 1997 (-3.3%), les taux de natalité afférents passant de 13.7 à 13.1. La population étrangère enregistrant toujours une légère progression (+0.8%), cette évolution est due exclusivement à une nette chute de la natalité des nationaux (-6.2%).

Pour la troisième année consécutive, le nombre de décès continue d'augmenter. De 3.895 en 1996, il passe à 3.937 en 1997 (+1.0%). La population de référence figurant au dénominateur, ayant augmenté, le taux de mortalité global reste cependant inchangé (9.4‰).

Le taux d'accroissement naturel qui s'élevait encore à 4.3‰ en 1996, ne s'élève plus qu'à 3.7‰ en 1997. Dans la population autochtone, le solde naturel passe de -91 à -329. En raison de sa structure par âge particulièrement jeune, la population étrangère connaît toujours des excédents largement positifs (1.885 en 1996, 1.895 en 1997).

Après une légère remontée en 1996, le nombre de mariages chute de 4.6% en 1997 passant de 2.105 à 2.008. Les chiffres provisoires portant sur les 3 premiers trimestres de 1997, laissent apparaître une certaine stabilité du nombre de divorces.

Bien que ne dépassant plus le seuil de 4.000, l'immigration nette se maintient à un niveau relativement élevé en 1997 (3.832) et progresse même par rapport à l'année d'avant (3.672). On enregistre 10.423 arrivées et 6.591 départs.

Prix à la consommation

La stabilité se confirme

Après les mouvements de prix insignifiants constatés les mois précédents, l'indice des prix à la consommation, établi par le Statec, marque au 1^{er} février une faible évolution à la baisse. Avec - 0.04%, elle confirme la stabilité actuelle des prix.

L'indice passe à 102.13 points au 1^{er} février 1998 (base 100 en 1996), se situant ainsi sensiblement au même niveau qu'au mois de novembre 1997.

Le taux d'inflation sur 12 mois – qui avait évolué d'un maximum de 1.71 % en octobre à 1.42% en janvier – tombe à +1.08% au 1^{er} février, ceci également en raison de la hausse prononcée que les prix avaient connu en février 1997.

L'indice raccordé à la base 1.1.1948 pour l'application de l'échelle mobile des salaires se chiffre à 584.98 points. La moyenne semestrielle atteint 584.57 points au 1/2/1998.

Principales caractéristiques

Taux de variation des indices de groupe		
	févr.98/ févr. 97	févr. 98/ janv.98
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	+ 2.98 %	+ 0.06 %
Boissons alcoolisées et tabac	+ 2.28 %	+ 0.51 %
Articles d'habillement et chaussures	+ 1.43 %	-
Logement, eau, électricité et combustibles	- 0.30 %	- 0.52 %
Ameublement, équipement de ménage et entretien	+ 1.14 %	+ 0.03 %
Santé	+ 0.28 %	+ 0.09 %
Transport	- 0.44 %	- 0.08 %
Communications	+ 4.03 %	- 0.32 %
Loisirs, spectacles et culture	+ 0.55 %	+ 0.09 %
Enseignement	+ 4.54 %	-
Hôtels, cafés, restaurants	+ 2.66 %	+ 0.09 %
Biens et services divers	+ 0.38 %	+ 0.05 %

Principales incidences sur l'indice général par article (exprimées en points indiciaires - base 100 en 1996 - par rapport au mois précédent):

<i>en hausse</i>	
Plantes, fleurs, etc. (pondération 9.4%)	+ 0.01 p.
Loyer maison (pondération 17.4%)	+ 0.01 p.
Fruits frais (pondération 10.5%)	+ 0.01 p.
<i>en baisse</i>	
Combustibles liquides (pondération 12.8%)	- 0.07 p.
Electricité (pondération 20.2%)	- 0.01 p.
Gas-oil routier (pondération 4.3%)	- 0.01 p.

Quelques précisions

L'évolution de l'indice général au 1^{er} février 1998 (-0.04 point) résulte d'un fort impact à la baisse de la division «Logement, eau, électricité et combustibles» (-0.07 point), qui a pour une part seulement été compensée par les faibles incidences à la hausse des divisions «Boissons alcoolisées et tabac» (+0.02 point), «Loisirs, spectacles et culture», «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» et «Hôtels, cafés, restaurants» (+0.01 point chacune). Les fonctions «Communications» et «Transport» ont apporté une incidence supplémentaire à la baisse (-0.01 point chacune), l'apport des autres divisions à l'évolution de l'indice étant insignifiant ou nul.

Les seuls biens ayant eu une forte influence sur l'indice du mois de février - les combustibles liquides

- ont marqué une baisse de - 5.6 %. La baisse du gaz liquifié a été du même niveau (-5.7 %); des baisses d'une certaine importance ont encore été constatées pour les poissons frais (-4.6 %), la farine (-3.3 %) et le gasoil routier (-3.2 %). La situation a par ailleurs été caractérisée par l'absence de hausses d'envergure, les renchérissements les plus importants se limitant à respectivement +4.3 % (poissons séchés ou fumés), +3.8 % (miel), +3.2 % (automobiles d'occasion) et +3.0 % (lait en conserve et en poudre).

Comme le mois précédent, les produits pétroliers ont constitué au 1^{er} février un facteur de stabilité majeur, leurs prix reculant en moyenne de - 1.5 % par rapport au mois précédent, alors que ceux de l'ensemble des autres biens et services ont connu une faible hausse de +0.05 %.

Pour la documentation complète voir: Indicateurs rapides - Série A1 No 2/98, disponible au Statec, B.P. 304, L-2013 Luxembourg, tél.: 478-4268/ fax 46 42 89, E-mail: statec.post@statec.etat.lu

Autorisations de bâtir 1997:

Reprise dans le logement

Le STATEC vient de publier les résultats de la statistique des autorisations de bâtir de l'année 1997.

Après 1991, où l'on avait compté plus de 2.400 bâtiments autorisés avec 4.450 logements et un volume bâti global de 5 600 000 m³, les autorisations de bâtir avaient marqué jusqu'en 1995 un recul annuel continu de l'ordre de - 10%. En 1996, un léger redressement s'était opéré: le nombre des objets autorisés était passé à 1.796 (+11.6%), celui des logements évoluant à 2.797 (+4.5%). Le volume bâti avait toutefois marqué un recul de - 4.2% en tombant à 3 820 000 m³.

Au niveau de la **situation d'ensemble**, le redressement ne s'est confirmé qu'imparfaitement en 1997. Alors que le nombre des logements autorisés a fortement progressé (+22.0% par rapport à 1996) en passant à 3.411 unités, et que le volume bâti s'est stabilisé (+0.4%) à 3 835 000 m³, le nombre des objets autorisés a sensiblement reculé (-5.8%) en tombant à 1.692 unités.

Dans le **secteur résidentiel**, la demande a été très hésitante du côté des maisons unifamiliales, où le nombre des objets autorisés (1.213 maisons) a reculé de - 3.2% après la progression de l'année précédente. Chez les maisons à appartements par contre on note à la fois une progression du nombre des objets et une réorientation vers des projets de taille plus importante: alors que le nombre des objets autorisés (223 immeubles) a évolué de +12.1% par rapport à 1996, celui des logements (2.106 unités) a marqué une forte progression de +36.9%, le volume bâti autorisé (873 500 m³) augmentant même de +44.2%.

**Bevor Sie das nächste Mal
eine kluge und teure Stellenanzeige
formulieren, fragen Sie uns doch
mal, ob wir das ganze Projekt nicht
günstiger, schneller und vor allem
professioneller erledigen können.
Sie werden staunen.**



Dr. Steimer & Steimer Consulting und Training GmbH

D-66663 Merzig · Pater-Delp-Straße 7

Fon: 0049-6861-792121 · Fax: 952123

e-mail: dr.steimer@t-online.de

Informationen: <http://members.aol.com/drsteimer>

Dans l'ensemble, le secteur résidentiel s'est de la sorte caractérisé par une bonne tenue. Le nombre des logements autorisés (3.319 unités) a dépassé celui de l'année précédente de +18.9%, l'augmentation du volume bâti (2057 000 m³ autorisés en 1997) étant de +11.0%.

Une situation peu favorable se dégage par contre dans le **secteur non-résidentiel**, où le nombre des objets autorisés (256 unités) a été inférieur de - 25.6% à celui de 1996. Avec - 5.6%, le recul a toutefois été moins important du côté du volume bâti, qui s'est encore monté à près de 1780 000 m³.

Pour la documentation complète voir: Indicateurs rapides - Série G N° 11-12/97, disponible au Statec, b.p 304, L-2013 Luxembourg, tél.: 478-4268/ fax 46 42 89, E-mail: statec.post@statec.etat.lu

Bulletin du Statec

Structure des salaires et statistiques des gains

Une première étude se fonde sur l'exploitation de l'enquête sur la structure des salaires qui a eu 1995 pour année de référence.

Le salaire mensuel brut moyen des travailleurs à plein temps s'est, alors, élevé à 109 600 LUF. Cette

moyenne dissimule toutefois des écarts parfois importants, entre salariés. Parmi les variables de différenciation prises en compte figurent l'âge, l'expérience professionnelle, le niveau d'instruction, la profession, l'ancienneté dans l'entreprise, le secteur d'activité ainsi que le nombre de salariés dans l'entreprise.

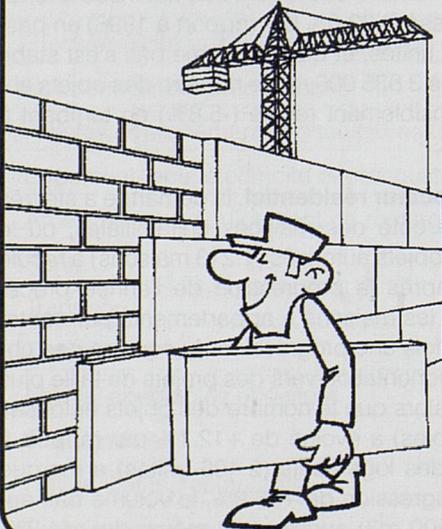
Il apparaît que c'est la profession exercée qui est une des principales variables explicatives du niveau des salaires. Chez les hommes, les salaires des directeurs et cadres supérieurs (294 000 LUF) sont, en moyenne, 4,2 fois plus élevés que ceux des ouvriers non qualifiés (69 000 LUF).

L'enquête semble également confirmer que de manière générale, les femmes gagnent moins que leurs homologues masculins. Une prochaine étude du CEPS/Insead examinera ces disparités plus en détail.

L'article contient, enfin, des estimations de fonctions de gains. En y intégrant des variables qualitatives, elles permettent de voir p.ex. que, «toutes choses égales par ailleurs», un salarié occupé dans le secteur des banques et assurances, gagne 21% de plus que son collègue travaillant dans une entreprise des industries manufacturières.

Le deuxième article est consacré aux résultats de l'enquête semestrielle harmonisée sur les gains moyens. On y trouvera une analyse succincte de l'évolution, durant la dernière décennie, des gains bruts horaires des ouvriers et des gains bruts mensuels des employés.

De 1984 à 1996, on observe pour les ouvriers des augmentations pratiquement similaires dans les différents secteurs sélectionnés (soit de 57% à 61%). La



POLYFOAM^{XPS}

Das Allzweck-Isoliermittel

Energieeinsparung
dank Dach-, Mauer-, Boden-
oder Fassadenisolierung

Internet:
www.cis.lu

CENTRE D'ISOLATION

Rue Denis Netgen L-3858 Schifflange Tél. 54 20 02

situation est tout autre du côté des employés où les accroissements se situent entre 43% et 85%.

Compte tenu d'une hausse annuelle moyenne des prix à la consommation de 2.2% entre 1984 et 1996, les augmentations annuelles moyennes des gains horaires des ouvriers se chiffrent en termes réels entre 1.6% (industries manufacturières) et 1.9% (construction), celles des gains mensuels des employés entre 0.8% (commerce de détail) et 3.0% (banques).

Le gain moyen des employées et ouvrières est nettement inférieur à celui des hommes. Par rapport à 1988, la situation s'est légèrement améliorée pour une grande partie des branches d'activité sélectionnées.

En 1996 des écarts de rémunérations subsistent. Ils sont plus importants pour les employés que pour les ouvriers et ils varient selon le secteur considéré. Une employée gagne 64% du traitement mensuel de son collègue masculin dans les industries manufacturières, 70% dans le commerce de détail et 65% dans le secteur bancaire. Les ouvrières travaillant dans la construction et le commerce de détail gagnent 4/5 du salaire de leurs homologues masculins. Celles occupées dans les industries manufacturières touchent 63% du salaire horaire d'un ouvrier.

Le bulletin complet est disponible au STATEC, b.p. 304, L-2013 Luxembourg, tél.: 478-4268 / fax: 46 42 89, e-mail: statec.post@statec.etat.lu au prix de 150 LUF.

Tourisme

Un bon 2^e semestre

Les chiffres provisoires de la statistique d'hébergement effectuée par le Statec montrent que la première moitié de l'année 1997, plutôt décevante, a été largement compensée par une hausse de la fréquentation touristique pendant les mois d'automne et d'hiver.

Ceci tient en grande partie aux bonnes conditions climatiques du 3^e trimestre ainsi qu'à l'activité intense de tourisme d'affaires induite par la Présidence luxembourgeoise de l'UE.

Ainsi le nombre des nuitées, toutes catégories d'hébergement confondues, a-t-il augmenté de 2.7% en 1997, alors que dans les hôtels, auberges et pensions les nuitées ont connu une progression de plus de 3% par rapport à l'année précédente.

On observe également un bond de 5.3% des nuitées passées dans les campings.

Arrivées et nuitées selon la catégorie d'hébergement

Ensemble du pays

Source: STATEC

	1996	1997*	Variation 1997/1996 en %
Arrivées			
Toutes catégories d'hébergement	758	781	3.0
Hôtels, auberges, pensions	484	510	5.4
Campings	183	187	2.2
Hébergement	91	64	-7.7
Nuitées			
Toutes catégories d'hébergement	2477	2545	2.7
Hôtels, auberges, pensions	1085	1120	3.2
Campings	1026	1080	5.3
Hébergement complémentaire * chiffres provisoires	366	345	-5.7

Arrivées et nuitées dans les hôtels, auberges et pensions

Ville de Luxembourg

	1996	1997*	Variation 1997/1996 en %
Arrivées	243	261	7.4
Nuitées * chiffres provisoires	513	535	4.3

Le grand bénéficiaire de l'afflux touristique a été la Ville de Luxembourg où les progressions annuelles tant du côté des arrivées (+7, 4%) que des nuitées (+4.3%) ont été largement au-dessus de la moyenne observée pour l'ensemble du pays.

On peut encore retenir que les hôtels de la Ville de Luxembourg ainsi que ceux situés aux abords immédiats de l'aéroport ont réalisé plus de la moitié des nuitées totales de l'hôtellerie luxembourgeoise.

Les résultats définitifs ventilés par catégorie d'hébergement, par région touristique et par pays de provenance des hôtes seront disponibles vers la mi-avril 1998.



Leonardo da Vinci

Une source d'échange et d'enrichissement mutuel

La Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg, en collaboration avec Luxinnovation, a organisé une réunion d'information et d'échange, le vendredi 20 mars 1998, destinée aux stagiaires Leonardo da Vinci. Cette rencontre a eu comme objet de rapprocher les stagiaires actuellement au Luxembourg et les entreprises partenaires afin de développer et de renforcer des relations parfois déjà existantes.

Monsieur Jerry Lenert du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle a présenté les spécificités du programme Leonardo da Vinci avant de laisser place à des témoignages de stagiaires et de responsables en entreprise. Enfin la stratégie de recherche d'un emploi a été abordée très concrètement avec le concours de l'Administration de l'Emploi.

Le programme transnational de placement et d'échange Leonardo da Vinci de la Commission européenne, coordonné par la Chambre de Commerce en coopération avec Luxinnovation, a comme principal objectif l'échange de connaissances scientifiques et le transfert de technologie entre universités et entreprises.

Au Luxembourg, ce programme permet chaque année à environ 80 étudiants et jeunes diplômés luxembourgeois et européens d'obtenir une bourse pour acquérir une expérience professionnelle de qualité dans un pays autre que celui de leurs études.

Le programme a débuté en septembre 1995. Il aura permis à environ 250 étudiants et jeunes diplômés d'effectuer un stage de longue durée en entreprise. Lors de ce dernier, le stagiaire a l'occasion d'exécuter une mission précise ou de participer à des projets de recherche lui permettant de mettre en pratique ses connaissances théoriques et d'élargir ses compétences.

Le programme d'échanges Leonardo da Vinci peut donc constituer un tremplin pour la vie active, mais il permet surtout à un grand nombre d'étudiants et de jeunes diplômés d'établir un contact avec le monde professionnel ou encore de renforcer des liens parfois déjà existants avec le marché du travail.

Pour tout renseignement: Mlle Christiane Kruchten (Tél.: 42 39 39 - 335 / Fax: 43 83 26 / e-mail: eic@cc.lu).

SAFE -

«Safety Actions For Europe»



Au Luxembourg, le projet SAFE a réuni plus de 200 entreprises pendant la semaine européenne de la «Sécurité et Santé sur le lieu de travail», en octobre 1997. Le projet SAFE vise à sensibiliser les entreprises luxembourgeoises et européennes aux problèmes de la sécurité, de la santé et de l'hygiène sur le lieu de travail. Il s'agit, pour le réseau des Euro Info Centres, de faire prendre conscience aux PME, de l'importance d'un système de sécurité adéquat, comprenant des mesures de sécurité adaptées aux besoins de l'entreprise.

L'Euro Info Centre de la Chambre de Commerce, coordinateur national et européen du programme SAFE, a organisé les événements SAFE, nommés PR-Events, au Luxembourg, en collaboration avec l'Euro Info Centre de la Chambre des Métiers et l'Inspection du Travail et des Mines.

Quatre événements ont été organisés dans diverses entreprises, sous formes de PR-Events. Ces événements ont été organisés sur le site des entreprises «modèles», en vue de permettre aux visiteurs de découvrir les différentes solutions exemplaires en matière de sécurité sur le lieu de travail. Ainsi, les PR-Events ont fait l'objet d'un échange d'expérience et de prise de contact pour les PME.

En effet, les PR-Events ont constitué une opportunité idéale pour les participants de se familiariser avec des processus de sécurisation pour ensuite pouvoir éventuellement les réadapter à leurs besoins et ainsi augmenter la sécurité dans leur entreprise. La sécurisation des machines, la disposition des machines dans l'espace, l'hygiène, le respect de l'environnement, les procédés de fabrication, la protection individuelle ou encore le respect des règles de sécurité, autant de consignes et de procédés qui constituent la sécurité dans l'entreprise et améliorent les conditions de travail des employés.

Les visites guidées dans les entreprises hôtes ont constitué le point fort des PR-Events, car chaque visiteur a pu voir et observer le fonctionnement des différentes entreprises et de leur système de sécurité. Les PR-Events ont ainsi constitué un moyen concret et efficace pour faire découvrir des systèmes divers et variés aux participants.

La diversité des systèmes et des procédés a été assurée à travers une approche sectorielle. En effet, quatre secteurs différents ont été choisis pour la réalisation des PR-Events:

- construction métallique et façades
- bâtiment et constructions en bois

- garage et mécanique d'automobile
- montage et entretien d'ascenseurs

Grâce à une grande diversité des solutions démontrées, les organisateurs ont pu toucher un public large et ainsi avoir un impact plus grand. Les participants ainsi que les entreprises hôtes se sont montrés satisfaits. Ils ont exprimé le souhait de voir ce genre d'action se reproduire de manière plus régulière.

Le programme SAFE, une initiative de la Commission européenne, a donc porté ses fruits au Grand-Duché de Luxembourg, ainsi que sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne. En effet, en Europe près de 100 Euro Info Centres dans les 15 Etats membres ont participé à l'action pour en faire une action européenne commune de grande envergure. Plus de 125 événements ont été menés depuis septembre 1997; une trentaine seront encore réalisés d'ici la fin du mois de juin 1998.

Suite à ce succès, le concept va renaître en automne 1998. En effet, la Commission européenne a décidé de poursuivre cette action, basée sur des PR-Events organisés au sein d'entreprises hôtes, sélectionnées par le réseau des Euro Info Centres en coopération avec leurs partenaires.

Toute entreprise intéressée par l'initiative SAFE ou désireuse de participer à l'organisation d'un PR-Event, peut s'adresser à l'Euro Info Centre de la Chambre de Commerce / Personne de contact: Mlle Christiane Kruchten (Tél.: 42 39 39 - 335 / Fax: 43 83 26 / E-mail: eic@cc.lu).

Tunisie

L'Accord euro-méditerranéen d'association est en vigueur

Signé le 17 juillet 1995, l'Accord euro-méditerranéen d'association entre l'UE et la Tunisie est entré en vigueur le 1^{er} mars 1998. C'est le premier accord découlant du processus déclenché lors de la Conférence euro-méditerranéenne de Barcelone qui est mis en oeuvre.

Selon la présidence britannique du Conseil, il s'agit ici d'un «événement historique qui marque une étape qualitativement nouvelle» dans les relations entre l'UE et la République tunisienne.

Cet accord prévoit la libéralisation progressive des échanges industriels, une coopération renforcée dans différents domaines, l'établissement d'un dialogue politique qui permettra d'évoquer un éventail de questions parmi lesquelles les droits de l'Homme.

En outre, rendez-vous est pris pour améliorer le régime des échanges agricoles.

La présidence britannique espère que le premier Conseil d'association UE/Tunisie pourra se tenir au cours de l'été, sous la présidence autrichienne.

De source tunisienne, on rappelle que le nouvel accord est basé sur le principe de la réciprocité, qu'il a une durée illimitée et qu'il vise l'instauration d'une zone de libre échange au terme d'une période de 12 ans. Le démantèlement tarifaire par la Tunisie sera effectué sur la base de quatre listes, prévoyant des vitesses et des périodes de démantèlement différentes:

- démantèlement immédiat pour les biens d'équipement non fabriqués localement (cette liste représente environ 12% des importations)
- démantèlement sur 12 ans pour les matières premières (28% des importations tunisiennes)
- démantèlement sur 12 ans pour les produits fabriqués localement ayant un potentiel de compétitivité (30% des importations)
- démantèlement après 12 ans de délai de grâce pour les produits plus sensibles.

Le régime des produits agricoles et celui des services seront examinés dans une phase ultérieure (5 ans). La Tunisie porte de son côté une appréciation positive sur cet accord et affirme en avoir préparé la mise en oeuvre avec «sérieux et détermination consciente de l'ampleur des défis politiques, économiques et sociaux» qu'il implique.

Rapport sur l'activité de l'Union européenne en 1997

La Commission européenne vient de publier le nouveau rapport annuel sur l'activité de l'Union européenne couvrant l'année 1997. Il est disponible dans les onze langues officielles auprès de différents bureaux de vente des publications officielles.

La Commission souligne dans une brève introduction que l'année 1997 a vu à la fois la signature d'un nouveau traité, le lancement du processus d'élargissement de l'Union, l'achèvement des derniers préparatifs à la naissance de la monnaie unique et la mise en oeuvre d'une stratégie nouvelle pour l'emploi.

Autres éléments essentiels de l'activité 1997:

- le cadre législatif pour la libération des télécommunications
- les règles communes pour le marché du gaz (après celles sur l'électricité adoptées en 1996)

- l'insertion de l'environnement dans toutes les politiques communautaires
- les décisions et initiatives en matière de sécurité alimentaire et les progrès vers la réalisation d'un «espace de liberté, de sécurité et de justice» au sein de l'Union.



Ensuite, le rapport résume les grandes lignes du Traité d'Amsterdam et de l'Agenda 2000 et donne un aperçu de l'activité communautaire secteur par secteur. La structure par grands thèmes et l'index analytique ainsi que les références au Journal officiel des Communautés européennes (JOCE) devraient faciliter la consultation du volume, qui comporte aussi des tableaux sur: a) l'état des procédures législatives en cours; b) la liste des accords de l'UE avec les pays tiers. Pour la première fois, le rapport général sera également disponible sur le serveur INTERNET.

Réseau d'intermédiaires financiers pour JEV (Joint European Venture)



Appel à manifestation d'intérêt

Dans sa décision du 5 novembre 1997 portant approbation d'un mécanisme de soutien à la création d'entreprises conjointes transnationales pour les PME dans la Communauté, la Commission européenne a annoncé que le réseau d'intermédiaires financiers, auquel les PME doivent s'adresser pour introduire un dossier de candidature dans le cadre de JEV, sera constitué suite à un appel à manifestation d'intérêt à publier au Journal officiel des Communautés européennes. Cet appel à manifestation d'intérêt a été publié le 28 février 1998 au JO S 42.

Si vous êtes intéressé à obtenir des informations supplémentaires relatives au programme JEV ainsi que le texte de l'appel à manifestation d'intérêt publié au JOCE, prière de vous mettre en contact avec l'Euro Info Centre de la Chambre de Commerce / Tél: 42 39 39 - 334 / Fax: 43 83 26 / E-mail: eic@cc.lu / Personne de contact: Mlle Sabrina SAGRAMOLA.

**Les 13 & 14 mai 1998
à Lyon - Eurexpo**

Salon de la sous-traitance «ALLIANCE '98»

Dans le cadre du salon «Alliance '98» et à l'occasion du lancement du «Guide européen des alliances entre PME-PMI de la sous-traitance» réalisé avec le soutien de la DG XXIII (Politique d'entreprise) de la Commission européenne, deux journées de rencontres entre dirigeants sous-traitants européens seront organisées à Lyon en vue de favoriser et d'initier des coopérations et/ou alliances entre entreprises.

Pourquoi s'allier entre sous-traitants?

- Pénétrer un nouveau marché
- Offrir un service international
- Mettre en commun ses forces de vente
- Acquérir une taille critique
- Partager les coûts de recherche & développement sur son métier
- Compléter et échanger son savoir-faire

FAITES LE PLEIN D'ENERGIE



FIAT

**NOUVELLE FIAT PALIO WEEKEND:
431.490 LUF/PRIX NET***

*VERSION DE BASE

ITALCAR S.A.

36, route de Longwy • Helfenterbruck/Bertrange
© 44 51 17

- Réaliser des économies d'échelle par des investissements communs
- etc.

Les secteurs d'activité concernés:

Mécanique - Transformation des métaux - Fonderie - Tôlerie/Chaudronnerie - Traitement de surface - Transformation des matières plastiques, caoutchoucs et des composites - Electricité - Electronique - Ingénierie

Pour tout renseignement complémentaire concernant le déroulement pratique de

ce salon international, prière de vous mettre en contact avec l'Euro Info Centre auprès de la Chambre de Commerce / Tél.: 42 39 39 - 334 / Fax: 43 83 26 / E-mail: eic@cc.lu / Personne de contact: Mlle Sabrina SAGRAMOLA.

Le défi global du commerce international

La Stratégie européenne d'accès aux marchés

Une initiative de la Commission destinée à mettre en oeuvre une stratégie plus active d'ouverture des marchés afin d'éliminer les obstacles les plus résistants aux exportations européennes.

Dans l'objectif d'adapter la politique commerciale communautaire aux changements rapides que connaît l'économie mondiale, la Commission européenne a lancé, il y a un an de cela, une nouvelle initiative intitulée: «Le défi global du commerce international: une stratégie d'accès aux marchés pour l'Union européenne».

Pour être concurrentielles, les sociétés doivent aujourd'hui être présentes sur tous les grands marchés mondiaux. La création de richesse et d'emploi en Europe dépend précisément de leurs capacités à tirer parti des formidables perspectives de croissance sur les marchés émergents d'Amérique du Sud, d'Asie et d'Europe de l'Est.

Même si en général les marchés s'ouvrent à la concurrence un peu partout dans le monde, les ex-

portateurs européens sont encore trop souvent confrontés à une série de barrières commerciales, qu'il s'agisse de tarifs douaniers prohibitifs, d'interdictions d'importation, de normes nationales destinées à protéger les fournisseurs intérieurs, de discrimination dans les marchés publics ou même de mauvaises pratiques.

Pour remédier à ce problème, la Commission européenne a créé, en 1996, un certain nombre de mesures concrètes pour mettre en oeuvre cette nouvelle politique:

- création d'une base de données interactive «Accès aux marchés» accessible à tous les opérateurs économiques via INTERNET et fournissant une série d'informations commerciales, douanières et législatives aux exportateurs et dressant la liste de toutes les barrières commerciales importantes ainsi que des mesures prises par l'UE afin d'y remédier; spécifiquement destinée à couvrir l'ensemble des obstacles aux échanges au niveau mondial, cette banque de données encouragera un dialogue actif entre les entreprises et les institutions européennes et donnera la possibilité à tous – entreprises, gouvernements et Commission européenne – de tenir un inventaire permanent des obstacles aux échanges qui existent dans le monde entier et de déterminer les meilleurs moyens pour y faire face;
- renforcement de la coordination au sein de la Commission, entre Commission et Etats membres et entre les autorités européennes et les entreprises européennes;
- suivi systématique de tous les problèmes portés à la lumière et identification des mesures respectives à prendre et fixation des délais pour informer de la suite donnée;
- prise de toutes les mesures nécessaires pour veiller à ce que les partenaires commerciaux respectent effectivement leurs engagements internationaux, que ce soit au sein de l'Organisation mondiale du commerce ou dans le cadre d'accords bilatéraux.

Depuis le lancement de cette stratégie, la Commission a été fortement encouragée par des réactions enthousiastes des entreprises européennes; depuis lors, des milliers d'entreprises dans la Communauté consultent régulièrement la base de données et fournissent des commentaires et informations précieuses

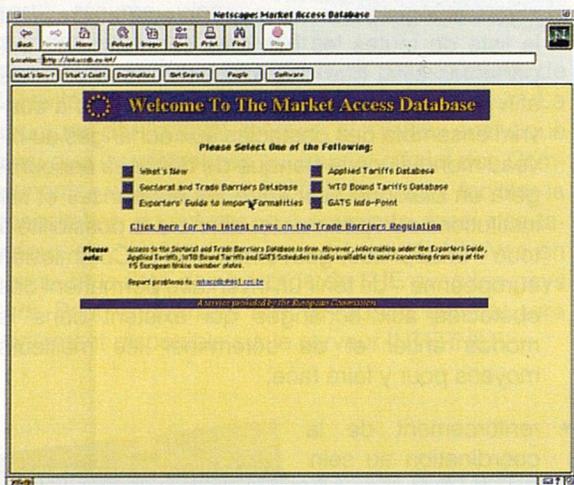


sur de nouvelles barrières commerciales qui entravent les exportations.

- Quel est le taux de droit de douane applicable à mon produit?
- Mon brevet sera-t-il respecté en Chine?
- Dois-je obtenir une licence d'exportation?
- Y-a-t-il des formalités de douane spéciales à accomplir?

La base de données sur l'accès aux marchés: Comment s'y connecter?

La base de données sur l'accès aux marchés est accessible par connexion INTERNET à l'adresse suivante: <http://mkacddb.eu.int>



L'accès des utilisateurs dans l'UE est illimité et gratuit. Pour des raisons liées aux droits d'auteur, certaines parties de la base ne sont pas accessibles aux sociétés appelant hors de l'UE.

Principales rubriques de la base de données

La base de données comporte 5 rubriques principales. La rubrique «barrières sectorielles et commerciales» offre un aperçu sur les conditions commerciales générales dans un pays donné pour un secteur industriel ou de services donné. Les utilisateurs doivent choisir un pays puis indiquer quel(s) secteur(s) les intéresse(nt). Après des informations générales, la base de données donne la liste des barrières spécifiques au(x) secteur(s) indiqué(s) dont la Commission a connaissance.

Actuellement, les pays et les secteurs suivants sont couverts:

SECTEURS:

Aéronautique, Propriété intellectuelle, Agriculture et pêche, Automobile, Céramique et verre, Chimie, Electronique, Fer, acier et métaux non ferreux, Machines, Industries extractives, Autres industries, Produits pharmaceutiques, Construction navale, Télécommunications-Equipement, Textiles et cuir, Bois (papier et pâte), Services Entreprises, Services Com-

munication, Services Distribution, Services Construction, Services Financiers, Services Tourisme Voyages, Services Transport, Services liés aux voyages, Services Autres

PAYS:

Afrique du Sud, Argentine, Australie, Bangladesh, Belarus, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Corée, Croatie, EAU (Emirats arabes unis), Egypte, Etats-Unis, Hong Kong, Hongrie, Inde, Indonésie, Israël, Japon, Kazakhstan, Malaisie, Maroc, Mexique, Nouvelle Zélande, Ouzbékistan, Pakistan, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, République tchèque, Roumanie, Russie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Taiwan, Thaïlande, Ukraine, Uruguay, Vietnam

La rubrique consacrée aux «droits de douane appliqués» permet à l'utilisateur de sélectionner un marché d'exportation et d'obtenir le droit de douane et les taxes intérieures effectivement appliquées à son produit. Les utilisateurs peuvent soit indiquer la position SH du produit en question, soit faire une recherche à l'aide d'un mot-clé.

Quand la base de données a été lancée, 12 grands marchés d'exportation étaient couverts.

Le service a joui d'une telle popularité auprès des exportateurs que la Commission va étendre cette couverture à plus de 50 pays d'ici la fin de l'année 1998.

1997

Afrique du Sud, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Corée, EAU (Emirats arabes unis), Egypte, Hongrie, Inde, Indonésie, Japon, Koweït, Malaisie, Maroc, Mexique, Nouvelle Zélande, Pakistan, Philippines, Pologne, Russie, Taiwan, Thaïlande, Tunisie, République slovaque, République tchèque, Roumanie, USA, Vietnam

1998

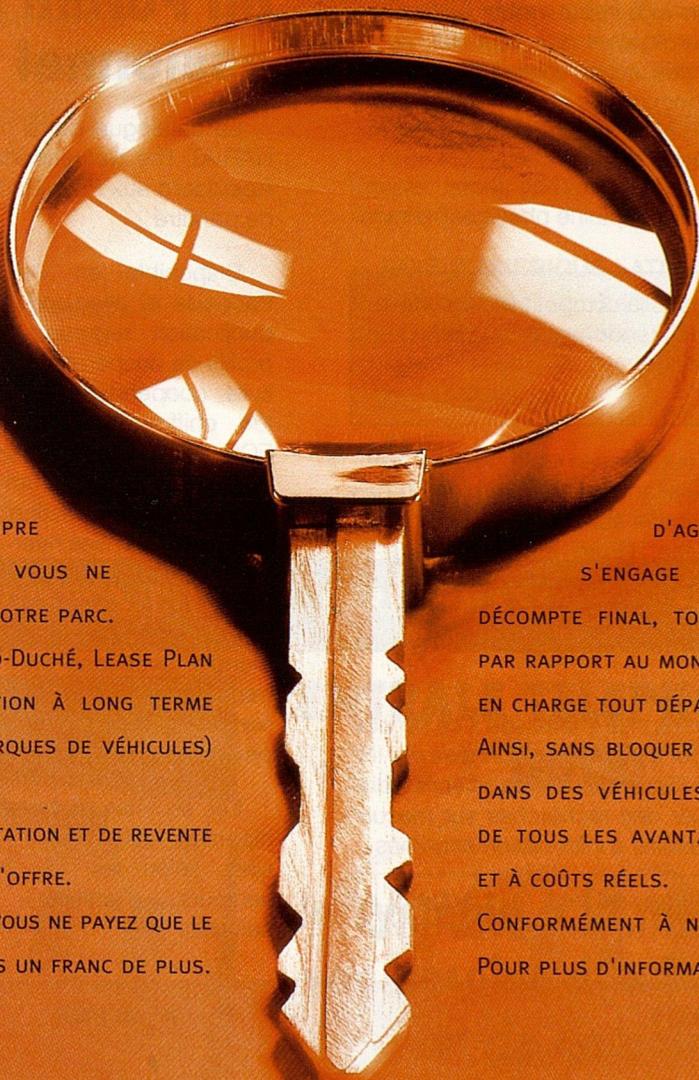
Azerbadjan, Albanie, Algérie, Bahrein, Bolivie, Bosnie, Costa Rica, Croatie, Equateur, ex Yougoslavie, Kazakstan, Kenya, Lettonie, Lituanie, Nigeria, Paraguay, Ouzbékistan, Pérou, Qatar, République dominicaine, Serbie, Slovénie, Sri Lanka, Tanzanie, Ukraine, Uruguay, Vénézuéla, Zimbabwe

Il n'importe pas seulement aux exportateurs de connaître le niveau actuel des droits de douane appliqués mais aussi de savoir quel est le niveau absolu de droits que le pays exportateur est autorisé à prélever conformément aux règles de l'OMC. Dans le cas de la plupart des pays en développement, le taux le plus élevé autorisé, connu sous le vocable de taux de droit consolidé, est généralement beaucoup plus élevé que le taux appliqué. Il est donc essentiel de savoir ce que pourrait être dans quelques années le taux autorisé. Cette information se trouve dans la rubrique consacrée aux droits de douanes consolidés de l'OMC.

VOUS DEVEZ POUVOIR CONTRÔLER LA GESTION DE VOTRE PARC AUTOMOBILE.

EN DÉTAIL.

VOUS EN CONVIENDREZ, ASSURER LA GESTION D'UN PARC AUTOMOBILE N'EST PAS UNE SIMPLE FORMALITÉ. LE TEMPS, L'ÉNERGIE ET L'INVESTISSEMENT QUE CELA EXIGE SONT DES CONTRAINTES DONT VOTRE ENTREPRISE A BESOIN D'ÊTRE DÉCHARGÉE POUR SE CONCENTRER SUR SA PROPRE ACTIVITÉ. MAIS EN AUCUN CAS, VOUS NE VOULEZ PERDRE LE CONTRÔLE DE VOTRE PARC. N°1 EN EUROPE COMME AU GRAND-DUCHÉ, LEASE PLAN PROPOSE UN CONTRAT DE LOCATION À LONG TERME (APPLICABLE À TOUS TYPES ET MARQUES DE VÉHICULES) PARFAITEMENT TRANSPARENT. TOUS LES COÛTS D'ACHAT, D'EXPLOITATION ET DE REVENTE APPARAISSENT CLAIREMENT DANS L'OFFRE. AUCUNE SURPRISE N'EST POSSIBLE, VOUS NE PAYEZ QUE LE MONTANT DU LOYER PRÉDÉFINI, PAS UN FRANC DE PLUS.



EN OPTANT POUR LA FORMULE DE LEASING OPÉRATIONNEL À "LIVRE OUVERT" CRÉÉE PAR LEASE PLAN, VOUS POUVEZ SUIVRE, EN DÉTAIL ET AU CENTIME PRÈS, L'ÉVOLUTION DES FRAIS RÉELS DE CHAQUE VÉHICULE.

ET POUR QUE VOUS N'AYEZ QUE D'AGRÉABLES SURPRISES, LEASE PLAN S'ENGAGE À VOUS RESTITUER, LORS DU DÉCOMPTE FINAL, TOUTES LES ÉCONOMIES RÉALISÉES PAR RAPPORT AU MONTANT PRÉCALCULÉ, OU À PRENDRE EN CHARGE TOUT DÉPASSEMENT ÉVENTUEL. AINSI, SANS BLOQUER VOS CAPACITÉS D'INVESTISSEMENT DANS DES VÉHICULES DE SOCIÉTÉ, VOUS BÉNÉFICIEZ DE TOUS LES AVANTAGES D'UNE GESTION EN TEMPS ET À COÛTS RÉELS. CONFORMÉMENT À NOTRE SOUCI DE TRANSPARENCE. POUR PLUS D'INFORMATIONS, COMPOSEZ LE 40 44 11-1.

Le Sale and Lease Back est une opération unique par laquelle Lease Plan rachète votre flotte pour vous la relouer, vous faisant ainsi profiter de tous les avantages du leasing sans attendre le renouvellement des véhicules.

Lease Plan  **Luxembourg**

Entre nous, tout est clair.

De même, les sociétés dont l'activité consiste en prestation de services doivent connaître non seulement les conditions actuelles d'accès aux marchés dans certains pays mais aussi les obligations auxquelles ont accepté de se soumettre ces pays en vertu de l'accord de l'OMC sur le commerce des services. Ces éléments peuvent être consultés dans la quatrième rubrique de la base de données.

Enfin, la Commission a introduit en septembre 1997 une toute nouvelle rubrique dans la base: un «guide de l'exportateur sur les formalités d'importation». Dans cette rubrique, les utilisateurs sont invités à sélectionner un pays et à indiquer leur produit. La base de données fournit alors une liste des documents douaniers ou des autres formalités requises pour ce produit. Les documents peuvent être visualisés dans la langue originale, accompagnés d'une traduction non officielle en anglais.

Ce service est encore en pleine phase expérimentale.

«Vous ne réaliserez pas la compétitivité mondiale si vos horizons ne s'étendent pas au-delà des marchés européens!!»

Sir Leon BRITTAN

Dans le but d'encourager les entreprises luxembourgeoises ne connaissant pas encore bien ou pas du tout la stratégie d'accès aux marchés à tirer profit de ce nouveau service, l'Euro Info Centre de la Chambre de Commerce reste à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire concernant l'exploitation de cette source d'information communautaire.

Aussi, pour toute entreprise intéressée à ce service ne pouvant pas accéder à la base de données par INTERNET, le service de l'Euro Info Centre se tient à disposition afin d'effectuer des recherches sur mesure correspondant aux besoins d'information exprimés.

Toute entreprise intéressée peut faire appel à ce service de la Commission en soumettant par courrier,

par téléfax ou par E-mail une demande au service de l'Euro Info Centre auprès de la Chambre de Commerce / Tél: 42 39 39 - 334 / Fax: 43 83 26 / E-mail: eic@cc.lu / Personne de contact: Mlle Sabrina SAGRAMOLA.

Europartenariat the Netherlands 1998

Le catalogue du Forum professionnel est arrivé



Le catalogue de la manifestation »EUROPARTENARIAT The Netherlands 1998« qui se déroulera à Apeldoorn aux Pays-Bas les 11 et 12 juin 1998 vient de paraître.

Disponible en version française et allemande, la publication regroupe les profils de coopération (activité, coopération souhaitée, chiffre d'affaires en ECU, exportation en ECU, nombre d'employés, date de création) de 425 entreprises néerlandaises désireuses de nouer des contacts au niveau international et mondial avec des entrepreneurs en provenance de plus de 80 pays différents.

Les sociétés participantes sont classées selon les 13 secteurs d'activité suivants:



SECTEUR D'ACTIVITE	N° de PME	Hôtes représentés
- Ameublement, bois, carton et papier		19
- Bâtiment	26	
- Commerce de gros / produits de consommation		31
- Machines et équipements	75	
- Métallurgie	55	
- Ordinateurs, automatisation et télécommunication		25
- Produits chimiques, caoutchouc et plastiques		48
- Produits alimentaires, boissons et produits agricoles		19
- Santé et produits pharmaceutiques		13
- Services	28	
- Systèmes et appareils électroniques & Instruments d'optique et de précision		31
- Textile et confection		29
- Transports et logistique	26	

Alternant entre multiples formes de coopération inter-entreprises, de nature commerciale, industrielle, technique, technologique ou encore financière, la raison d'être de l'EUROPARTENARIAT est d'offrir aux PME locales qui, en raison de leur taille, n'ont pas forcément toujours les moyens de se tourner vers l'exportation, la possibilité d'ouverture sur des marchés lointains:

- recherches de réseaux de distribution
- acquisition de l'exclusivité d'un produit
- fabrications sous licence
- échanges d'expériences
- offres de délocalisation
- demandes/offres de soutien financier
- sous-traitances
- assistances techniques
- représentations commerciales
- joint-ventures
- transferts de technologie
- synergies bilatérales
- franchising
- échanges de savoir-faire
- établissements d'alliances réciproques
- etc.

Pays représentés:

UE

Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande / Irlande du

Nord, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni / Ecosse, Suède

AELE

Islande, Norvège, Suisse

EUROPE CENTRALE ET DE L'EST

Albanie, A.R.Y.M. (Anc. Rép. Yougoslave de Macédoine), Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Slovénie

NOUVEAUX ETATS INDEPENDANTS

Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Fédération de Russie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Moldavie, Mongolie, Ouzbékistan, Tadjikistan, Ukraine

PAYS DU BASSIN MEDITERRANEEN

Algérie, Autorité nationale de Palestine, Chypre, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Malte, Maroc, Syrie, Tunisie, Turquie

PAYS D'AMERIQUE LATINE

Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Equateur, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Uruguay, Vénézuéla

ASIE

Chine, Inde, Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande, Vietnam

MULTIFONCTIONS DISPONIBILITE PERFORMANCE SOUPLESSE



Matracom 640

MATRA
COMMUNICATION

CENTRALE TELEPHONIQUE MATRACOM 6500

le système à la mesure de
vos besoins d'aujourd'hui
et de demain.

SECURITAS
FOURNISSEUR AGREE

14, rue du Père Raphaël • L-2413 LUXEMBOURG • Tél.: 40 07 48

AUTRES PAYS

Etat-Unis, Canada, Afrique du Sud.

En tant que PME-PMI luxembourgeoise, recherchez-vous des partenaires potentiels pour coopérer au niveau international ou avez-vous l'intention de lancer vos produits ou services sur un marché étranger? Alors l'Europartenariat à Apeldoorn est le lieu de rencontre idéal!

La formule du programme communautaire EURO-PARTENARIAT a justement été conçue par la Commission européenne pour aider les PME à atteindre leur objectif de développement et de croissance au sein du grand marché unique européen et constitue donc un soutien considérable à l'extension de leurs activités commerciales, industrielles et artisanales au-delà du marché national.

La participation pour les PME-PMI luxembourgeoises à l'«EUROPARTENARIAT The Netherlands 1998» est gratuite; les entreprises doivent uniquement prendre en charge les frais de déplacement. Afin de faciliter l'accommodation logistique, l'Euro Info Centre de la Chambre de Commerce, dans sa fonction de conseiller national pour le Grand-Duché de Luxembourg, se propose d'organiser pour les entreprises luxembourgeoises désireuses de participer à l'événement les documents de voyages et la réservation de l'hôtel ainsi que de garantir une assistance

technique sur place tout au long des deux journées de rencontres.

Séance d'information le 7 mai 1998 à la Chambre de Commerce

Dans le cadre de la promotion de la manifestation «EUROPARTENARIAT The Netherlands 1998» qui se déroulera à Apeldoorn les 11 et 12 juin 1998, l'Euro Info Centre de la Chambre de Commerce organisera une séance d'information le jeudi 7 mai 1998 à partir de 15.00 heures.

Afin d'informer et d'assister les petites et moyennes entreprises luxembourgeoises dans le cadre de cet événement, un représentant de l'ambassade des Pays-Bas au Luxembourg exposera les aspects économiques des régions de Flevoland, d'Overijssel et de Gelderland et un responsable de l'Unité de coordination de l'«Europartenariat The Netherlands» ainsi que les responsables de l'Euro Info Centre-Luxembourg donneront des informations pratiques sur le déroulement de la manifestation sur place.

Pour tout renseignement complémentaire concernant le déroulement pratique de la manifestation «EUROPARTENARIAT The Netherlands 1998», prière de vous mettre en contact avec votre conseiller national auprès de l'EURO INFO CENTRE-LUXEMBOURG de la Chambre de Commerce en retournant le présent coupon-réponse à l'adresse indiquée:



EUROPARTENARIAT The Netherlands 1998 11 & 12 juin 1998 à Apeldoorn aux Pays-Bas

Société:

Activité:

Nom: Fonction:

Adresse:

Code postal:

Localité:

Téléphone: Fax:

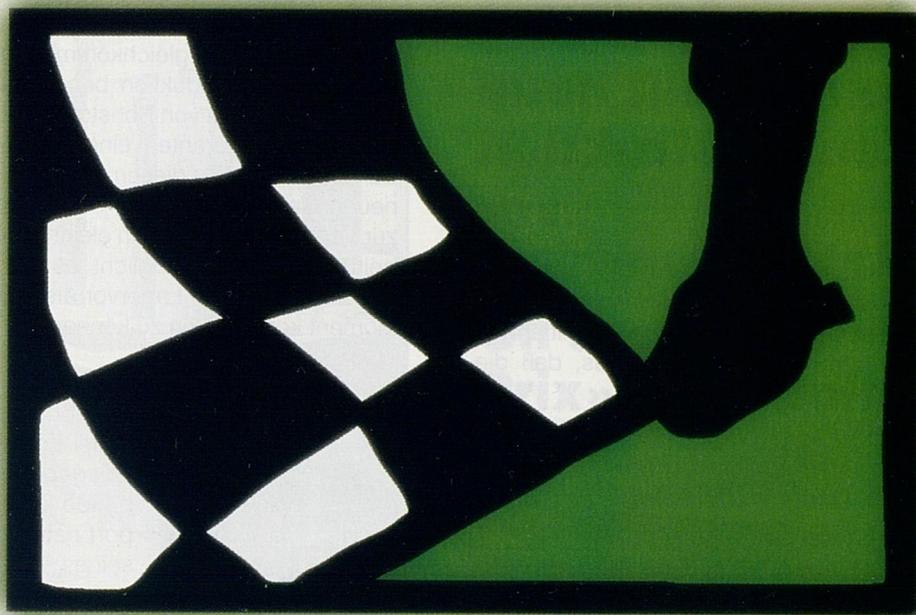
E-Mail: homepage: http:\\

- Je désire obtenir le catalogue en version allemande/française de la manifestation «Europartenariat The Netherlands 1998».
- Je désire être invité(e) à la séance d'information qui sera organisée sur l'«Europartenariat The Netherlands 1998» le 7 mai 1998 dans les locaux de la Chambre de Commerce.
- Je désire être informé(e) sur d'autres activités et initiatives similaires qui seront organisées au cours de l'exercice 1998-1999.



Euro Info Centre-Luxembourg
auprès de la Chambre de Commerce
7, rue Alcide de Gasperi
L-2981 Luxembourg
Tél: 42.39.39.333
Fax: 43.83.26

Personne de contact: Mlle Sabrina SAGRAMOLA
E-mail: eic@cc.lu



Il existe une société de leasing qui ne vous réserve pas de mauvaise surprise en fin de parcours.

Vous ne le savez que trop bien: le prix d'une voiture de leasing dépend de plusieurs facteurs.

Ainsi, en fin de contrat, le décompte du kilométrage risque souvent de rendre le véhicule plus coûteux que vous ne l'aviez imaginé.

Trop ou trop peu de kilomètres au compteur: vous payez ou vous êtes remboursé au même tarif.

Vous voyez qu'il n'y a pas deux poids deux mesures chez CW Lease.

Vous effectuez moins de kilomètres que prévu? Vous bénéficiez d'un tarif de remboursement pour le moins exceptionnel. En fin de parcours, CW Lease s'avère donc nettement meilleur marché. Mais nous vous réservons d'autres bonnes surprises.

Des avantages quant aux tarifs, aux changements de pneus, aux véhicules de remplacement.

Si votre véhicule est immobilisé un certain temps, pour cause de vacances (bien méritées) ou de maladie (nous ne le souhaitons pas), vous ne payez que 50% pour cette période.

De plus, chez CW Lease, vous remplacez les pneus aussi souvent que la sécurité l'exige, sans majoration de prix. Et vous ne

descendrez jamais de plus d'une catégorie pour votre véhicule de remplacement. C'est bien la moindre des choses.

Mais les chiffres sont parfois plus forts que les mots. Nous avons une offre très convaincante à vous proposer.

Envoyez-nous le bon ci-joint, ou téléphonez-nous: vous serez surpris.



BON POUR UNE OFFRE CONVAINCANTE

Vite, faites-moi une offre sans engagement, en m'expliquant tout ce que CW Lease peut m'apporter.

Type de véhicule:

Km/an: Durée: mois

Nom: Prénom:

Fonction: Parc de: véhicules

Rue N°:

Code postal: Localité:

Tél:/..... Fax:/.....

Envoyez ce bon complété à CW Lease Luxembourg S.A. 8, Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg Tél: 25 00 09, fax: 25 26 16

CW LEASE

Moselhafen von Mertert

Astron Building Systems stellt neue Hafenkonstruktion vor

Eine der wichtigsten Hypothesen, die der Wirtschafts- und Sozialrat der Vereinten Nationen als bestimmend für die Entwicklung der Binnenschifffahrt in Europa vorgebracht hat, geht davon aus, daß die



Spezialisierung der nationalen und internationalen Produktion und insbesondere die starke Zunahme der Anzahl kleiner Unternehmen in den mittel- und osteuropäischen Ländern eine Nachfrage nach „Just-in-Time“-Dienstleistungen für den Warentransport hervorgerufen wird. Diese Hypothese war eine der Grundlagen der jüngsten Arbeiten, deren Ziel es ist, die schiffbare Fahrinne der Mosel auszuheben, um das Transportvolumen der Schiffe um 20% zu steigern.

Unternehmen, die auf eine neue Philosophie der Produktion ausgerichtet sind, Schiffe mit erhöhter Ladekapazität, neue Arten von Ladungen wie beispielsweise Container – sie alle stellen viele Herausforderungen für Binnenhäfen der Mosel, und somit auch für Mertert.

Die Nachfrage der Unternehmen ließ nicht auf sich warten. Die „Just-inTime“-Dienstleistungen von Luxport, Betriebsgesellschaft des Hafens von Mertert, wurden als erstes von Astron Building Systems in Anspruch genommen, einem seit 35 Jahren in Diekirch ansässigen und in Europa im Bereich Industriebauten führenden Unternehmen. Aus der Initiative von Astron und den Modernisierungsbedürfnissen von Luxport entstand ein synergetisches Projekt, das vor allem in der Konstruktion einer neuen Transithalle mit allen notwendigen Einrichtungen sichtbar wird.

In einem Rahmenvertrag sieht die Firma Astron vor, jährlich 55.000 Tonnen Material aus ganz Europa mit Schiffen und Lastwagen zu befördern, was einem mittleren Fluß von 200 Tonnen pro Tag zwischen Mertert und Diekirch gleichkommt. Für die zukünftige „Just-in-Time“-Produktion benötigt Astron in Mertert einen Puffervorrat von Rohstoffen, der seinen europäischen Stahllieferanten eine Optimierung ihrer Produktion erlaubt. Zu diesem Zweck wird die Hälfte des neuen Gebäudes, rund 2 000 Quadratmeter, Astron zur Verfügung stehen. Ein elektronisches Datenverarbeitungssystem ermöglicht es dem Unternehmen, den Zustand seiner Lagervorräte zu jedem beliebigen Moment kontrollieren zu können.

Angesichts der führenden Position des Unternehmens in der Konstruktion von Industriegebäuden (1 500 Gebäude jährlich) hat sich Luxport natürlich für ein Produkt seines zukünftigen Kunden entschieden. Die Konstruktion der neuen, vollständig klimatisierten Halle, wurde vom Astron-Baupartner MBS aus Steinsel ausgeführt. Die Gesellschaft CDC Luxemburg führt die beachtlichen Fundamentarbeiten sowie den Rohbau der neuen Lagerhalle aus. Des weiteren ist CDC für die Verstärkung der Ufer des Hafenbeckens zuständig.

EXECUTIVE AIR TAXI

☎ 42 52 52-1



“time saving flexibility”

LUXAVIATION

LUXEMBOURG AIRPORT L-1110 FINDEL
FAX: 42 71 40 GSM: 021 248 777

Le bon impact au premier contact



OFFICE EQUIPMENT

IMAC

78, route de Longwy
L-8005 Helfent-Bertrange - G.-D. Luxembourg
Téléphone: 45 01 55 / 45 37 45 - 1
Fax: 44 23 72

Neue Transithalle 16 Meter über dem Wasser

Das sich im Bau befindliche neue, 70 m breite Gebäude wird ein Fläche von ca. 4 500 Quadratmeter haben. Ein Teil der Halle wird 16 m über die Mosel hinausragen, um den Zugang für Maßsengutfrachter und Containerschiffe zu ermöglichen. Da für die Löschung dieser Schiffe eine Verladebrücke mit einer Kapazität von 35 Tonnen benötigt wird, mußten 4,4 m hohe Träger für die Kranbahn produziert werden, um die 16 m-Auskragung zu stützen.

Diese außerordentlichen Bedingungen sind sehr schwer zu erfüllen, da die maximal zulässige Durchbiegung der Träger bei Belastung nur 10 mm betragen darf. Es ist also nicht erstaunlich, wenn von den insgesamt 639 Tonnen Stahl, die für den Bau vorgesehen sind, 309 Tonnen allein für die Träger der Kranbahn, das Kernstück der Konstruktion, benötigt werden.

Diese Arbed-Stahlgitterträger, vom Astron-Ingenieurbüro in Diekirch konzipiert, wurden in Zusammenarbeit mit den belgischen Werkstätten Poncin hergestellt.

Jeder dieser 34 m langen Träger besteht aus drei Elementen, die miteinander verbolzt sind und vor Ort zusammengesetzt werden. Sie wurden in einer Rekordzeit von 30 Minuten pro Träger installiert dank einem 400 Tonnen schweren Kran.

Astron-Gebäude werden von der Firma Astron Building Systems, Commercial Intertech s.a., einer Tochtergesellschaft der amerikanischen Unternehmensgruppe Commercial Intertech Corp., hergestellt. Astron in Diekirch beschäftigt 500 Angestellte, hatte 1997 einen Umsatz von 3,8 Milliarden LUF und verfügt über eine Produktionskapazität von 60 Gebäuden pro Woche.

Contrôle de qualité DLG

Un deuxième «Grand Prix» pour Bofferding

La brasserie Bofferding est la seule brasserie étrangère à avoir obtenu le «Große Preis» de la DLG (Deutsche Landwirtschafts-Gesellschaft) à l'issue du «concours de bière le plus sévère du monde» et cela pour la deuxième fois déjà.

La brasserie Bofferding s'était vu attribuer le «Grand Prix DLG» pour la première fois en 1995. Peter Neul, directeur de projet boissons de la DLG, a félicité les responsables de la brasserie luxembourgeoise: »Celui qui remporte au concours de qualité international DLG le score maximal démontre publiquement ses standards élevés de qualité. En gagnant pour la deuxième fois ce prix recherché, Bofferding démontre qu'elle a la volonté, la capacité et la persévérance pour se positionner parmi les meilleures bières du monde.»

Le „Grand Prix» est le grade le plus élevé qu'attribue la DLG, celui que ses experts réservent aux bières qu'ils jugent excellentes. Lors du dernier concours-qualité de la DLG, 195 brasseries et 550 bières étaient candidates. Pour pouvoir obtenir une qualification, les produits doivent parcourir un marathon de 3 mois d'analyses approfondies en laboratoire et d'appréciations gustatives par des experts neutres.

Depuis 1994 les brasseries étrangères peuvent participer au concours de qualité DLG sous condition qu'elles respectent la loi de pureté allemande de 1516.

La DLG est la première organisation européenne du domaine agro-alimentaire à avoir été reconnue comme «certificateur» officiel pour toute l'Europe et elle prouve de la sorte ses compétences pour contrôler et expertiser les produits alimentaires et les spécialistes. L'appréciation de qualité de la Lager-Pils Bofferding par cette institution compétente et neutre est un élément essentiel dans la stratégie de qualité de la brasserie, qui peut utiliser le «Grand Prix DLG» pendant deux ans. La DLG fait des contrôles pendant cette période pour s'assurer que la qualité des produits primés est maintenue à son haut niveau.

Fret maritime

**Cobelfret
prépare une
nouvelle
ligne Belgique/
Angleterre/Suède**

Le groupe maritime Cobelfret, dont fait partie Cobelfret (Luxembourg) s.a. et qui est contrôlé par la Compagnie luxembourgeoise d'affrètements s.a., annonce qu'il exploitera à partir de fin 1999 une nouvelle ligne de «Ro-ro Ferries» entre le port belge de Zeebrugge et un port (à déterminer) sur la côte sud de l'Angleterre, d'une part, et le port suédois de Gothenburg, d'autre part. Cette nouvelle ligne s'ajoutera aux services journaliers de Ro-ro exploités par Cobelfret entre Zeebrugge et les ports anglais de Immingham et de Purfleet depuis plusieurs années, et entre Rotterdam et Immingham depuis décembre dernier.

Le nouveau service régulier utilisera 3 navires Ro-ro polyvalents qui sont à construire. Ces Ro-ro Ferries inclueront la technologie la plus récente et répondront aux préoccupations écologiques actuelles. Ils assureront une liaison journalière de et vers Gothenburg, en transportant des semi-remorques, des conteneurs, des wagons, des voitures, des «cassettes» etc.

Cette ligne a le soutien à long terme de la plus grande société suédoise de produits forestiers Stora, ce qui lui permettra d'offrir, dans les meilleures conditions écologiques, un lien de transport régulier et viable à toutes les entreprises industrielles et commerciales intéressées à un marché euro-scandinave en expansion.

Brasserie de Diekirch

**Un «Grand Crû» et
une nouvelle cave**

Depuis 1991 la Brasserie de Diekirch a investi près de 500 millions de LUF en nouvel équipement. Après avoir réalisé une nouvelle bouteille avec hall de stockage (1991/92), installé une nouvelle cuve de filtration (1994), mis en service une inspectrice moderne et performante et fait l'acquisition d'une chaudière ultra-moderne (1995/96), la Brasserie de Diekirch vient d'inaugurer une nouvelle cave de garde et de fermentation disposant de dix tanks cylindroconiques d'une contenance de 1.350 hl chacun. Ce nouvel investissement doit garantir la production d'une bière constante de toute première qualité.

Selon René Gredt, administrateur délégué de la Brasserie de Diekirch, la qualité est le meilleur moyen pour faire face à la lutte concurrentielle résultant du marché unique européen. La Brasserie de Diekirch exporte dans plusieurs pays européens qui sont la Belgique, la France, l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie.

Le brassage des bières Diekirch se fait à l'eau pure de sources en provenance des Ardennes. Pour continuer à assurer le purté de cette eau, la brasserie vient de faire l'acquisition, grâce à un échange avec la Ville de Diekirch, de terrains renfermant des sources adjacentes à celles qu'elle possède déjà.

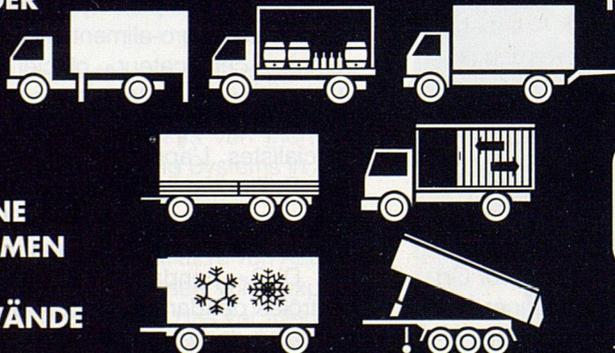


WIR BRINGEN IDEEN INS ROLLEN®

SATELAUFLIEGER

**AUFBAUTEN
ANHÄNGER**

- PRITSCHÉ
- KOFFER
- ISO-KOFFER
- SCHIEBEPLANE
- GROSSVOLUMEN
- KIPPER
- LADEBORDWÄNDE
- SPEZIAL



**GETRÄNKE-FAHRZEUGE
GEBRAUCHTFAHRZEUGE
NUTZFAHRZEUG FULL-SERVICE**

ZERTIFIZIERT NACH
DIN ISO UND BS ISO 9002



D-54317 OSBURG / Trier
an der B 52 Luxemburg - Hermeskeil
Tel. 00 49 (65 00) 91 41-0 · Fax 91 41-83

Location et Vente de Halls - Bureaux - Commerces

Halls et immeubles commerciaux

Hamm: 1.800 m², 400 m² bur., exc. état. 56 Mio
 Dudelage: 2.000 m², exc. sit. commerc. 55 Mio
 Bonnevoie: immeub. 1.700 m². 2 appart., 2 studios,
 magasin, bureaux, ateliers, garages 56 Mio
 Dudelage: 400 m² + gd. appart. centre 12.5 Mio
 Merttert: hall 500 m², terrain 13 ares 9.5 Mio
 + de 100 objets en portefeuille . . .

. . . pour toutes vos transactions

IMMOBILIERE PIRROTTE
 Société anonyme

Tél: 40 35 22 & 021 17 17 60 Fax: 48 36 36

La gamme des bières Diekirch qui comprend la Premium Pils, l'Exclusive, la Grande-Réserve, la Brune, la Printemps, la Noël et la Goldbräu Pils se voit complétée par un nouveau produit, la «Grand Crû», une bière légèrement ambrée présentée en bouteille consignée 33 cl à bouchon mécanique.

Agrandissement et innovation

Goodyear annonce une extension de son centre de recherche luxembourgeois

Goodyear a annoncé des projets d'investissement d'un montant supérieur à 500 millions de francs luxembourgeois pour agrandir son centre de recherche de Colmar-Berg et construire un laboratoire d'essais.

Un deuxième étage sera ajouté au bâtiment principal du Goodyear Technical Center Luxembourg (GTC*L) et une entité appelée «Tire/Vehicle Test and Research Laboratory» sera construite près du circuit d'essais Goodyear. Selon Bill Sharp, président Global Support Operations de Goodyear, l'investissement combiné pour ces deux projets dépassera de loin 500 millions de francs.

L'expansion du centre de recherche et de développement de Colmar-Berg fait suite à la décision de l'entreprise, annoncée l'année dernière d'embaucher 47 scientifiques et ingénieurs supplémen-

taires pour le GTC*L et représente un effort additionnel dans ce domaine vital.

L'ajout d'un étage au niveau du bâtiment principal du centre de recherche et de développement fera passer la surface de cette entité de 7.000 à plus de 10.000 mètres carrés d'ici l'an 2000. Les travaux de construction débuteront dans les semaines à venir. Goodyear créera un environnement de travail ergonomique incorporant les technologies les plus avancées.

La construction d'un laboratoire appelé «Tire/Vehicle Test and Research Laboratory» sur le site du circuit d'essais Goodyear donnera une nouvelle dimension à la recherche appliquée par la consolidation en un seul lieu de toutes activités d'essai sur route. Les nouveaux laboratoires se trouveront à proximité immédiate de la «Nordstrooss» actuellement en construction.

Ces laboratoires comprendront de l'équipement pour l'évaluation du bruit, des vibrations et de la tenue de route, expliquait Theo Famulok, directeur général du GTC*L. A côté des laboratoires et des bureaux, Goodyear construira également de nouvelles pistes servant aux essais de dérapage et de freinage.

A la fin de 1995, Goodyear avait annoncé un programme d'investissement de 1,8 milliard de francs sur six ans pour son site luxembourgeois et s'était engagé à embaucher cent chômeurs. Les investissements ont progressé plus vite qu'initialement prévus et s'élèvent actuellement déjà à 2,1 milliards de francs. Des projets d'investissement supplémentaires feront tripler l'enveloppe initiale, qui atteindra 6,4 milliards de francs sur la période 1995-2001.

Des investissements pour des objets de rationalisation, de modernisation et d'expansion sont en cours ou prévus pour toutes les unités du site luxembourgeois de Goodyear. Ils concernent aussi bien l'usine de pneus que l'usine textile, la tréfilerie, l'unité de production de moules de vulcanisation et le centre de recherche et de développement. De plus, Goodyear a entrepris la construction d'un nouveau centre logis-



tique et, ensemble avec CEGEDEL, la mise en oeuvre d'une centrale de cogénération.

Au cours des deux dernières années, Goodyear a embauché 572 personnes dont 333 étaient auparavant inscrites à l'Administration de l'Emploi. L'effectif total du deuxième employeur privé du pays s'élève actuellement à 3.604 personnes.

Sécurité - Sûreté

La gestion intégrée des risques dans les organisations



La protection des personnes et des biens représente une part importante du budget global d'une organisation et peut constituer un souci non négligeable pour ses dirigeants. Gérer les risques n'est plus un luxe mais une nécessité pour diminuer ses coûts, améliorer sa compétitivité et rassurer son personnel ainsi que sa clientèle. Afin d'être efficace, la gestion des aspects sécurité/sûreté doit être conduite avec méthode et rigueur.

Bernard Geiben, licencié en criminologie, ancien officier de la Gendarmerie au Grand-Duché de Luxembourg, ancien directeur de la sûreté/sécurité d'Euro Disney et cofondateur de Cindy-nis, société de conseil en gestion des risques, vient de publier avec Jean-Jacques Nasset un ouvrage qui aborde de façon pragmatique la philosophie sécurité/sûreté dans les grandes organisations. Le livre dont les principes s'appliquent aussi bien aux sites industriels qu'aux sociétés de services, est destiné aux directeurs d'établissement et plus particulièrement aux responsables sécurité/sûreté ainsi qu'aux risk managers.

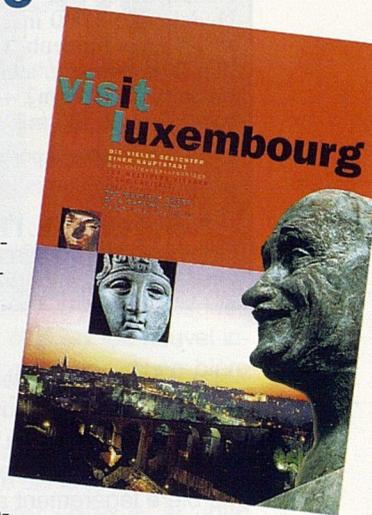
„Sécurité - Sûreté“ de Bernard Geiben et Jean-Jacques Nasset, paru aux Editions d'Organisation, est en vente en librairies (ISBN 2-7081-2095-6).

Visit Luxembourg

Luxembourg City Tourist Office präsentiert neue Broschüre

Das Luxembourg City Tourist Office (LCTO) hat als Einstieg in die touristische Saison 1998 eine Neuauflage der Broschüre „Visit Luxembourg - Die vielen Gesichter einer Hauptstadt“ herausgegeben. Die Publikation präsentiert auf eine übersichtliche Art und Weise die verschiedenen Facetten der 1000jährigen Festungsstadt und lädt ein, ihre zahlreichen Gesichter kennenzulernen. Präsentiert wird eine abwechslungsreiche Produktpalette, welche Rundfahrten, geführte Besichtigungen, Museumsbesuche oder auch Betriebsbesichtigungen umfaßt. Da die Stadt Luxemburg zentral gelegen ist, sind ebenfalls Sightseeing-Touren durch das ganze Land sowie die wichtigsten touristischen Attraktionen des Großherzogtums aufgezeigt.

Neu ist, daß neben der allgemeinen Beschreibung der verschiedenen Angebote die Öffnungszeiten und Besuchsbedingungen in einem beiliegenden Info-Teil aufgelistet sind. Ebenso können sich die interessierten Kunden direkt über ein spezielles Reservierungsformular für eine Besichtigung anmelden. „Visit Luxembourg“ richtet sich insbesondere an in- und ausländische Veranstalter von Gruppenreisen, ist aber sicherlich auch dem Individualtouristen bei der Gestaltung seiner Reise eine nützliche Hilfe. Die Broschüre ist kostenlos im Informationsbüro des Luxembourg City Tourist Office am Place d'Armes, Postfach 181, L-2011 Luxemburg, erhältlich. Weitere Infos unter <http://www.luxembourg-city.lu/touristinfo/>.





LUXEMBURGISCHE PERSONENSCHIFFFAHRT

NAVITOURS

S.à.r.l. L-5501 REMICH G.D.L.
Tel.: (00 352) 75 84 89
Fax: (00 352) 75 04 59

EURO INFO CENTRE LUXEMBOURG

CONSEIL
ASSISTANCE
INFORMATION



LE PARTENAIRE DES PME

EURO INFO CENTRE

CHAMBRE DE COMMERCE
DU GRAND-DUCHÉ DU LUXEMBOURG



FEDIL

Tél. : 42 39 39-333 Fax. : 43 83 26

SIEGE :
7, RUE ALCIDE DE GASPERI
LUXEMBOURG

ADRESSE POSTALE :
CHAMBRE DE COMMERCE/EIC
L-2981 LUXEMBOURG



Savoir écouter

Parce qu'elle est depuis toujours à l'écoute des entreprises, la Banque Générale du Luxembourg peut comprendre la spécificité de leurs besoins et répondre à leurs attentes particulières.

Première banque universelle du Grand-Duché, la Banque Générale du Luxembourg s'engage aux côtés des PME, les assiste et les guide dans la gestion de leurs ressources financières, dans l'accomplissement de leurs projets.

Partenaire actif de l'industrie, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales, la Banque Générale du Luxembourg privilégie une approche personnalisée de chaque métier, un encadrement attentif de chaque projet, pour bâtir ensemble un avenir prospère.



BANQUE GÉNÉRALE DU LUXEMBOURG

BANQUE GÉNÉRALE DU LUXEMBOURG S.A., 50, AVENUE J.F. KENNEDY,
L-2951 LUXEMBOURG, TÉL.: (352) 42 42-1

E-mail: info@bgl.lu